

GIR

2025-T2 Rapport trimestriel des votes enregistrés

Intervalle	De 2025-04-01 à 2025-06-30
Publié	2025-07-15
Nom du client	RR Université du Québec
Politique	Politique RR Université du Québec

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Mitsubishi Heavy Industries Ltd (7011)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-27 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J44002129

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	59100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 23 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Seiji Izumisawa	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Eisaku Ito	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Masayuki Suematsu	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroshi Nishio	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ken Kobayashi	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nobuyuki Hirano	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Mitsuhiro Furusawa	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hisato Kozawa	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroo Unoura	✓	✓
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Noriko Morikawa	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Masako Ii	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du comité de vérification: Nobuhiro Oka	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 23 JPY par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Seiji Izumisawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Eisaku Ito	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Masayuki Suematsu	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroshi Nishio	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le codirecteur financier de l'entreprise (CFO). Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ken Kobayashi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nobuyuki Hirano	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Mitsuhiro Furusawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hisato Kozawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est le codirecteur financier de l'entreprise (CFO). Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroo Unoura	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Noriko Morikawa	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Masako Ii



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du comité de vérification: Nobuhiro Oka



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Fujikura Ltd (5803)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-27 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J14784128

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	23700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 100 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naoki Okada	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tatsuya Banno	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazuhito Iijima	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiji Yoshikawa	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshikazu Koike	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Yanase	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Naruke	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Yamada	✓	✓
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rumiko Tanabe	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Asuka Nakamura	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 100 JPY par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naoki Okada	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tatsuya Banno	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazuhito Iijima	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiji Yoshikawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshikazu Koike	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Yanase	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Naruke	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Yamada	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rumiko Tanabe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Asuka Nakamura



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Toyo Suisan Kaisha Ltd (2875)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J92547132

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	101

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 200 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tadasu Tsutsumi	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noritaka Sumimoto	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hitoshi Oki	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rieko Makiya	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masahisa Mochizuki	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chiyoko Matsumoto	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiaki Yamazaki	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yasuko Shimazaki	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyasu Yachi	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Yazawa	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Isamu Chino	✓	✓
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tetsuya Kobayashi	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Tsutomu Ushijima	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire afin que la compagnie rachète ses actions.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire concernant l'élection de membres dissidents du conseil d'administration.	✗	✓

06.01	Proposition d'actionnaire afin d'exiger l'élection de deux candidats indépendants : Kotaro Okamura	✗	✓
06.02	Proposition d'actionnaire afin d'exiger l'élection de deux candidats indépendants : Masami Kashikura	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 200 JPY par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tadasu Tsutsumi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noritaka Sumimoto	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hitoshi Oki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rieko Makiya	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masahisa Mochizuki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chiyoko Matsumoto	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiaki Yamazaki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yasuko Shimazaki



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyasu Yachi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Yazawa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Isamu Chino	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tetsuya Kobayashi	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Tsutomu Ushijima	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 04			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs.				
Proposeur : CA				

L'attribution de primes et autres avantages n'est pas en lien avec la performance de l'entreprise (primes garanties, majorations pour couvrir les taxes, etc.). (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 05			CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire afin que la compagnie rachète ses actions.				
Proposeur : Nihon Global Growth Partners Management Inc.				

Les décisions concernant les opérations sur actions relèvent de la direction et non des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06			CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire concernant l'élection de membres dissidents du conseil d'administration.				
Proposeur : Nihon Global Growth Partners Management Inc				

Le proposeur soumet 2 candidatures: Kotaro Okamura et Masami Kashiwakura. Ces deux administrateurs apporterait une plus grande indépendance au conseil. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06.01			CA	POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'exiger l'élection de deux candidats indépendants : Kotaro Okamura



Proposeur : CA

Cf. proposition 06. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'exiger l'élection de deux candidats indépendants : Masami Kashikura



Proposeur : CA

Cf. proposition 06. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tosoh Corporation (4042)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J90096116

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	6955

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mamoru Kuwada	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Adachi	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akihiro Yoshimizu	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takahiko Kamezaki	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobukatsu Omichi	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihiro Hombo	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mariko Hidaka	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukimasa Nakano	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukiko Hashitera	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Takafumi Matake	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Koji Kawamoto	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Kenta Nagao	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mamoru Kuwada	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Adachi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akihiro Yoshimizu	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takahiko Kamezaki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobukatsu Omichi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihiro Hombo	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mariko Hidaka



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukimasa Nakano



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukiko Hashitera



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Takafumi Matake	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Koji Kawamoto	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification : Kenta Nagao	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BOC Hong Kong (Holdings) Ltd (2388)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Hong-Kong	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-06-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Y0920U103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	345502

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,41 HKD par action ordinaire.	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zhang Hui	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anita Fung Yuen Mei	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,41 HKD par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zhang Hui	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anita Fung Yuen Mei	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR 3i Group PLC (III)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-06-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G88473148

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	28875

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,73 GBP par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon A. Borrows	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Daintith	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jasi Halai	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Hatchley	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Hutchison	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lesley Knox	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Coline McConville	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter McKellar	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hemant Patel	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alexandra Schaapveld	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
15	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
16	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (capitaux spécifiques).	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,73 GBP par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon A. Borrows



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Daintith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jasi Halai



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice de l'exploitation de l'entreprise (COO). Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Hatchley



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Hutchison



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition

de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lesley Knox	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Coline McConville	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter McKellar



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hemant Patel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alexandra Schaapveld



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation

crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (capitaux spécifiques).	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BOC Hong Kong (Holdings) Ltd (2388)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Hong-Kong	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-06-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Y0920U103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	345502

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,41 HKD par action ordinaire.	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zhang Hui	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anita Fung Yuen Mei	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,41 HKD par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zhang Hui	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anita Fung Yuen Mei	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Konami Corporation (9766)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J35996107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1522

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kagemasa Kozuki	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kimihiko Higashio	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Hayakawa	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsunori Okita	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihiro Matsuura	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoko Zetterlund	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kaori Yamaguchi	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kimito Kubo	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasushi Higuchi	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kagemasa Kozuki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kimihiko Higashio	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Hayakawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsunori Okita	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités)

Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihiro Matsuura	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoko Zetterlund	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kaori Yamaguchi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kimito Kubo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasushi Higuchi	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sumitomo Electric Industries Ltd (5802)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-26 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J77411114

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	18928

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 61 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayoshi Matsumoto	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Osamu Inoue	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideo Hato	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaki Shirayama	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Miyata	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiyuki Sahashi	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiyuki Ogata	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Sato	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michihiro Tsuchiya	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuaki Watanabe	✓	✗
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Atsushi Horiba	✓	✗
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kyoko Kawamata	✓	✓
02.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Hayami	✓	✗
02.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hisashi Togawa	✓	✗
02.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Asli M. Colpan	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Tatsuo Kijima	✓	✓

04

Proposition afin d'approuver les primes versées aux dirigeants.



ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 61 JPY par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayoshi Matsumoto



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Osamu Inoue



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideo Hato	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaki Shirayama	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Miyata	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiyuki Sahashi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshiyuki Ogata	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Sato



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michihiro Tsuchiya



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuaki Watanabe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Atsushi Horiba	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kyoko Kawamata	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Hayami	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5

Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hisashi Togawa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Asli M. Colpan	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Tatsuo Kijima	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 04			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les primes versées aux dirigeants.			✓	✗
Proposeur : CA				

L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ORIX Corporation (8591)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-25 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J61933123

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	48100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Makoto Inoue	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidetake Takahashi	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Satoru Matsuzaki	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stan Koyanagi	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuaki Mikami	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Watanabe	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aiko Sekine	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chikatomo Hodo	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noriyuki Yanagawa	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mami Yunoki	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miwa Seki	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Makoto Inoue	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas

indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidetake Takahashi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur de l'exploitation de l'entreprise (COO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Satoru Matsuzaki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stan Koyanagi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuaki Mikami	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Watanabe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aiko Sekine



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chikatomo Hodo



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noriyuki Yanagawa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des

administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mami Yunoki	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miwa Seki	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Fuji Electric Co. Ltd (TYO: 6504)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-25 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J14112106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	20900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michihiro Kitazawa	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shiro Kondo	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Hosen	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Tetsutani	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masashi Kawano	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshitada Miyoshi	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshihito Tamba	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukari Tominaga	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukihiro Tachifuji	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tomonari Yashiro	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michihiro Kitazawa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shiro Kondo	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur de l'exploitation de l'entreprise (COO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Hosen	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Tetsutani	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5

Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masashi Kawano	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshitada Miyoshi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshihito Tamba	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukari Tominaga	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukihiro Tachifuji	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tomonari Yashiro	✓	✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Terumo Corporation (4543)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-24 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J83173104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	18509

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 26 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiaki Takagi	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hikaru Samejima	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshihiko Osada	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norimasa Kunimoto	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidenori Nishi	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiya Ozawa	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mari Kogiso	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Takanori Shibazaki	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Soichiro Uno	✓	✓
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de vérification : Keiko Hayashi	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification et du comité de vérification: Hiroaki Kosugi	✓	✓
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre suppléante du conseil de vérification et du comité de vérification: Asako Shirato	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 26 JPY par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiaki Takagi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hikaru Samejima	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshihiko Osada	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norimasa Kunimoto	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hidenori Nishi	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiya Ozawa	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mari Kogiso	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Takanori Shibazaki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Soichiro Uno



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de vérification : Keiko Hayashi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre suppléant du conseil de vérification et du comité de vérification: Hiroaki Kosugi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre suppléante du conseil de vérification et du comité de vérification: Asako Shirato	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Nippon Steel Corporation (5401)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-24 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J55999122

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 160 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Eiji Hashimoto	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Tadashi Imai	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Takahiro Mori	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Naoki Sato	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Takashi Hirose	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hirofumi Funakoshi	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroyuki Minato	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nobuhiro Fujita	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Tetsuro Tomita	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Kuniko Urano	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs.	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire demandant l'ajout d'un chapitre sur la gestion des filiales cotées exigeant une délibération annuelle du conseil d'administration sur la valeur actionnariale, la gouvernance et les plans d'amélioration pour les filiales sous-performantes.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant l'introduction d'une rémunération en actions restreintes pour les administrateurs reliés sans modifier le montant maximum annuel de rémunération, modifiant la répartition actuelle fixe/liée à la performance	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant le report sur cinq ans du paiement de la rémunération liée à la performance des administrateurs représentants avec confiscation partielle en cas de pertes liées aux filiales acquises après l'assemblée générale.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 160 JPY par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Eiji Hashimoto



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Tadashi Imai



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur de l'exploitation de l'entreprise (COO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Takahiro Mori	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Naoki Sato	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Takashi Hirose	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hirofumi Funakoshi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hiroyuki Minato	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nobuhiro Fujita



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Tetsuro Tomita



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Kuniko Urano



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs.

✓ ✓

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant l'ajout d'un chapitre sur la gestion des filiales cotées exigeant une délibération annuelle du conseil d'administration sur la valeur actionnariale, la gouvernance et les plans d'amélioration pour les filiales sous-performantes.

✗ ✓

Proposeur : Strategic Capital Inc.

Le proposeur affirme que la société néglige la gestion de ses cinq filiales cotées, dont quatre ont un ratio cours/valeur comptable inférieur à 1, créant des conflits d'intérêts au détriment des actionnaires minoritaires qui subissent une perte de profits due aux prêts accordés à la société mère à des taux inférieurs au coût des capitaux propres. Il exige soit la privatisation complète de ces filiales pour maintenir les avantages actuels du contrôle, soit l'instauration d'une gouvernance transparente protégeant les intérêts des actionnaires minoritaires avec une surveillance renforcée pour les filiales risquant de perdre leur cotation. Le conseil d'administration rejette la proposition, soutenant qu'il gère déjà adéquatement ses filiales cotées par des règles internes établies, des évaluations annuelles de solidité financière et des rapports réguliers aux comités de direction. Il affirme que l'inscription de mesures spécifiques dans les statuts serait inappropriée et rigide, affirmant que chaque filiale cotée bénéficie d'une gestion autonome avec au moins un tiers d'administrateurs externes indépendants, que les transactions entre sociétés mères et filiales respectent les conditions commerciales standard pour protéger les actionnaires minoritaires, et qu'aucune filiale ne risque actuellement de violer les critères de maintien de cotation. Malgré les obligations actuelles de divulgation d'informations importantes sur leurs filiales cotées et non cotées ainsi que les exigences de transparence en matière de gouvernance, nous encourageons une transparence accrue et des explications détaillées sur la stratégie de gestion des filiales ce qui profiterait aux actionnaires et particulièrement aux porteurs minoritaires. Nous estimons qu'il incombe au conseil d'administration d'informer régulièrement les actionnaires sur cette question et d'inclure ces justifications dans le rapport de gouvernance d'entreprise pour les rendre aisément consultables par toutes les parties intéressées. Nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant l'introduction d'une rémunération en actions restreintes pour les administrateurs reliés sans modifier le montant maximum annuel de rémunération, modifiant la répartition actuelle fixe/liée à la performance

×

×

Proposeur : Strategic Capital Inc.

Le proposeur affirme que l'introduction d'une rémunération en actions restreintes est nécessaire pour renforcer les incitations des administrateurs reliés à augmenter la valeur actionnariale, constatant que malgré les objectifs fixés de cent millions de tonnes de capacité de production mondiale d'acier brut et de mille milliards de yens de bénéfice commercial consolidé, les cours des actions de la société et de ses filiales cotées restent stagnants avec un ratio cours/valeur comptable n'ayant jamais dépassé 1 depuis l'exercice 2016. Il souligne que la valeur actionnariale n'augmentera pas nécessairement sans investissements et acquisitions à des prix appropriés, et recommande également de revoir le montant de base de la rémunération liée à la performance en cas de matérialisation d'acquisitions importantes comme celle d'U.S. Steel. Le conseil d'administration rejette la proposition, expliquant qu'il a déjà résolu d'introduire son propre système de rémunération en actions liées à la performance utilisant un trust, qui s'ajoutera à la structure de rémunération actuelle sans la modifier et sera soumis séparément aux actionnaires. Il affirme que son système révisé prévoit un ratio de compensation fixe/liée à la performance d'environ 5 pour 7 au montant de base pour les administrateurs représentants, avec la rémunération en actions représentant environ 40 % de leur rémunération monétaire liée à la performance, et que cette approche est appropriée pour fournir des incitations adéquates permettant d'attirer d'excellents talents et de prendre des risques appropriés face aux défis de gestion diversifiés et difficiles, notamment l'amélioration de la compétitivité, l'expansion mondiale et la neutralité carbone. Nous considérons que le processus d'élaboration du régime de rémunération des administrateurs reliés relève de la responsabilité du conseil. Le conseil d'administration est mieux placé pour suggérer des rémunérations accompagnées de critères appropriés grâce à son accès privilégié aux informations internes et à l'expertise nécessaire pour évaluer la stratégie de l'entreprise. En l'absence de preuves de négligence grave ou de mépris des intérêts des actionnaires, qui n'ont pas été démontré par le proposeur, il convient de faire confiance au jugement du conseil et de la direction qui disposent d'une vision plus complète des opérations. Les actionnaires mécontents auront l'occasion d'exprimer leur désaccord en votant contre le régime de rémunération ou contre les administrateurs responsables lors des assemblées générales annuelles. Cette proposition aurait pour conséquence de limiter la capacité décisionnelle du conseil et ne servirait pas les intérêts des actionnaires. Par conséquent, nous recommandons aux actionnaires de ne pas soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant le report sur cinq ans du paiement de la rémunération liée à la performance des administrateurs représentants avec confiscation partielle en cas de pertes liées aux filiales acquises après l'assemblée générale.

×

✓

Proposeur : Strategic Capital Inc.

Le proposeur justifie sa proposition en exprimant des préoccupations sur la capacité des acquisitions futures à créer de la valeur actionnariale, citant l'exemple de l'acquisition potentielle d'U.S. Steel qui, malgré son potentiel de croissance, pourrait ne pas traduire l'augmentation d'échelle en valeur pour les actionnaires. Il met en avant le fait que la plupart des filiales cotées japonaises de la Société maintiennent un ratio cours/valeur comptable inférieur à un, suggérant que les acquisitions passées n'ont pas systématiquement généré de valeur ajoutée, d'où la nécessité d'introduire un mécanisme de report et d'ajustement de la rémunération des dirigeants en cas de pertes liées aux nouvelles acquisitions. Le conseil d'administration rejette la proposition, soutenant que son nouveau système de rémunération en actions est déjà approprié et permet de ne pas livrer d'actions en cas de faute, que les questions de report ou confiscation de rémunération sont examinées par le comité consultatif majoritairement composé d'administrateurs externes, et que cette proposition uniformise de manière inappropriée les sanctions sans considérer

les circonstances spécifiques, ce qui découragerait les décisions d'investissement nécessaires et nuirait à la valeur d'entreprise. Nous estimons que les entreprises devraient maintenir des clauses de récupération suffisamment robustes permettant de recouvrer la rémunération variable en cas de retraitement comptable ou de fraude matérielle par le bénéficiaire. Ces dispositions protègent contre l'attribution de primes injustifiées et encouragent les dirigeants à adopter une vision plus globale du risque dans leurs décisions. Compte tenu du nouveau système de rémunération basé sur la performance, de l'émergence progressive des clauses de récupération au Japon, et du fait que le système actuel permet déjà de retenir les actions en cas de faute, il peut être dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires d'inclure formellement ces politiques dans les statuts. Cette tendance s'appuie notamment sur les directives de l'Association japonaise des administrateurs d'entreprises qui citent la récupération comme mécanisme préventif contre la prise de risques excessive. Par ailleurs, au Japon, où environ deux tiers des scandales concernent la comptabilité inappropriée, ces arguments semblent aussi valides qu'aux États-Unis. Nous recommandons aux actionnaires de soutenir la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sony Corporation (SNE / 6758)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-24 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 835699307/ J76379106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	114800

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichiro Yoshida	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Totoki	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Wendy Becker	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Keiko Kishigami	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph A. Kraft Jr.	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Hunt	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Morrow	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shingo Konomoto	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoriko Goto	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nora Denzel	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayuki Hyodo	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichiro Yoshida	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Totoki	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Wendy Becker



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Keiko Kishigami



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph A. Kraft Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Hunt	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Morrow	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shingo Konomoto	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils

est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoriko Goto	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nora Denzel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayuki Hyodo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR NEC Corporation (6701)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-20 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J48818124

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	23700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masashi Oka	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harufumi Mochizuki	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joji Okada	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihito Yamada	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shinjiro Sato	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shiori Nagata	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mika Nishimura	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tomomi Yatsu	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takashi Niino	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takayuki Morita	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Osamu Fujikawa	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masashi Oka	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette

situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harufumi Mochizuki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joji Okada	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoshihito Yamada



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shinjiro Sato



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shiori Nagata



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mika Nishimura	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tomomi Yatsu	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takashi Niino	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takayuki Morita	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Osamu Fujikawa	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Komatsu Ltd (KMTUY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-19 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J35759125

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	3549

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 107,00 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyuki Ogawa	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Imayoshi	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Horikoshi	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mitsuko Yokomoto	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Kunibe	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur M. Mitchell	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Naoko Saiki	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michitaka Sawada	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Taisuke Kusaba	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de vérification : Keiko Fujiwara	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Yukio Kai	✓	✓

ANALYSE

ITEM01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 107,00 JPY par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyuki Ogawa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Imayoshi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Horikoshi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mitsuko Yokomoto	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takeshi Kunibe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur M. Mitchell	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Naoko Saiki	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michitaka Sawada	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Taisuke Kusaba



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de vérification : Keiko Fujiwara



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendant selon l'entreprise. Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Yukio Kai



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ivanhoe Mines Ltd (IVN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-19 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 46579N103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Friedland	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Weibao Hao	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tadeu Carneiro	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Manfu Ma	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter G. Meredith	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kgalema P. Motlanthe	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Iman Naguib	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phumzile Mlambo-Ngcuka	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martie Janse van Rensburg	✓	✗
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Traoré	✓	✗
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chun Wang	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Friedland	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Il est co-président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Weibao Hao	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tadeu Carneiro



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Manfu Ma



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter G. Meredith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3

Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kgalema P. Motlanthe	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Iman Naguib	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Phumzile Mlambo-Ngcuka	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martie Janse van Rensburg	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Traoré	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chun Wang



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Yokogawa Electric Corporation (6841)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-19 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J97272124

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	51900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 29 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hitoshi Nara	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kunimasa Shigeno	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hikaru Kikkawa	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michiko Nakajima	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akira Uchida	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kuniko Urano	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Hirano	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yujiro Goto	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Makoto Osawa	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaru Ono	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hisashi Maruyama	✓	✓
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina L. Ahmadjian	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 29 JPY par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hitoshi Nara	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kunimasa Shigeno	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hikaru Kikkawa	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michiko Nakajima	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est la directrice financière de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akira Uchida	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kuniko Urano	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Hirano	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yujiro Goto	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et

siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Makoto Osawa	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaru Ono	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hisashi Maruyama	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina L. Ahmadjian	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Shionogi & Co. Ltd (4507)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-18 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J74229105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	7508

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 33 JPY par action ordinaire.	✓	✓
02	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Isao Teshirogi	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiichi Ando	✓	✗
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Ozaki	✓	✗
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takaoki Fujiwara	✓	✓
03.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Keller	✓	✗
03.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kyoko Hirose	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noriyuki Kishida	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Hanasaki	✓	✗
04.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shuichi Okuhara	✓	✓
04.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fumi Takatsuki	✓	✗
04.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoriko Goto	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur suppléant membre du comité de vérification : Kyoko Hirose	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs membres du comité de vérification	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 33 JPY par action ordinaire.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. L'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus négatif que positif. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Isao Teshirogi

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keiichi Ando	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroshi Ozaki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takaoki Fujiwara	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Keller	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kyoko Hirose	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noriyuki Kishida	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Hanasaki

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shuichi Okuhara

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fumi Takatsuki



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle travaille pour un bureau d'avocats ou un courtier souscripteur recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yoriko Goto



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur suppléant membre du comité de vérification : Kyoko Hirose



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs membres du comité de vérification



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tokyo Electron Ltd (8035)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT J86957115

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	5100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiki Kawai	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sadao Sasaki	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazushi Tahara	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michio Sasaki	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sachiko Ichikawa	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph A. Kraft Jr.	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukari Suzuki	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukihiro Shinohara	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Tsuguhiko Matsuura	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Ayako Makino	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la rémunération incitative à court terme des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la rémunération incitative à moyen et long terme des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la rémunération des dirigeants non-liée à la performance.	✓	✗
06	Proposition afin de modifier la rémunération à base d'actions destinée aux administrateurs externes.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiki Kawai	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sadao Sasaki	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazushi Tahara	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michio Sasaki



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sachiko Ichikawa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph A. Kraft Jr.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yukari Suzuki	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yukihiro Shinohara	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Tsuguhiko Matsuura	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Ayako Makino	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le conseil de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération incitative à court terme des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. (3.13 Primes et autres avantages) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération incitative à moyen et long terme des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des dirigeants non-liée à la performance.	✓	✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier la rémunération à base d'actions destinée aux administrateurs externes.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dynacor Group Inc (DNG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 26780B106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	141705

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Martineau	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Lépine	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Béliveau	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réjean Gourde	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabel Rocha	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Chave	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rocio Rodriguez-Perrot	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyril Gradis	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton.	✓	✗
03	Proposition afin de modifier le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Martineau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Lépine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Béliveau	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réjean Gourde	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant

selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabel Rocha	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Chave	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rocio Rodriguez-Perrot	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyril Gradis	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Groupe Dynamite Inc. (GRGD)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-17,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 39944C100

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	2850

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Lutfy	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Arsenault	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hollie Castro	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Drysdale	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Iliopoulos	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Janowski	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Josée Lamothe	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angelic Vendette	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Lutfy	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Arsenault



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hollie Castro



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Drysdale



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Iliopoulos	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Janowski	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Josée Lamothe	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angelic Vendette	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. Toutefois, elle siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tesco PLC (TSCO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-12,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-09
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G87621101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	344495

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Kennedy	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa Bethell	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bertrand Bodson	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dame Carolyn Fairbairn	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Garnier	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stewart Gilliland	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerry M. Murphy	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ken Murphy	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Imran Nawaz	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Caroline L. Silver	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Whitworth	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
17	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓

18	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions

octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique.Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Kennedy	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est dirigeant d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa Bethell	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bertrand Bodson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dame Carolyn Fairbairn	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Garnier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stewart Gilliland



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerry M. Murphy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ken Murphy

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Imran Nawaz

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Caroline L. Silver



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Whitworth



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure du rendement des dirigeants dans ses régimes de rémunération incitative. Le BPA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le BPA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Toyota Motor Corporation (7203)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-12 ,
PAYS Japon	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 892331307 / J92676113

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akio Toyoda	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Sato	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Nakajima	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoichi Miyazaki	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shigeaki Okamoto	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kumi Fujisawa	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Christopher P. Reynolds	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : George Olcott	✓	✓
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Masahiko Oshima	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de vérification : Hiromi Osada	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs non-membres du comité de vérification.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs membres du comité de vérification.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs non-membres du conseil de vérification.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akio Toyoda	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Koji Sato	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroki Nakajima



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoichi Miyazaki



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shigeaki Okamoto



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kumi Fujisawa	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Christopher P. Reynolds	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : George Olcott	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de vérification : Masahiko Oshima	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de vérification : Hiromi Osada	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs non-membres du comité de vérification.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs membres du comité de vérification.

✓

✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs non-membres du conseil de vérification.

✓

✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir le régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Il n'y a pas de période minimale de détention obligatoire. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Maple Leaf Foods Inc. (MFI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-11,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 564905107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	282725

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Aziz	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald G. Close	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Curtis E. Frank	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas P. Hayes	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fareed Khan	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine N. Lemon	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew G. MacDonald	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda P. Mantia	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan W.F. McCain	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McCain	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beth Newlands Campbell	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la scission de Canada Packers.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗
05	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Aziz



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est Directeur de la restructuration de JTI Macdonald Corp. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald G. Close



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Curtis E. Frank



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas P. Hayes	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fareed Khan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine N. Lemon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew G. MacDonald



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda P. Mantia



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan W.F. McCain	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McCain	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beth Newlands Campbell	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la scission de Canada Packers.



Proposeur : CA

Maple Leaf Foods sollicite l'accord des actionnaires pour une scission intégrale de ses activités de Canada Packers, qui seront intégrées à une nouvelle société distincte portant le nom de Canada Packers Inc. Maple Leaf Foods conservera une participation de 16 % dans Canada Packers, tandis que le reste (84 %) sera distribué à ses actionnaires actuels. Les actionnaires recevront une distribution d'actions de Canada Packers au prorata de leur participation actuelle dans Maple Leaf Foods. La scission est structurée comme une réorganisation papillon afin d'éviter potentiellement un gain imposable pour Maple Leaf Foods, sous réserve d'une décision favorable de l'Agence du revenu du Canada. Le conseil d'administration de Maple Leaf Foods et un comité spécial d'administrateurs indépendants, agissant avec l'avis et l'aide de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux respectifs, ainsi que la direction ont évalué la transaction et estiment qu'elle est dans l'intérêt de l'entreprise et qu'elle est équitable pour les actionnaires. Après la transaction, le symbole boursier des actions ordinaires de Canada Packers à la Bourse de Toronto sera « CPKR ». Ensuite, les nouvelles actions ordinaires de Maple Leaf continueront d'être cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier actuel, « MFI ». La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime d'octroi d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dollarama Inc. (DOL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-11,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 25675T107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	52247

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory David	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisa D. Garcia	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen K. Gunn	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kristin Mugford	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Rossy	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samira Sakhia	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Huw Thomas	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique pour réduire au minimum le gaspillage dans ses activités en se fixant des objectifs et en déterminant un plan d'action formel.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les dirigeants dans la circulaire de sollicitation de procurations.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les employés dans la circulaire de sollicitation de procurations.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

09	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la société se penche chaque année, de manière régulière, sur les raisons qui motivent ou qui pourraient motiver le faible taux d'appui (relatif) à l'élection de certains administrateurs, y compris dans le dialogue qu'elle entretient avec ses actionnaires, et en rende compte dans sa circulaire.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory David	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisa D. Garcia



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen K. Gunn



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kristin Mugford



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Rossy	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Samira Sakhia	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Knight Therapeutics Inc. et siège à plus d'un conseil

d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Huw Thomas	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique pour réduire au minimum le gaspillage dans ses activités en se fixant des objectifs et en déterminant un plan d'action formel.



Proposeur : MÉDAC

Le gaspillage alimentaire représente un défi mondial considérable, qui entraîne plus de 1 000 milliards de dollars américains de pertes de nourriture chaque année, équivalant à plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale. Outre le fait que 29,6 % de la population mondiale souffre d'insécurité alimentaire et que 783 millions de personnes sont touchées par la faim, ce gaspillage contribue à 8-10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les impacts environnementaux sont particulièrement élevés au niveau du consommateur final. Réduire ce gaspillage permettrait d'améliorer la disponibilité alimentaire pour les populations dans le besoin. Notons qu'au Québec, le Parti Québécois a déposé un projet de loi pour lutter contre le gaspillage alimentaire en 2024, qui vise à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2050, obliger l'établissement d'ententes de dons pour les invendus comestibles, créer un registre public des produits invendus et interdire de rendre volontairement impropres les invendus. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Dans son plus récent rapport ESG, Dollarama affirme intégrer la réduction et la réutilisation des matériaux à ses pratiques, notamment en réutilisant les boîtes en carton pour les livraisons. Elle s'efforce aussi

d'optimiser les emballages dès leur conception et de limiter le gaspillage grâce à une gestion rigoureuse des stocks. Les employés sont formés à réparer les emballages endommagés pour éviter les pertes. Le rapport souligne aussi que Dollarama collabore avec une trentaine d'organismes locaux pour redistribuer des produits invendables, mais encore utilisables. Cependant, le proposeur souligne qu'une enquête des Coops de l'information, publiée en avril 2024, révèle que ses magasins jettent des tonnes de produits neufs. Selon un article de la même année, Dollarama élimine régulièrement des produits saisonniers et des aliments neufs ou non périmés. Il indique qu'une note interne signée par le directeur de l'exploitation ordonnait aux employés chargés de l'inventaire des bonbons et chocolats après Pâques de les détruire avant de les jeter, pour éviter leur consommation ou leur revente après élimination. Des employés ont aussi déclaré être souvent affectés à des « tâches de destruction » consistant à détruire et jeter des marchandises endommagées, tandis que leurs demandes de don pour des articles destinés à être jetés ont été refusées par les gestionnaires des magasins. Le conseil d'administration rejette la proposition, estimant qu'une politique formelle de réduction des déchets serait trop rigide. Il souligne que la société limite déjà le gaspillage par une gestion stricte des stocks, des incitations pour les gestionnaires et des ajustements de prix sur les produits périssables. Selon lui, seuls de faibles volumes d'articles impropres à la vente sont éliminés, bien qu'un certain gaspillage reste inévitable pour des raisons sanitaires, réglementaires ou pratiques. En comparaison, Metro rapporte avoir détourné 64 % de ses déchets alimentaires des sites d'enfouissement en 2024 grâce à des initiatives comme l'alimentation animale, le compostage et la production de biocarburants. Depuis 2016, Metro a réduit de 23 % ses pertes alimentaires en magasin et vise une baisse de 50 % d'ici 2025. Sa stratégie repose sur la gestion des surplus et la prévention. Par ailleurs, sa vision pour 2026 est ambitieuse : ne plus jeter aucun aliment consommable ni résidu issu de ses activités. Compte tenu de l'importance accordée par le public au comportement responsable des entreprises et des bénéfices potentiels d'une meilleure gestion du gaspillage alimentaire, nous pensons que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires et que sa mise en œuvre pourrait permettre d'atténuer les risques d'exploitation, juridiques, réglementaires et d'atteinte à la réputation auxquels la société est exposée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓

Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, indique que même si Dollarama profite de systèmes d'IA pour optimiser ses

activités, elle ne développe ni ne gère de systèmes d'IA générative avancés. Il souligne ainsi que les obligations du Code volontaire ne s'appliquent pas directement à ses activités. Il déclare aussi que Dollarama a déjà adopté des pratiques qui s'alignent, le cas échéant, sur les principes d'équité, de responsabilité et de transparence du Code volontaire, donnant en exemple l'adoption par l'entreprise d'une politique d'utilisation acceptable de l'IA, qui établit ses attentes quant à l'utilisation de l'IA en milieu de travail. Il ajoute que la surveillance de la technologie relève de son comité de vérification et que les initiatives d'IA de l'entreprise sont également le sujet de discussions au conseil d'administration. Notons toutefois que la politique mentionnée par le conseil d'administration ne semble pas avoir été rendue publique et que l'entreprise fournit peu d'informations sur la gestion et l'atténuation des risques liés à son utilisation de l'IA, en dehors de celles fournies dans la circulaire de direction. Après examen, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Mentionnons que près de 50 entreprises ont signé le Code volontaire à ce jour. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les dirigeants dans la circulaire de sollicitation de procurations.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des dirigeants. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de divulguer les langues maîtrisées par les employés dans la circulaire de sollicitation de procurations.

✗

✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Depuis 2019, la Loi canadienne sur les sociétés par actions permet aux administrateurs de prendre en compte, dans leurs décisions, non seulement les intérêts des actionnaires, mais aussi ceux des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement. Selon le gouvernement fédéral, cette réforme visait à établir des attentes plus élevées et à renforcer la surveillance du comportement des sociétés (<https://tinyurl.com/32xy3dna>). Dans le même esprit, le proposeur précise que, selon le projet de loi S-285, la raison d'être d'une entreprise est de poursuivre ses intérêts tout en générant des retombées positives pour la collectivité et l'environnement, en tenant compte de sa taille, de la nature de ses activités et en limitant ses impacts négatifs. Il souligne également que cette attention croissante portée aux enjeux environnementaux reflète une préoccupation grandissante, tant chez les actionnaires que dans la société en général, face aux conséquences des activités des entreprises sur l'environnement. Ce contexte de sensibilisation se manifeste aussi sur le plan politique. Dans le cas de Dollarama, les partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont unanimement dénoncé les pratiques de gaspillage de l'entreprise et réclamé des réformes législatives pour interdire l'enfouissement de matières pouvant être revalorisées. Le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, qualifiant ces pratiques d'inacceptables, a d'ailleurs demandé une rencontre avec la direction de l'entreprise(<https://tinyurl.com/ye29y44e>). Par ailleurs, selon Transition Pathway Initiative (TPI), Dollarama a pris certaines mesures pour gérer ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en établissant des objectifs de réduction et en publiant des données sur ses émissions des portées 1 et 2. Toutefois, ces cibles ne sont ni fondées sur des données scientifiques ni alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'entreprise ne divulgue pas non plus ses émissions de portée 3, qui englobent les sources indirectes tout au long de sa chaîne de valeur. Bien qu'elle reconnaisse les risques associés au changement climatique, elle communique peu sur leurs éventuelles répercussions financières, réglementaires, ainsi que sur ses activités d'exploitation. Par ailleurs, Dollarama ne participe pas activement aux efforts de lutte contre la crise climatique, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, et ne procède à aucune planification basée sur des scénarios climatiques. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que la société prend déjà en compte les enjeux ESG, publie un rapport détaillé à ce sujet et maintient un dialogue avec ses parties prenantes. Il soutient que la responsabilité de la stratégie environnementale doit rester entre les mains du conseil d'administration et de la direction, mieux placés pour en assurer la mise en œuvre. Selon lui, un vote consultatif des actionnaires serait inapproprié, compte tenu de la complexité de ces enjeux. Après examen, nous estimons que les actionnaires devraient avoir accès à des rapports complets sur la façon dont l'entreprise répond aux enjeux climatiques, afin d'assurer une gestion efficace des risques par les administrateurs. Cette proposition offre une occasion annuelle aux actionnaires d'évaluer les objectifs, le plan d'action et les progrès de l'entreprise en matière de durabilité. Étant donné l'ampleur des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation associés au changement climatique, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue sur la stratégie environnementale de la société. Nous croyons donc qu'il est justifié d'appuyer cette proposition, qui est clairement dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Après évaluation de son expérience depuis 2020, le conseil d'administration de Dollarama a décidé de maintenir le format entièrement virtuel pour 2025. Il affirme que cette décision s'appuie sur une utilisation responsable des ressources, l'élimination des barrières géographiques favorisant une participation équitable, des niveaux de participation comparables aux réunions en personne et des gains d'efficacité organisationnelle, tout en préservant pleinement les droits des actionnaires grâce aux outils modernes d'engagement offerts par les plateformes virtuelles. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition d'actionnaire demandant que la société se penche chaque année, de manière régulière, sur les raisons qui motivent ou qui pourraient motiver le faible taux d'appui (relatif) à l'élection de certains administrateurs, y compris dans le dialogue qu'elle entretient avec ses actionnaires, et en rende compte dans sa circulaire.

CA

POLITIQUE

×

×

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur souligne qu'un administrateur, M. Gunn, fait face à un taux d'abstention anormalement élevé comparativement aux autres administrateurs. Malgré les explications de l'entreprise qui l'avaient amené à retirer des propositions similaires, il constate que ce problème demeure, quoique dans une moindre mesure. Il s'interroge donc sur l'origine de cette situation récurrente et suggère que trouver la source de ce problème et le traiter pourrait aider l'entreprise à résoudre la situation et accroître le soutien envers son candidat. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition. Il admet qu'il ne peut pas déterminer avec certitude les motifs de vote de chaque actionnaire, mais indique que ses discussions avec les actionnaires suggèrent que les résultats défavorables concernant M. Gunn reflètent principalement les politiques de vote d'un nombre limité d'actionnaires institutionnels, notamment en ce qui a trait à la durée du mandat des administrateurs. Il

importe de souligner que M. Gunn siège au conseil depuis 2009 et n'est pas considéré comme indépendant en raison de ses liens avec Neil Rossy, dirigeant de GRI Capital inc., une société de gestion d'investissements associée au chef de la direction de Dollarama. Comme le mentionne le conseil, M. Gunn occupe simultanément la présidence du conseil (sans nomination d'un administrateur principal), préside le comité des mises en candidature et de gouvernance, tout en siégeant au comité de rémunération, une configuration qui contrevient aux bonnes pratiques de gouvernance et qui pourrait expliquer le faible taux de soutien des actionnaires. Qui plus est, les administrateurs et les dirigeants maintiennent un dialogue régulier avec les actionnaires et leurs représentants, incluant ceux ayant voté contre l'élection d'un administrateur, dans le but de mieux saisir leurs perspectives, d'améliorer la transparence des pratiques de gouvernance et d'aborder diverses questions, notamment les raisons de l'absence de limitation des mandats ou de politiques de retraite obligatoire. Considérant que l'entreprise communique déjà avec ses actionnaires et que les votes reflètent les politiques institutionnelles établies, nous estimons que le rapport demandé n'apporterait pas de valeur ajoutée aux actionnaires. De surcroît, nous estimons que le proposeur n'a pas fourni d'arguments suffisamment convaincants pour justifier l'adoption de cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR K92 Mining Inc. (TSE: KNT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 499113108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	123600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Eaton	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Saurabh Handa	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cyndi Laval	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nan H. Lee	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Lewins	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Eaton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Saurabh Handa



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est directeur financier de Metalla Royalty & Streaming Ltd et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cyndi Laval	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle travaille pour un bureau d'avocats ou un courtier souscripteur recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nan H. Lee	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John D. Lewins	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Compagnie de Saint Gobain SA (SGO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-05 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-06-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F80343100

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	21650

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Benoit Bazin	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sibylle Daunis	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Maya Hari	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Antoine de Saint-Affrique	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hans Sohlstroem	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la rémunération de Benoit bazin en tant que directeur général, jusqu'au 6 juin 2024.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la rémunération de Benoit Bazin en tant que chef de la direction et président-directeur général, à partir du 7 juin 2024.	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président-directeur général.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre publique.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie de placement privé.	✓	✓
20	Proposition afin d'autoriser l'augmentation du nombre de titres à émettre.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption pour les contributions en nature.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de réserves, premiums et profits.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
26	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions de performance	✓	✓
27	Proposition afin de modifier les statuts pour rendre obligatoire la retransmission publique des assemblées générales.	✓	✓
28	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Benoit Bazin	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sibylle Daunis	✓	✓

Proposeur : CA

Il est dans l'intérêt de l'entreprise que des représentants d'employés siègent au conseil. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Maya Hari	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Antoine de Saint-Affrique



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hans Sohlstroem



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.



Proposeur : CA

La rémunération du Président du Conseil d'administration respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération de Benoit bazin en tant que directeur général, jusqu'au 6 juin 2024.	✓	✓
Proposeur : CA		

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération de Benoit Bazin en tant que chef de la direction et président-directeur général, à partir du 7 juin 2024.	✓	✗
Proposeur : CA		

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président-directeur général.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre publique.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie de placement privé.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser l'augmentation du nombre de titres à émettre.

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est demandé de pouvoir émettre des actions supplémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale. L'augmentation proposée est limitée à un niveau acceptable qui empêche la dilution excessive de la position actuelle des actionnaires. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption pour les contributions en nature.

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de réserves, premiums et profits.

✓ ✓

Proposeur : CA

L'augmentation du nombre d'actions autorisées permettra à l'entreprise de jouir d'une plus grande flexibilité quant à l'émission des actions, et donc de bénéficier de plus de financement. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions de performance



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts pour rendre obligatoire la retransmission publique des assemblées générales.



Proposeur : CA

Il est proposé d'autoriser la diffusion de l'assemblée générale d'actionnaires en ligne. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR MOWI ASA (OSE: MOWI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-04 ,
PAYS Norvège	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT R4S04H101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	49621

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'élire deux personnes pour vérifier le procès-verbal.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur, et distribution d'un dividende de 6,60 NOK par action ordinaire.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des membres du comité de nomination.	✓	✓
10	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✗
11.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kristian Melhuus	✓	✓
11.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Lisbet Nærø	✓	✗
12.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Ann Kristin Brautaset	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver la distribution du dividende.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'élire le président d'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'élire deux personnes pour vérifier le procès-verbal.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur, et distribution d'un dividende de 6,60 NOK par action ordinaire.



Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. L'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus négatif que positif. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des membres du comité de nomination.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kristian Melhuus	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce

candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Lisbet Nærø	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège au comité de vérification.Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Ann Kristin Brautaset	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente Folketrygdfondet, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution du dividende.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Tourmaline Oil Corporation (TOU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-04 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 89156V106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael L. Rose	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Armstrong	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee A. Baker	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher E.D. Lee	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew B. MacDonald	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucy M. Miller	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Travis J. Toews	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet L. Weiss	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael L. Rose	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la

politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Robinson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Armstrong



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee A. Baker



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher E.D. Lee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew B. MacDonald	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucy M. Miller	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Travis J. Toews	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janet L. Weiss	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Restaurant Brands International Inc. (TSE:QSR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-06-03 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 76090H103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	23000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre Behring	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maximilien de Limburg Stirum	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Patrick Doyle	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cristina Farjallat	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jordana Fribourg	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ali Hedayat	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Lemann	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason Melbourne	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel S. Schwartz	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'instituer une politique selon laquelle la société se conforme aux « Lignes directrices de l'OMS pour l'utilisation chez les animaux de rente destinés à l'alimentation humaine des antimicrobiens importants pour la médecine humaine », et ce, tout au long de ses chaînes d'approvisionnement.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de suivre et de divulguer chaque année la quantité de gaspillage alimentaire générée par son activité, ainsi que d'établir et divulguer des objectifs mesurables pour la réduire.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire visant à exclure de la qualification d'administrateur indépendant tout membre du conseil d'administration lié à un actionnaire détenant au moins 20 % des droits de vote de la société.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre Behring



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maximilien de Limburg Stirum



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Patrick Doyle



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cristina Farjallat	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jordana Fribourg	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ali Hedayat	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas

indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Lemann	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jason Melbourne	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel S. Schwartz	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Thecla Sweeney	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Il n'y a pas d'objectifs de performance ESG liés à la performance de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'instituer une politique selon laquelle la société se conforme aux « Lignes directrices de l'OMS pour l'utilisation chez les animaux de rente destinés à l'alimentation humaine des antimicrobiens importants pour la médecine humaine », et ce, tout au long de ses chaînes d'approvisionnement.

CA POLITIQUE



Proposeur : The Shareholder Commons, on behalf of Trinity College Cambridge

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la résistance aux antimicrobiens (RAM) est l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et le développement. Elle prévient que « Si aucune action n'est prise aujourd'hui, la quasi-totalité des antibiotiques actuels seront inefficaces d'ici 2050 pour prévenir et traiter les maladies humaines ». Une étude publiée en 2024 dans The Lancet montre aussi que l'antibiorésistance va s'aggraver et pourrait causer directement plus de 39 millions de morts et être associée à 169 millions de morts entre 2025 et 2050, tandis que la Banque mondiale évalue que la RAM pourrait entraîner un coût annuel mondial estimé à 3 400 milliards de dollars d'ici 2030 et plonger environ 28 millions d'individus dans la pauvreté d'ici 2050. Or, le recours inapproprié et abusif aux antibiotiques dans les élevages industriels fait partie des facteurs pouvant accélérer l'émergence et la propagation de la RAM. Pour parer et combattre cette dernière, l'OMS a développé des lignes directrices sur l'usage des antimicrobiens importants pour la médecine humaine chez les animaux de production. Elle recommande notamment de les interdire comme promoteurs de croissance ou à titre préventif. RBI a pris des mesures pour répondre au problème de l'antibiorésistance. Elle affirme être engagée dans une bonne gestion des antibiotiques et dans la réduction des antibiotiques importants pour la médecine humaine, tels qu'ils sont définis par l'OMS, et que ses politiques sont déjà alignées sur les lignes directrices de l'OMS. Néanmoins, nous observons qu'il y a place pour des progrès et que RBI est encore loin de suivre toutes les recommandations de l'OMS pour l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement. Par exemple, ses restrictions sur les antibiotiques ne s'appliquent qu'à sa chaîne d'approvisionnement en poulet pour ses restaurants Burger King et Popoye's aux États-Unis et ses restaurants Tim Horton's au Canada. Le proposeur calcule que plus de 53 % de ses restaurants ne sont pas touchés par ses restrictions. Il en va de même pour les autres entrants d'origine animale, dont le porc et le bœuf, ce qui est problématique pour une entreprise dont les burgers sont un produit phare. En comparaison, 70 % des porcs achetés par Chipotle sont élevés sans antibiotiques et 30 % viennent d'élevages où leur usage préventif est interdit. Chipotle limite aussi l'usage d'antibiotiques importants pour la médecine humaine au traitement des animaux malades pour toutes ses viandes. De plus, comme le souligne le proposeur, même les restrictions de RBI pour les poulets comportent une énorme échappatoire, car l'interdiction de l'usage d'antibiotiques importants pour la médecine humaine comme promoteurs de croissance ou à titre préventif peut être contournée si « une personne qualifiée » détermine qu'il existe un risque élevé de contracter une maladie infectieuse particulière. Notons enfin qu'en novembre 2022, une enquête du Bureau of Investigative Journalism et du Guardian a révélé qu'un fournisseur de RBI, Cargill, s'approvisionnait en viande de bœuf auprès de fermes américaines qui emploient encore des antibiotiques d'importance critique les plus prioritaires, lesquels constituent souvent le dernier recours ou l'un des seuls traitements limités disponibles pour les infections humaines graves. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires et pourrait encourager RBI à faire preuve de plus d'ambition dans sa stratégie en matière d'antibiorésistance et à adopter les meilleures pratiques concernant l'usage d'antibiotiques dans ses chaînes d'approvisionnement. Rappelons qu'en plus des impacts sociaux, économiques

et sanitaires de l'antibiorésistance, celle-ci a des effets directs sur les entreprises liées à l'agriculture, l'élevage et à l'industrie alimentaire, puisque la perte d'antimicrobiens efficaces, qui permettent de traiter les animaux malades, nuit à la production alimentaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de suivre et de divulguer chaque année la quantité de gaspillage alimentaire générée par son activité, ainsi que d'établir et divulguer des objectifs mesurables pour la réduire.



Proposeur : The Accountability Board

Le gaspillage alimentaire représente un défi mondial considérable, qui entraîne plus de 1 000 milliards de dollars américains de pertes de nourriture chaque année, équivalant à plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale (<https://bit.ly/4jzWF7D>). Outre le fait que 29,6 % de la population mondiale souffre d'insécurité alimentaire et que 783 millions de personnes sont touchées par la faim, ce gaspillage contribue à 8-10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les impacts environnementaux sont particulièrement élevés au niveau du consommateur final. Réduire ce gaspillage permettrait d'améliorer la disponibilité alimentaire pour les populations dans le besoin. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Le proposeur critique le manque de transparence de RBI concernant le gaspillage alimentaire, malgré ses impacts économiques avérés. Il ajoute que l'entreprise ne divulgue ni objectif mesurable ni donnée chiffrée sur la réduction du gaspillage. Il soutient qu'elle se contente d'offrir des conseils de base aux franchisés sur les portions et le stockage. Il affirme aussi que ses rapports ESG ne mentionnent qu'une seule mesure concrète de 2016 (détournement de 1 300 tonnes de marc de café en Ontario) et une initiative récente de 2023, soit une application mobile pour acheter les surplus alimentaires dans certains Tim Hortons. Par ailleurs, plusieurs de ses concurrentes, comme McDonald's et Domino's, détaillent des actions concrètes de dons alimentaires dans leurs rapports. De plus, en mars 2025, El Pollo Loco a fixé des objectifs clairs pour réduire son gaspillage (20 % d'ici 2027 et 50 % d'ici 2030) et prévoit de déployer un système de suivi pour ses franchisés, avec un objectif de 50 % de participation d'ici 2027. Le conseil s'oppose à la proposition, estimant que la collecte et la divulgation de données sur le gaspillage alimentaire ne sont pas encore pratiques et utiles. Il souligne que le réseau franchisé de RBI rend la standardisation des données complexe. Il ajoute que l'entreprise utilise des technologies pour détourner les surplus (comme le recyclage des huiles) et optimise ses activités pour réduire le gaspillage, tout en soutenant ses franchisés avec des outils et formations. Dans son dernier rapport, RBI reconnaît l'importance de la gestion responsable des déchets pour l'efficacité opérationnelle et la durabilité. L'entreprise affirme avoir mis en place diverses initiatives pour gérer les déchets alimentaires et détourner les matières organiques des sites d'enfouissement. Elle se concentre sur la réduction des surplus dans ses restaurants propriétaires et franchisés, ainsi que dans sa chaîne d'approvisionnement, investissant dans des outils de prévision et systèmes de gestion des stocks pour optimiser la production selon la demande. Le proposeur rétorque que si RBI prétend avoir des programmes robustes de réduction du gaspillage, alors la proposition est justifiée pour permettre aux actionnaires d'évaluer leur efficacité, soulignant que plus l'entreprise investit dans cette réduction, plus les actionnaires méritent des mesures de progrès. Néanmoins, si RBI n'a pas de programmes robustes, le proposeur l'incite à en développer, compte tenu des bénéfices financiers prouvés et du temps écoulé depuis 2016, quand elle avait jugé que la réduction du gaspillage est un domaine d'intervention-clé. Selon le proposeur, l'absence de tout engagement clair de la part du conseil soulève des doutes importants sur la crédibilité de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire de RBI. La proposition vise à concrétiser les engagements déjà pris et à garantir la transparence pour que les actionnaires puissent évaluer l'efficacité des actions. En déterminant les volumes de déchets et en fixant des objectifs clairs avec des échéances, l'entreprise pourrait mieux gérer ce défi. Face au manque de transparence actuel et aux bénéfices attendus, nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à exclure de la qualification d'administrateur indépendant tout membre du conseil d'administration lié à un actionnaire détenant au moins 20 % des droits de vote de la société.



Proposeur : The Accountability Board

Les administrateurs indépendants sont essentiels à une gouvernance d'entreprise solide en apportant une perspective impartiale, en renforçant la transparence et en garantissant la responsabilité. Ils contribuent à résoudre les conflits d'intérêts, élargissent les perspectives dans la prise de décision et protègent les intérêts de l'entreprise en servant de contrepoids à la direction. Le proposeur estime que RBI devrait réviser sa définition et son identification des administrateurs indépendants ou affiliés. Conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières en matière de gouvernance d'entreprise, les administrateurs affiliés sont en général identifiés par leurs relations avec l'entreprise, notamment en tant que dirigeants, employés ou détenteurs d'une participation significative dans les actions de la société. Le proposeur soutient que le terme « affilié » doit être interprété au sens large pour inclure un lien financier, familial ou autre avec un actionnaire, notamment ceux détenant au moins 20 % du capital. Selon lui, une telle participation représente un obstacle courant à l'indépendance des administrateurs, car ces actionnaires majoritaires peuvent avoir des intérêts qui divergent de ceux des porteurs ordinaires, compromettant ainsi l'impartialité requise pour une gouvernance efficace. Il rappelle que malgré le contrôle de près de 30 % des droits de vote de la société par un partenariat associé à 3G Capital, l'entreprise classe plusieurs administrateurs affiliés à 3G Capital comme indépendants. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, soutenant que RBI se conforme déjà aux normes d'indépendance de la Bourse de New York et aux réglementations canadiennes et américaines, lesquelles stipulent que la détention importante d'actions ne constitue pas automatiquement un obstacle à l'indépendance, privilégiant plutôt l'indépendance face à la direction. Il affirme que, à la suite d'une évaluation complète comprenant l'analyse des liens avec 3G Capital, le conseil a conclu que neuf de ses dix candidats pour un poste d'administrateur satisfont aux critères d'indépendance. Il précise qu'aucun accord commercial ne compromet cette indépendance et que le comité des mises en candidature révisé régulièrement la composition du conseil conformément aux normes réglementaires en vigueur. 3G Capital, avec 3G Restaurant Brands Holdings General Partner Limited, détient environ 92 % des participations échangeables du partenariat de la société, représentant 25,7 % du pouvoir de vote total. Bien que le conseil considère tous les candidats comme indépendants sauf J. Patrick Doyle (président-directeur), Alexandre Behring et Daniel S. Schwartz sont codirecteurs associés de 3G Capital, tandis que Marc Lemann est le fils d'un fondateur de 3G Capital. De plus, Jordana Fribourg est directrice des talents de Continental Grain Company, partenaire d'investissement de 3G Capital ayant notamment participé à l'acquisition de Hunter Douglas pour 7,1 milliards de dollars en 2022. Ces liens étroits avec 3G Capital remettent en question leur indépendance réelle. Après analyse, nous considérons que l'adoption de la politique proposée permettrait à l'entreprise de mieux répondre aux attentes des investisseurs et de se conformer davantage aux meilleures pratiques de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Iberdrola SA (IBE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-30 ,
PAYS Espagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT E6165F166

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	39348

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs.	✓	✓
03	Proposition afin de recevoir le rapport de durabilité.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin de modifier les articles 7, 9 et 33 des statuts et règlements.	✓	✓
05.02	Proposition afin de modifier les articles 5, 6, 20, 25, 27, 34 et 63 des statuts et règlements.	✓	✓
06.01	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires.	✓	✓
06.02	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires pour inclure un titre I relatif à l'engagement actionnarial, comprenant les articles 1 à 6.	✓	✓
06.03	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure, dans le titre II, un chapitre I comprenant les articles 7 à 9, un chapitre II comprenant les articles 10 à 16, ainsi qu'un chapitre III comprenant les articles 17 et 18, relatifs à l'information fournie aux actionnaires.	✓	✓
06.04	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre III, comprenant les articles 19 à 21, relatif aux catégories, aux modalités de vote et aux pouvoirs des actionnaires agissant en assemblée générale.	✓	✓
06.05	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre IV, comprenant les articles 22 et 23, relatif à la convocation, à la participation, à la présence et à la représentation par procuration, ainsi qu'un titre V, comprenant les articles 24 à 28.	✓	✓
06.06	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre VI, comprenant les articles 29 à 34, un titre VII, comprenant les articles 35 à 41, un titre VIII, comprenant les articles 42 à 44, un titre IX, comprenant les articles 45 et 46, et un titre X, comprenant les articles 47 et 48, relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à l'adoption des résolutions.	✓	✓
06.07	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre XI, comprenant les articles 49 à 61, relatif aux formes de tenue de l'assemblée et aux règles particulières qui y sont applicables.	✓	✓
06.08	Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre XII, comprenant les articles 62 à 65, relatif au champ d'application et aux autres dispositions générales du règlement.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,23 EUR par action ordinaire.	✓	✓

09	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire qui sera réalisée dans le cadre du programme Iberdrola de dividende optionnel à rémunération flexible.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire, par incorporation d'une prime d'émission d'une valeur de marché de référence maximale de 2 950 millions d'euros afin de mettre en œuvre le programme Iberdrola de dividende optionnel à rémunération flexible.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ángel Jesús Acebes Paniagua	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Juan Manuel González Serna	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ana Colonques García-Planas	✓	✓
16	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 14.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations.	✓	✗
18	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✓

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin de recevoir le rapport des administrateurs.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin de recevoir le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

En vertu des lois espagnoles, les grandes sociétés doivent présenter un rapport non financier lors de leur assemblée générale annuelle, qui aborde des aspects comme l'environnement, les questions sociales et la lutte contre la corruption et qui inclut des détails particuliers sur l'entreprise. Iberdrola a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. L'entreprise s'est engagée à atteindre la carboneutralité pour l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2039, par rapport à 2020. Elle vise une baisse de 65 % des émissions des portées 1, 2 et 3 d'ici 2030. Dans ce cadre, elle s'engage à réduire les émissions de portées 1 et 2 issues de la production d'électricité de 83 % par kilowattheure d'ici 2030, ainsi qu'à diminuer celles de portées 1 et 3 liées aux activités énergétiques couvrant toute l'électricité vendue de 85 % par kilowattheure. À long terme, elle cible une réduction globale de 90 % des émissions des portées 1, 2 et 3 d'ici 2039, avec des objectifs sectoriels atteignant 95 % pour certaines catégories d'émissions. Ces cibles ont été approuvées par l'initiative Science Based Target (SBTi) et correspondent aux exigences d'une trajectoire de limitation du réchauffement à 1,5 °C. Depuis 2020, elle ne produit plus d'électricité à partir de charbon et a considérablement réduit sa consommation de gaz naturel. Iberdrola suit les recommandations du groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD), divulgue ses émissions totales des portées 1 à 3 vérifiées par un tiers indépendant et elle a reçu la note A du CDP pour ses efforts contre le changement climatique en 2023. Elle a une politique officielle sur la biodiversité et des objectifs approuvés par le SBTN, analogue au SBTi, et elle suit les directives du groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD), anticipant ainsi les réglementations futures. Sur le plan social, Iberdrola a signé le Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'engage à respecter les droits de la personne et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail et exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ces mêmes normes. Iberdrola a mis en place un processus de diligence raisonnable pour déceler et évaluer les risques majeurs en matière de droits de la personne et elle prend des mesures pour les atténuer dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Cependant, il manque des preuves concrètes de son engagement envers les parties prenantes touchées. L'entreprise dispose d'un mécanisme de réclamation pour soulever des plaintes ou préoccupations, mais elle ne précise pas si les plaignants peuvent signaler leurs inquiétudes de manière anonyme. Par ailleurs, elle indique soutenir le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, mais elle ne fournit aucune preuve décrivant comment elle soutient les pratiques de ses relations d'affaires à cet égard. L'entreprise indique qu'elle garantit un salaire décent supérieur au salaire minimum dans ses pays d'exploitation, mais elle ne fournit aucune preuve décrivant comment elle travaille pour soutenir le paiement d'un salaire décent par ses partenaires commerciaux. De plus, il manque des détails sur les heures de travail obligatoires. L'entreprise publie certaines données sur la diversité de son personnel, comme l'âge et le sexe, mais omet les détails sur la diversité ethnique, ce qui pourrait nuire à sa réputation. Malgré une conformité avec la loi espagnole, les pratiques d'Iberdrola présentent des lacunes importantes, en particulier sur le

plan social, ce qui l'expose à des risques futurs. Nous recommandons donc de ne pas soutenir cette proposition pour encourager l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction ou des administrateurs et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les articles 7, 9 et 33 des statuts et règlements.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les articles 5, 6, 20, 25, 27, 34 et 63 des statuts et règlements.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires pour inclure un titre I relatif à l'engagement actionnarial, comprenant les articles 1 à 6.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure, dans le titre II, un chapitre I comprenant les articles 7 à 9, un chapitre II comprenant les articles 10 à 16, ainsi qu'un chapitre III comprenant les articles 17 et 18, relatifs à l'information fournie aux actionnaires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre III, comprenant les articles 19 à 21, relatif aux catégories, aux modalités de vote et aux pouvoirs des actionnaires agissant en assemblée générale.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre IV, comprenant les articles 22 et 23, relatif à la convocation, à la participation, à la présence et à la représentation par procuration, ainsi qu'un titre V, comprenant les articles 24 à 28.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre VI, comprenant les articles 29 à 34, un titre VII, comprenant les articles 35 à 41, un titre VIII, comprenant les articles 42 à 44, un titre IX, comprenant les articles 45 et 46, et un titre X, comprenant les articles 47 et 48, relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à l'adoption des résolutions.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre XI, comprenant les articles 49 à 61, relatif aux formes de tenue de l'assemblée et aux règles particulières qui y sont applicables.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le règlement de l'assemblée générale des actionnaires dans le but d'inclure un titre XII, comprenant les articles 62 à 65, relatif au champ d'application et aux autres dispositions générales du règlement.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Le dividende est remplacé par un remboursement de valeur nominale limitant significativement les droits des actionnaires à inscrire un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,23 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire qui sera réalisée dans le cadre du programme Iberdrola de dividende optionnel à rémunération flexible.	✓	✓
Proposeur : CA		

La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Le dividende est remplacé par un remboursement de valeur nominale limitant significativement les droits des actionnaires à inscrire un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire, par incorporation d'une prime d'émission d'une valeur de marché de référence maximale de 2 950 millions d'euros afin de mettre en œuvre le programme Iberdrola de dividende optionnel à rémunération flexible.	✓	✓
Proposeur : CA		

La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Le dividende est remplacé par un remboursement de valeur nominale limitant significativement les droits des actionnaires à inscrire un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le président-directeur du conseil d'administration était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Espagnols. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ángel Jesús Acebes Paniagua	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Juan Manuel González Serna



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ana Colonques García-Planas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 14.



Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions est mal encadrée dans le temps et ne comporte pas un seuil de 50 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Repsol SA (BME:REP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-29 ,
PAYS Espagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT E8471S130

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	68626

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,03 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un premier dividende extraordinaire de 0,50 EUR par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la distribution d'un second dividende extraordinaire de 0,50 EUR par action ordinaire.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la réduction de 4,65% capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la réduction de 10% du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Aurora Catá Sala	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Isabel Torremocha Ferrezuelo	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Mariano Marzo Carpio	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
16	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,03 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité



Proposeur : CA

En vertu des lois espagnoles, les grandes sociétés doivent présenter un rapport non financier lors de leur assemblée générale annuelle, qui aborde des aspects comme l'environnement, les questions sociales et la lutte contre la corruption et qui inclut des détails particuliers sur l'entreprise. Repsol a mené une analyse

complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Repsol s'engage à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Elle a établi des objectifs pour 2030 comprenant une réduction de 55% des émissions de portées 1 et 2 par rapport à 2016 et une baisse de 20% des émissions totales de portées 1 à 3 par rapport à 2018. La métrique d'émissions absolues de portées 1, 2 et 3 couvre 91% des émissions totales de l'entreprise. Pour la portée 3, Repsol se concentre sur la catégorie 11 (produits vendus). L'objectif a été révisé à la baisse par rapport à 2024, passant d'une réduction prévue de 30% à 20%. L'entreprise vise aussi une réduction progressive de son Indicateur d'Intensité Carbone de 15% d'ici 2025, de 28% d'ici 2030, de 55% d'ici 2040 et de 100% 2050. Notons que ce plan n'a pas été validé par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et que ces cibles incluent l'utilisation d'une proportion non quantifiée de crédits de financement de projets visant à capturer ou à éviter les émissions de carbone. Les projets de captage et stockage du carbone sont également inclus dans la stratégie de transition énergétique de Repsol. En outre, Repsol cherche clairement à se diversifier et à ne plus être uniquement une entreprise pétrolière et gazière. Cependant, pour rester dans son budget carbone 1,5°C jusqu'en 2050, elle doit cesser complètement l'exploration pétrolière et gazière et montrer une baisse soutenue de l'intensité des émissions. Au niveau de la divulgation, l'entreprise suit les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation des informations financières liées au climat (TCFD) et rend publiques ses émissions absolues de portée 1 à 3, ainsi que leur intensité, lesquelles sont vérifiées par des tiers indépendants. Enfin, elle a une politique officielle sur la biodiversité et a adopté les recommandations du groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). Sur le plan social, Repsol a signé le Pacte mondial des Nations unies, elle s'engage à respecter les droits de la personne et les droits fondamentaux du travail de l'Organisation internationale du Travail et attend de ses relations d'affaires qu'elles fassent de même. Repsol a un processus de diligence raisonnable pour déceler et évaluer les risques liés aux droits de la personne dans sa chaîne de valeur, incluant les droits des communautés, y compris des communautés autochtones, les droits du travail, les droits fonciers et les droits de l'environnement. Elle prend des mesures pour atténuer les risques dans ses activités et celles de sa chaîne d'approvisionnement et engage le dialogue avec les parties prenantes. Elle dispose aussi d'un mécanisme de réclamation accessible aux travailleurs et aux parties externes. Repsol s'engage aussi à respecter la santé et la sécurité de ses travailleurs, mais elle ne précise pas sa politique sur les heures de travail. Elle ne fournit pas non plus de données ou de description de ses politiques liées à la promotion de la liberté d'association et la négociation collective. En outre, Repsol promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en publiant des indicateurs sur l'âge et le sexe de ses employés, mais elle reste muette sur la diversité ethnique et d'autres aspects de la diversité. Bien que l'entreprise montre des efforts pour améliorer ses pratiques environnementales et sociales, des lacunes persistent en matière de crédibilité, d'ambition et de transparence. Par conséquent, nous recommandons aux actionnaires de ne pas soutenir cette proposition afin d'encourager l'amélioration de ces pratiques. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un premier dividende extraordinaire de 0,50 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un second dividende extraordinaire de 0,50 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

La distribution d'un dividende extraordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction de 4,65% capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction de 10% du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Aurora Catá Sala	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Isabel Torremocha Ferrezuelo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Mariano Marzo Carpio	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Il est proposé de remplacer l'allocation du régime. Présentement 50 % de l'incitatif est versé en espèces et 50 % en actions de performance. Désormais, 100 % de l'incitatif serait versé en actions de performance. Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération)
Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BRP Inc. (TSE:DOO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-29 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 05577W200

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	50

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elaine Beaudoin	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José Boisjoli	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Bombardier	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ernesto M. Hernández	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine Kountze	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward M. Philip	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Ross	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara J. Samardzich	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hildegard Maria Wortmann	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme spécial.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elaine Beaudoin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente Beaudier Inc., actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Beaudier Inc., actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Beaudier Inc., actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José Boisjoli	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Bombardier	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Beaudier Inc., actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ernesto M. Hernández	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine Kountze	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward M. Philip	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Ross	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara J. Samardzich	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hildegard Maria Wortmann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme spécial.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Evonik Industries AG (ETR:EVK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-28 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D2R90Y117

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	72654

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin de modifier les statuts.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts.



Proposeur : CA

À l'exception des décisions relatives aux transactions majeures, comme une réorganisation de l'entreprise, une majorité simple devrait être suffisante pour ratifier les décisions soumises à l'assemblée. La première proposition de modification des statuts est dans l'intérêt des actionnaires. La deuxième proposition est relative aux conditions de révocation des membres du conseil de surveillance. Demander une majorité qualifiée d'au moins trois quarts des voix exprimées pour cela est raisonnable. Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dorel Industries Inc. (DII)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-28 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 25822C205

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	135000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Schwartz	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Schwartz	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Segel	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maurice Tousson	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman M. Steinberg	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad A. Johnson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon Ranson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Schwartz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Schwartz



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Segel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maurice Tousson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman M. Steinberg



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad A. Johnson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon Ranson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Argenx SE (EBR: ARGX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-27 ,
PAYS Belgique	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N0610Q109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1444

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver le rapport annuel.	✓	✗
04.04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende.	✓	✓
04.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Anthony Rosenberg	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport annuel.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Anthony Rosenberg	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information		

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Leonardo SpA (BIT:LDO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-26 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT T4502J151

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	24868

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende.	✓	✓
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions en vue de les transférer dans le régime incitatif à base d'actions.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
09	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements concernant les compétences exclusives du Conseil d'administration.	✓	✓
10	Proposition afin de supprimer l'article 34 des statuts de l'entreprise.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✓

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions en vue de les transférer dans le régime incitatif à base d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements concernant les compétences exclusives du Conseil d'administration.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin de supprimer l'article 34 des statuts de l'entreprise.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Coca-Cola HBC AG (LON: CCH)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-23 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-15
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H1512E100

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	38396

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport annuel et les états financiers consolidés.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver la répartition des bénéfices.	✓	✓
03.02	Proposition afin d'approuver la distribution du dividende depuis les réserves.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anastasios G. David	✓	✗
05.01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Zulikat Wuraola Abiola	✓	✓
05.01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth A. Bastoni	✓	✓
05.01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Zoran Bogdanovic	✓	✗
05.01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte J. Boyle	✓	✗
05.01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henrique Braun	✓	✗
05.01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anastasios I. Leventis	✓	✗
05.01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christo Leventis	✓	✗
05.01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Leventis	✓	✗
05.01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Evguenia Stoitchkova	✓	✗
05.01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Glykeria Tsernou	✓	✓
05.02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stavros Pantzaris	✓	✓

05.02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pantelis Lekkas	✓	✓
06.01	Proposition afin d'approuver l'élection de Kellerhals Carrard Zürich KIG, représenté par Ines Poeschel, en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
07.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
07.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers pour la filiale en Grèce.	✓	✗
08.01	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09.01	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
10.01	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants selon la loi de Suisse.	✓	✗
11.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
11.02	Proposition afin d'approuver la politique sur le montant global de la rémunération des dirigeants.	✓	✓
12.01	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✗
13.01	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport annuel et les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
Proposeur : CA		

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l’environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l’accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d’évaluer la performance de l’entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. L’entreprise a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Coca-Cola HBC AG s’engage à atteindre la carboneutralité sur l’ensemble de sa chaîne de valeur d’ici 2040, avec des objectifs intermédiaires comprenant la réduction de 46,2% des émissions de GES de portée 1 et 2, et de 27,5% pour la portée 3 d’ici 2030 par rapport à 2019. L’entreprise vise également une réduction de 33,3% des émissions liées à la foresterie, l’agriculture et l’utilisation des terres (FLAG) d’ici 2030, avec un engagement de zéro déforestation pour les matières premières à risque d’ici fin 2025. À long terme, Coca-Cola HBC prévoit des réductions de 90% pour les portées 1, 2 et 3, et de 72% pour les émissions FLAG d’ici 2040. Notons que ces objectifs ont validés par l’initiative Science Based Targets (SBTi). Coca-Cola HBC suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) et publie ses émissions absolues directes et indirectes qui sont vérifiées par des tiers indépendants. Elle a obtenu une note A lors de l’évaluation de sa stratégie de lutte contre le changement climatique par le CDP en 2024, ce qui témoigne d’une gestion active de son impact environnemental et la positionne comme leader. Enfin, l’entreprise dispose d’une politique officielle sur la biodiversité, anticipant ainsi les évolutions réglementaires à venir. Coca-Cola HBC est signataire du Pacte mondial des Nations Unies, et s’engage à respecter les droits de la personne et les normes de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) dans sa chaîne d’approvisionnement, y compris la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Toutefois, sa politique des droits de la personne manque de preuves tangibles sur le respect intégral des conventions de l’OIT et de transparence quant à son processus de diligence raisonnable. Elle affirme respecter le droit à la liberté d’association et à la négociation collective des travailleurs, sans toutefois préciser les actions à entreprendre lorsque les législations locales ne reconnaissent pas ces droits. De plus, bien que l’entreprise se déclare engagée en faveur de l’égalité des chances et soutienne la diversité, l’équité et l’inclusion, elle divulgue très peu de données concernant la diversité ethnique et de genre. Malgré une conformité à la nouvelle législation suisse, l’entreprise montre des carences significatives sur le plan social, notamment en termes de transparence, de protection des travailleurs et de diversité. Ces faiblesses exposent l’entreprise à des risques considérables à long terme. Il est recommandé de ne pas soutenir cette proposition afin de favoriser l’adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la répartition des bénéfices.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d’un dividende ordinaire est dans l’intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution du dividende depuis les réserves.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anastasios G. David	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Kar-Tess Holding, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Zulikat Wuraola Abiola

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth A. Bastoni

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Toutefois, elle siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Zoran Bogdanovic

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte J. Boyle



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henrique Braun



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Cola-Cola Company, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anastasios I. Leventis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Kar-Tess Holding, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christo Leventis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Kar-Tess Holding, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Leventis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Kar-Tess Holding, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Evguenia Stoitchkova

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente Cola-Cola Company, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Glykeria Tsernou

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02.01

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stavros Pantzaris

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 05.02.02**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pantelis Lekkas

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06.01**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de Kellerhals Carrard Zürich KIG, représenté par Ines Poeschel, en tant que représentant indépendant de l'entreprise.

**Proposeur : CA**

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination d'Ines Poeschel. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07.01**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers pour la filiale en Grèce.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants selon la loi de Suisse.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur le montant global de la rémunération des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération maximum totale est de 56 280 000 EUR. Le comité de direction étant composé de 16 personnes, la rémunération moyenne par dirigeant est donc d'environ 3,5 millions EUR, ce qui peut être jugé comme raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

La modification vise entre autre à faire passer le montant relatif de la prime annuelle des dirigeants de 200 % à 270 % du salaire de base. La politique indique un plafond maximal de 200 % du salaire de base pour le bonus annuel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Arkema SA (AKE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F0392W125

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	14746

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,60 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ilse Henne	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Thierry Pilenko	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : BPI France (Sébastien Moynot)	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des administrateurs.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants (chef de la direction et président du conseil).	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (chef de la direction et président du conseil).	✓	✗
11	Proposition afin de ratifier le transfert du siège social de la société.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
14	Proposition afin de déléguer au conseil d'administration le pouvoir d'attribuer des actions gratuites soumises à des conditions de performance.	✓	✓
15	Proposition afin de ratifier la modification et la suppression de certains articles en vue d'une mise en conformité avec la loi sur le financement des entreprises et l'attractivité de la France.	✓	✓
16	Proposition afin de modifier l'article relatif aux délibérations du conseil d'administration.	✓	✓
17	Proposition afin de modifier les statuts pour limiter l'âge des administrateurs à 70 ans.	✓	✓

18	Proposition afin de modifier les statuts pour limiter l'âge du président du conseil à 72 ans.	✓	✓
19	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,60 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ilse Henne	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Thierry Pilenko	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : BPI France (Sébastien Moynot)



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Bpifrance Investissement, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants (chef de la direction et président du conseil).



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (chef de la direction et président du conseil).



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin de ratifier le transfert du siège social de la société.



Proposeur : CA

La proposition vise à approuver le changement de lieu du siège social, qui restera en France. Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin de déléguer au conseil d'administration le pouvoir d'attribuer des actions gratuites soumises à des conditions de performance.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin de ratifier la modification et la suppression de certains articles en vue d'une mise en conformité avec la loi sur le financement des entreprises et l'attractivité de la France.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article relatif aux délibérations du conseil d'administration.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts pour limiter l'âge des administrateurs à 70 ans.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts pour limiter l'âge du président du conseil à 72 ans.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.		

SOMMAIRE

ÉMETTEUR La Française Des Jeux SA (EPA: FDJ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F55896108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	25305

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,05 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Alix Boulnois	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Avis sur la rémunération de la présidente du conseil d'administration et directrice générale : Stéphane Pallez	✓	✗
08	Avis sur la rémunération du directeur général adjoint : Charles Lantieri	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération totale des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
11	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre publique.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées à des investisseurs spécifiques.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'augmentation du nombre de titres à émettre.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre de contributions en nature.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offre au public.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions gratuites pour les employés.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions gratuites pour les employés de filiales internationales.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
23	Proposition afin de modifier la raison d'être.	✓	✓
24	Proposition afin de modifier les statuts pour modifier le nom de l'entreprise.	✓	✓
25	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin de refléter la nouvelle loi sur le meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées.	✓	✓
26	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin de refléter la loi visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France.	✓	✓
27	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,05 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Alix Boulnois



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Avis sur la rémunération de la présidente du conseil d'administration et directrice générale : Stéphane Pallez



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Avis sur la rémunération du directeur général adjoint : Charles Lantieri



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération totale des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'attribution d'actions pourraient alimenter des régimes de rémunérations sous forme d'option d'achat d'actions, une forme de rémunération à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre publique.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées à des investisseurs spécifiques.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du nombre de titres à émettre.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre de contributions en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offre au public.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions gratuites pour les employés.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions gratuites pour les employés de filiales internationales.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier la raison d'être.



Proposeur : CA

Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts pour modifier le nom de l'entreprise.



Proposeur : CA

Il est proposé de changer le nom de l'entreprise pour FDJ United. Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin de refléter la nouvelle loi sur le meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin de refléter la loi visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 27			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.			✓	✓
Proposeur : CA				

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

	Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Bank of Ireland (BKIR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS Irlande	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G49374146

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	82451

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,28 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akshaya Bhargava	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Giles Andrews	✓	✓
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Buchanan	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Goulding	✓	✗
03.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michele	✓	✓
03.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Myles O'Grady	✓	✓
03.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve Pateman	✓	✓
03.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Spain	✓	✓
03.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret Sweeney	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
05	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

10	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements spécifiques.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions avec droits de préemption.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions sans droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,28 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akshaya Bhargava



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Giles Andrews



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Buchanan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Goulding	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michele	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Myles O'Grady	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve Pateman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Spain	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret Sweeney	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le système de rémunération ne comporte pas de composante à long terme. Cela encourage les cadres à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le système de rémunération ne comporte pas de composante à long terme. Cela encourage les cadres à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements spécifiques.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dassault Systemes SA (DSY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F2457H100

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22201

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution du dividende.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Bernard Charlès	✓	✗
07	Avis sur la rémunération du président du directeur général : Pascal Daloz	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Marie-Helene Habert-Dassault	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Nathalie Rouvet Lazare	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Donatella Sciuto	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Soumitra Dutta	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption offertes au public.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservés à un public restreint.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de réserve.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour les contributions en nature.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants et employés.	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'options d'achat d'actions.	✓	✗
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés dans les filiales internationales.	✓	✗
26	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
27	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution du dividende.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties reliées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Les transactions traitées dans le rapport spécial respectent les critères de la politique. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Bernard Charlès



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération du président du directeur général : Pascal Daloz



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Marie-Helene Habert-Dassault



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est une ancienne salariée de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Nathalie Rouvet Lazare



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Donatella Sciuto



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Soumitra Dutta



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la

gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption offertes au public.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservés à un public restreint.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec et sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de réserve.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions pour les contributions en nature.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation du nombre d'actions autorisées permettra à l'entreprise de jouir d'une plus grande flexibilité quant à l'émission des actions, et donc de bénéficier de plus de financement. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants et employés.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options pour les administrateurs. Le caractère spéculatif des options pourrait les inciter à privilégier l'évolution du cours de l'action à court terme aux dépens de la création de valeur à long terme. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'options d'achat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés dans les filiales internationales.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Peyto Exploration & Development Corporation (PEY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 717046106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	200200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Gray	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael MacBean	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Davis	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Gee	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Paul Lachance	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jocelyn McMinn	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rossall	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicki Stevens	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Une plus grande diversité au conseil est dans l'intérêt des actionnaires. (2.5 Composition) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Gray	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael MacBean	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Davis



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Gee



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Paul Lachance



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jocelyn McMinn	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rossall	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicki Stevens	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Coca-Cola Europacific Partners PLC (NASDAQ: CCEP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-22 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G25839104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	2913

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et d'autres rapports.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sol Daurella Comadrán	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert C. Appleby	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Manolo Arroyo	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guillaume Bacuvier	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. Bryant	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José Ignacio Comenge	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Damian P. Gammell	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Gaveau	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Álvaro Gómez-Trénor Aguilar	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Harris	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas H. Johnson	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alfonso Líbano Daurella	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Mirzayantz	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Price	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy W. Quan	✓	✗

18	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mario Rotllant Solá	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dessislava Temperley	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst&Young.	✓	✓
21	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
22	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
24	Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifiques).	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
28	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions (Hors marché).	✓	✓
29	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers et d'autres rapports.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sol Daurella Comadrán



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle représente Olive Partners, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert C. Appleby



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Manolo Arroyo	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente European Refreshments, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guillaume Bacuvier	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. Bryant	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José Ignacio Comenge



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Olive Partners, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Damian P. Gammell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Gaveau



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Álvaro Gómez-Trénor Aguilar



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Olive Partners, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Harris



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas H. Johnson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alfonso Libano Daurella



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Olive Partners, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicolas Mirzayantz



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Price



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy W. Quan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente European Refreshments, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mario Rotllant Solá



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Olive Partners, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dessislava Temperley



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst&Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA

POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓

Proposeur : CA

Olive Partners détient environ 36,1 % des actions en circulation et souhaite acquérir des actions qui feraient porter sa détention à 40,11 % des actions en circulation. En vertu de la règle 9 du code des offres publiques d'acquisition, Olive Partners est tenu de faire une offre d'achat des actions restantes de la société si sa participation en actions ordinaires augmente au-delà de son niveau actuel. Olive Partners a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de procéder à ce rachat. La proposition demande donc de renoncer à cette obligation. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifiques).	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions (Hors marché).

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 29

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ipsen SA (EPA:IPN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-21,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F5362H107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	7683

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David Loew	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Antoine Flochel	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Margaret Liu	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Karen Witts	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓
12	Avis sur la politique de rémunération du chef de la direction.	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
14	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : Marcel De Garidel	✓	✓
15	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : David Loew	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
17	Proposition afin de modifier le lieu de constitution en société.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cas d'offres public.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'augmentation des émissions.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions en vue de rémunérer des apports en nature.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions, incluant la possibilité de les attribuer sous forme d'options, de bons ou d'autres offres.	✓	✗
27	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16.2	✓	✓
28	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16.3	✓	✓
29	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 26.4	✓	✓
30	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
Proposeur : CA		

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David Loew



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Antoine Flochel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Financière CLED SPRL, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Margaret Liu



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Karen Witts	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est directrice financière d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La politique sur la rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

La rémunération du président du conseil respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Avis sur la politique de rémunération du chef de la direction.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération)
L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : Marcel De Garidel	✓	✓
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée uniquement d'une rémunération fixe de 600.000 EUR. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : David Loew	✓	✗
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La

prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le lieu de constitution en société.	✓	✓

Proposeur : CA

Le siège social de l'entreprise reste en France. Les changements soumis ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cas d'offres public.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

Proposition afin d'approuver l'augmentation des émissions.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est demandé que le nombre de titres à émettre puisse être augmenté d'un maximum de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions en vue de rémunérer des apports en nature.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions, incluant la possibilité de les attribuer sous forme d'options, de bons ou d'autres offres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16.2



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16.3



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 29			CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 26.4			✓	✓
Proposeur : CA				

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 30			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.			✓	✓
Proposeur : CA				

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Net REIT (CVE: NET.UN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-20 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	256951

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Zakuta	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy Laframboise	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François-Olivier Laplante	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Trudeau	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandrine Débbané	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rita Ghorayeb	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Brisebois	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Henley	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Zakuta	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy Laframboise	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François-Olivier Laplante	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Trudeau	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à

un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandrine Débbané	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rita Ghorayeb	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Brisebois	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Henley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Shell PLC (SHEL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-20 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G80827101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	32305

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dick Boer	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil A.P. Carson	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ann F. Godbehere	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sinead Gorman	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Holl Lute	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine J. Hughes	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Mackenzie	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Roxburgh	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wael Sawan	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Abraham Schot	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leena Srivastava	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyrus Taraporevala	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
16	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions hors marché.	✓	✗
21	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
22	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise indique dans quelle mesure et de quelle manière ses prévisions de demande de gaz naturel liquéfié (GNL) sont compatibles avec ses engagements en matière de climat.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dick Boer

CA**POLITIQUE**

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Just Eat Takeaway.com N.V et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil A.P. Carson

CA**POLITIQUE**

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ann F. Godbehere

CA**POLITIQUE**

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 06**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sinead Gorman

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice financière de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Holl Lute

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine J. Hughes

[Proposeur : CA](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Mackenzie	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Roxburgh	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wael Sawan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Abraham Schot	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leena Srivastava	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cyrus Taraporevala	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.

✓

✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise la rentabilité totale pour l'actionnaire (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. La TSR peut facilement être augmentée en rachetant des actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler la TSR de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions hors marché.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise la rentabilité totale pour l'actionnaire (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. La TSR peut facilement être augmentée en rachetant des actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler la TSR de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA

POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise indique dans quelle mesure et de quelle manière ses prévisions de demande de gaz naturel liquéfié (GNL) sont compatibles avec ses engagements en matière de climat.



Proposeur : Australasian Centre for Corporate Responsibility

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le GNL n'est plus considéré comme un « combustible de transition » viable. Son rapport sur la carboneutralité indique que les émissions de gaz naturel représentent 21 % des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie et croissent de 3 % par an. Pour atteindre l'objectif visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C de l'Accord de Paris, ces émissions doivent diminuer de façon importante. Contrairement aux affirmations de l'industrie des combustibles fossiles, l'analyse du cycle de vie complet montre que le GNL pourrait avoir un impact climatique supérieur au charbon, notamment en raison des

émissions de méthane. Les investissements dans les infrastructures de GNL retardent la transition énergétique et bloquent le déploiement des énergies renouvelables. Dans sa projection de carboneutralité, l'AIE prévoit une baisse de 78 % de la demande de GNL d'ici 2050, suggérant que les nouveaux projets de GNL sont incompatibles avec les objectifs climatiques mondiaux. Shell est un acteur-clé du secteur du GNL et ambitionne de devenir le chef de file mondial intégré du gaz et du GNL d'ici 2035. Le proposeur conteste sa stratégie liée au GNL, qui est basée sur des prévisions de demande excédant d'au moins 50 % le scénario APS de l'AIE à l'horizon 2050. Cette approche reposerait sur une interprétation erronée d'analyses indépendantes et n'aurait pas été actualisée malgré l'évolution du marché énergétique mondial. La compatibilité entre cette orientation et l'objectif de carboneutralité de Shell d'ici 2050 semble incertaine. Notons que bien que Shell vise une réduction de 100 % de toutes ses émissions, avec des cibles intermédiaires incluant une baisse de 15-20 % d'ici 2030, ces objectifs n'ont pas été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). La World Benchmarking Alliance juge d'ailleurs que cette stratégie ne permet pas un alignement adéquat avec le scénario limitant le réchauffement à 1,5 °C. Face au manque de transparence dans les prévisions de Shell, qui complique l'évaluation des risques pour les actionnaires, le proposeur réclame plus d'informations sur les hypothèses sous-jacentes et sur la cohérence entre sa stratégie en matière de GNL et ses engagements climatiques. Le conseil défend cette stratégie en promettant la publication d'une note détaillée sur ses activités de GNL et leur intégration dans sa stratégie globale avant l'assemblée générale de 2026. Il affirme publier plusieurs scénarios de demande mondiale de GNL comparables à ceux de l'AIE et de Wood Mackenzie. Il soutient l'existence d'une cohérence entre sa stratégie de croissance du GNL et ses objectifs climatiques et il considère que son portefeuille de GNL concurrentiel contribue à sa résilience financière. Toutefois, selon le proposeur, les prévisions de Shell, qui sous-tendent sa stratégie, restent sans fondement. En parallèle, depuis 2022, Shell a vendu plus de 20 cargaisons de GNL étiquetées « neutres en carbone » utilisant environ 5 millions de crédits de carbone. Une enquête a révélé qu'une partie de ces compensations provenait de projets défaillants de réduction du méthane dans des rizières chinoises qui ont été annulés par l'organisme Verra, responsable de l'attribution du Verified Carbon Standard (VCS) en 2023. Les promesses de carboneutralité de Shell s'appuient donc sur des mécanismes de compensation inefficaces (<https://bit.ly/42BFfkN>). Après examen, bien que Shell compte publier une note sur ses activités de GNL en 2026, son affirmation de cohérence entre sa stratégie de croissance du GNL et ses objectifs climatiques contredit fondamentalement les conclusions et les directives de l'AIE. Shell devrait exploiter son influence pour établir une feuille de route précise et viable d'abandon progressif des activités pétrolières et gazières, renforçant ainsi la crédibilité de sa stratégie de zéro émission nette d'ici 2050, plutôt que de s'appuyer sur le GNL qui freine la transition énergétique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Hudbay Minerals Inc. (HBM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-20 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-31
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 443628102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	364200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Armstrong	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jeane L. Hull	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice :Carin S. Knickel	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Kukielski	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George E. Lafond	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen A. Lang	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Colin Osborne	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula C. Rogers	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Smith	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John F. Armstrong	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce

candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jeane L. Hull	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice :Carin S. Knickel	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Kukielski	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George E. Lafond	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen A. Lang	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Colin Osborne	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula C. Rogers	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Lassonde Industries Inc. (LAS.A)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-16 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-01
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 517907101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	15300
000831075	RRUQ - 000831075	17365

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy Bélanger	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Boudreault	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Bouthillier	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Doyon	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Lassonde	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Paul Lassonde	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre H. Lessard	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Pilon	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy Bélanger	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Boudreault



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Bouthillier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Doyon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Lassonde	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Paul Lassonde	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre H. Lessard



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Pilon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BioMerieux SA (EPA:BIM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F1149Y32

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	10414

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 EUR par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Marie-Paule Kieny	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Fanny Letier	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
13	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Alexandre Merieux	✓	✓
14	Avis sur la rémunération du directeur général : Pierre Boulud	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre au public.	✓	✗
21	Proposition afin d'autoriser le conseil d'administration à fixer le prix d'émission des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans les filiales internationale de la compagnie.	✓	✗
26	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓
27	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin d'instaurer la conformité à la loi d'attractivité.	✓	✓
28	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

CA

✓

POLITIQUE

✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties reliées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Marie-Paule Kieny



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Fanny Letier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

La rémunération du président du conseil respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Alexandre Merieux	✓	✓

Proposeur : CA

Sa rémunération est composée uniquement d'une rémunération fixe de 600 000 EUR. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14	CA	POLITIQUE

Avis sur la rémunération du directeur général : Pierre Boulud



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offre au public.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 20 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser le conseil d'administration à fixer le prix d'émission des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

✓

✓

Proposeur : CA

Le prix d'émission minimal des actions correspond à leur valeur nominale, ce qui est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 50 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans les filiales internationale de la compagnie.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 20 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin d’instaurer la conformité à la loi d'attractivité.	✓	✓

Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR NN Group NV (AMS:NN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N64038107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	19493

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
04	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
05.01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
05.03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,16 EUR par action ordinaire.	✓	✓
06.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
06.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Inga Beale	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Rob Lelieveld	✓	✓
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Cecilia Reyes	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité (2025).	✓	✗
09.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young (2026-2029).	✓	✓
09.03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young pour le rapport de durabilité (2026-2029).	✓	✓
10.01.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions.	✓	✓
10.01.02	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
10.02	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 04

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.03

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,16 EUR par action ordinaire.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Inga Beale



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Rob Lelieveld



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Cecilia Reyes



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité (2025).	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young (2026-2029).	✓	✓

Proposeur : CA

Ernst & Young est appelé à remplacer KPMG à la suite de la fin de leur mandat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young pour le rapport de durabilité (2026-2029).	✓	✓

Proposeur : CA

Ernst & Young est appelé à remplacer KPMG à la suite de la fin de leur mandat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01.02

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.02

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Le prix des actions ne pourra pas être réduit de plus de 10 %. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Euronext NV (EPA:ENX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N3113K397

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	12988

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
04	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,90 EUR par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Piero Novelli	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Olivier Sichel	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Francesca Scaglia	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection des membres du comité de direction : Delphine Damarzit	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection des membres du comité de direction : Rene Van Vlerken	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓
18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie : Accorder des droits aux bénéficiaires français de recevoir des actions conformément aux Articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce français.



ANALYSE

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (3.12 Indemnités de départ) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a mise en place un programme de rachat d'actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,90 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Piero Novelli



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Olivier Sichel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Francesca Scaglia	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection des membres du comité de direction : Delphine Damarzit



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection des membres du comité de direction : Rene Van Vlerken



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie : Accorder des droits aux bénéficiaires français de recevoir des actions conformément aux Articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce français.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR E.ON SE (EOAN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D24914133

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	78397

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Deborah Wilkens	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Rolf Martin Schmitz	✓	✓
10	Proposition afin de modifier les statuts pour autoriser la tenue d'assemblées générales d'actionnaires en format virtuel.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Le montant du dividende est de 0,55 EUR pour 2024. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition non votante

Vote non
enregistré -

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction ou du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Deborah Wilkens



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Rolf Martin Schmitz



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

ITEM 10

Proposition afin de modifier les statuts pour autoriser la tenue d'assemblées générales d'actionnaires en format virtuel.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition, qui pourrait grandement améliorer la transparence et la reddition de compte des dirigeants en facilitant la communication et en réduisant les coûts afférents, pourrait aussi limiter l'accès à l'information. (4.5 Règlements et statuts) Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Birchcliff Energy Ltd (BIR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 90697103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	232791

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis A. Dawson	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey E. McDonald	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cameron Proctor	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James W. Surbey	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A. Jeffery Tonken	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis A. Dawson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra A. Gerlach

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey E. McDonald

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cameron Proctor		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James W. Surbey		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A. Jeffery Tonken		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 03			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.			✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Winpak Ltd (WPK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 97535P104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	39700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antti Aarnio-Wihuri	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martti H. Aarnio-Wihuri	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rakel J. Aarnio-Wihuri	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce J. Berry	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth P. Kuchma	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dayna Spiring	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Minna H. Yrjönmäki	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antti Aarnio-Wihuri	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martti H. Aarnio-Wihuri	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rakel J. Aarnio-Wihuri	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce J. Berry	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth P. Kuchma	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dayna Spiring	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Minna H. Yrjönmäki



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail du chef de la direction comprend des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de ses fonctions. (3.12 Indemnités de départ) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Linamar Corporation (LNR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 53278L107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	167500

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda S. Hasenfratz	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Jarrell	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Stoddart	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa Forwell	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry Reidel	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Grimm	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda S. Hasenfratz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jim Jarrell	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Stoddart	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa Forwell	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur de la société et de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des mises en candidature. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terry Reidel		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur de la société et de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des mises en candidature. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Grimm		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur de la société et de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des mises en candidature. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Atkinsrealis Group Inc (ATRL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-15 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-27
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 04764T104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	101382

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary C. Baughman	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary-Ann Bell	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian L. Edwards	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Marcotte	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby McGregor-Smith	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Shakir	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Benita M. Warmbold	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary C. Baughman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary-Ann Bell	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christie J.B. Clark	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian L. Edwards	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Marcotte	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby McGregor-Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael B. Pedersen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sam Shakir	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Benita M. Warmbold	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de

risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la société a entrepris d'encadrer l'utilisation de l'IA grâce à plusieurs mesures, dont la création d'un comité responsable de superviser son utilisation et de réduire les risques associés. Il ajoute que la société a adopté un guide de référence afin d'être proactive avec l'utilisation de cette technologie émergente. Malgré les efforts déployés par l'entreprise et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que plusieurs entreprises ont déjà signé le Code volontaire, comme CGI, IBM, Interac, SAP Canada et Telus Numérique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Depuis 2019, la Loi canadienne sur les sociétés par actions permet aux administrateurs de prendre en compte, dans leurs décisions, non seulement les intérêts des actionnaires, mais aussi ceux des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement. Le proposeur souligne qu'un projet de loi a été déposé au Sénat afin de modifier cette loi en profondeur et d'établir la « raison d'être » des entreprises commerciales, qui consisterait à servir au mieux leurs intérêts tout en veillant à générer des bénéfices pour la collectivité et l'environnement, proportionnellement à leur taille et leurs activités, et en réduisant leurs impacts négatifs. Ce projet de loi reflète l'importance croissante des enjeux environnementaux pour les législateurs, les actionnaires et la société. D'après une

enquête en ligne réalisée par Léger Marketing et l'Association d'études canadiennes pour La Presse Canadienne en 2022, 70 % des Canadiens expriment des préoccupations à l'égard du changement climatique, dont 28 % se disent très préoccupés (<https://shorturl.at/awMN6>). Le proposeur soutient que le fort pourcentage d'appui à sa proposition visant à obtenir une consultation des actionnaires sur ce sujet reflète bien ce souci à l'échelle du Canada. De plus, il fait valoir que les récents incendies de forêt et les inondations n'ont pas apaisé les craintes des Canadiens, mais les ont plutôt intensifiées, soulignant ainsi l'urgence pour les investisseurs de pousser l'entreprise à adopter une approche proactive. Il estime que ce vote permettrait de donner une voix aux inquiétudes des actionnaires concernant les mesures prises pour protéger l'environnement. Le conseil s'oppose à la proposition. Il affirme que l'entreprise a des engagements climatiques solides et souligne ses investissements en innovation, son adhésion à la campagne mondiale « Objectif zéro » des Nations Unies de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sa signature de l'Ambition commerciale pour atteindre la cible de 1,5 °C, ainsi que son application des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD). Il mentionne aussi qu'AtkinsRéalis a soumis des objectifs de réduction des émissions à la Science Based Targets initiative (SBTi), publié un rapport de durabilité annuel depuis 2011, déclaré ses émissions au CDP depuis 2007 et publié récemment un rapport sur les risques climatiques. Toutefois, en 2022, l'évaluation de la société par la SBTi a été retirée, comme en témoigne l'indication figurant sur le site de l'initiative. De plus, selon son dernier rapport de durabilité publié en 2022, AtkinsRéalis ne comptabilise pas l'ensemble de ses émissions absolues de portée 3 dans son inventaire et un manque de transparence peut être constaté concernant les réductions d'émissions projetées à long terme. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Notons que cette proposition a obtenu un taux d'approbation de 23 % en 2024. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Holcim Ltd (HOL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-05
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H36940130

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22333

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver le rapport sur le climat.	✓	✓
02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.01	Distribution spéciale sous forme de dividende en nature pour effectuer la scission d'Amrize Ltd	✓	✓
03.02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,10 CHF par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓
05.01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kim Fausing	✓	✓
05.01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Block	✓	✓
05.01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leanne Geale	✓	✓
05.01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catrin Hinkel	✓	✓
05.01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Naina Lal Kidwai	✓	✓
05.01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ilias Laber	✓	✓
05.01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McGarry	✓	✓
05.01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Sender Ramirez	✓	✓
05.02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adolfo Orive	✓	✓

05.02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sven Schneider	✓	✗
05.03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Ilias Laeber	✓	✓
05.03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Michael McGarry	✓	✓
05.03.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Claudia Sender Ramirez	✓	✓
05.04.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Leane Geale	✓	✓
05.05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young	✓	✓
05.05.02	Proposition afin d'approuver l'élection de Sabine Burkhalter Kaimakliotis en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
06.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
06.02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin de traiter toute autre affaire.		✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Vote enregistré

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. Holcim a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Elle s'est engagée à atteindre la carboneutralité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. L'entreprise vise à réduire l'intensité de ses émissions brutes de portées 1 et 2 de 24,95% par tonne de matériaux cimentaires d'ici 2030 par rapport à 2020, ainsi que ses émissions de portée 3 liées au clinker et au ciment achetés et aux investissements de 25,1%. À long terme, Holcim s'engage à réduire ses émissions de portée 1 et 2 de 94,9% par tonne de matériaux cimentaires et ses émissions absolues de portée 3 de 90% d'ici 2050. Notons que ces cibles ont été approuvées par l'initiative Science Based Targets (SBTi). L'entreprise suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), publiant ses émissions directes et indirects, de manière absolue et en intensité, vérifiés par des tiers indépendants. Holcim s'est aussi vue attribuée une note de A pour la gestion de son impact climatique par la CDP, la classant comme un leader mondial en matière d'environnement. En matière de biodiversité, elle dispose d'une politique officielle et fait figure de pionnier dans l'adoption du cadre du groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD), anticipant ainsi les futures exigences réglementaires. Sur le plan social, Holcim est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à respecter les droits humains et les normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la convention relative aux droits de l'enfant, et exige le même engagement de ses partenaires commerciaux. En outre, l'entreprise présente un processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne qui comprend l'identification et l'évaluation des principaux risques liés aux droits de la personne dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, notamment dans les juridictions à haut risque. L'entreprise prend des mesures pour atténuer ces risques dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, et s'engage auprès des parties prenantes concernées. De plus, l'entreprise dispose d'un mécanisme de réclamation anonyme et confidentiel à la disposition des travailleurs et des parties prenantes externes. Concernant les droits des travailleurs, Holcim ne définit pas de critères ni d'échéances pour garantir un salaire décent à tous ses employés. Elle ne communique pas non plus sur la proportion de sa main-d'œuvre couverte par des conventions collectives ni sur les heures de travail exigées. En outre, bien qu'elle possède une politique officielle sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DÉI), Holcim ne rapporte pas sur des aspects clés tels que les écarts de salaire par sexe ou origine ethnique et ne publie pas de données pertinentes sur d'autres aspects de la diversité de sa main-d'œuvre. Après examen, bien que l'entreprise présente certaines pratiques positives, des lacunes importantes demeurent, notamment en termes d'ambition, de crédibilité et de transparence au niveau du droit des travailleurs. Ces faiblesses exposent l'entreprise à des risques considérables à long terme.

Il est recommandé de ne pas soutenir cette proposition afin de favoriser l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur le climat.	✓	✓

Proposeur : CA

Holcim s'est engagée à atteindre la carboneutralité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. L'entreprise vise à réduire l'intensité de ses émissions brutes de portées 1 et 2 de 24,95% par tonne de matériaux cimentaires d'ici 2030, équivalant à une diminution de 25 % des émissions absolues sur la même période, par rapport à 2020, ainsi que ses émissions de portée 3 liées au clinker et au ciment achetés et aux investissements de 25,1% par tonne achetés. En outre, Holcim s'engage à réduire les émissions de portée 3 liées aux combustibles et à l'énergie de 20% par tonne de combustibles achetés et les émissions de portée 3 liées au transport et à la distribution en aval de 24,3% par tonne de matériaux transportés d'ici 2030. À long terme, Holcim s'engage à réduire ses émissions de portée 1 et 2 de 94,9% par tonne de matériaux cimentaires d'ici 2050. L'entreprise (suite à la séparation prévue de ses activités nord-américaines) s'engage également à réduire de 90% ses émissions absolues de portée 3 provenant des biens et services achetés, des activités liées aux combustibles et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont et en aval, ainsi que des investissements, dans le même délai. Notons que ces cibles ont été approuvées par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Toutefois, Holcim n'a pas établi d'objectifs absolus pour ses émissions intermédiaires de portée 3. L'entreprise suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), publiant ses émissions directes et indirects, de manière absolue et en intensité, vérifiés par des tiers indépendants. Holcim s'est aussi vue attribuée une note de A pour la gestion de son impact climatique par la CDP, la classant comme un leader mondial en matière d'environnement. L'entreprise a adopté de bonnes pratiques pour lutter contre le changement climatique. Bien qu'il existe des lacunes, notamment l'absence d'objectifs intermédiaires absolus pour la réduction des émissions de portée 3, la stratégie climatique de Holcim reste ambitieuse et ses méthodes de divulgation sont alignées avec les meilleures pratiques. Nous recommandons donc de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes [des membres du conseil de surveillance, du comité de direction ou du chef de la direction] et ainsi de [les, le] dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Distribution spéciale sous forme de dividende en nature pour effectuer la scission d'Amrize Ltd	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,10 CHF par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.01

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kim Fausing

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Block

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leanne Geale

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catrin Hinkel

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Naina Lal Kidwai

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ilias Laber

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McGarry	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Sender Ramirez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adolfo Orive	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sven Schneider	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier d'Infineon Technologies et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Ilias Laeber	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération et de mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Michael McGarry	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération et de mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Claudia Sender Ramirez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération et de mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération et du comité de mise en candidature : Leane Geale	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération et de mises en candidature est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Ernst&Young	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de Sabine Burkhalter Kaimakliotis en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
Proposeur : CA		

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Sabine Burkhalter Kaimakliotis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin de traiter toute autre affaire.



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Lucara Diamond Corp (TSE:LUC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 54928Q108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1729000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila Colman	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Conibear	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian W. Gibbs	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa Harmon	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Lamb	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam I. Lundin	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. O'Callaghan	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.	✓	✗
06	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila Colman	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Conibear	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian W. Gibbs	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Fireweed Metals Corp. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melissa Harmon	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Lamb	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Riley Gold Corp et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam I. Lundin	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est

indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Lundin Mining Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. O'Callaghan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et employés.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs comprend des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de leurs fonctions. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Power Corporation of Canada (POW)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 739239101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	84515
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	190000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais fils.	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ségolène Gallienne-Frère	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon MacLeod	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan fils.	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais fils.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Doer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Desmarais Family Residuary Trust, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ségolène Gallienne-Frère



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un dirigeant. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon MacLeod	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula B. Madoff	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de IGM Financial Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan fils.	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth D. Wilson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est

indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions.	✓	✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que l'entreprise adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que Power « reconnaît l'importance du développement et de la gestion responsables des systèmes d'IA générative », mais qu'elle ne développe ni ne gère de tels systèmes. Il ajoute que l'entreprise a une politique sur l'utilisation de l'IA qui régit la façon dont les outils d'IA générative peuvent être utilisés en son sein et qui énonce les responsabilités des utilisateurs en ce qui concerne la conformité à la réglementation, la supervision humaine, les considérations éthiques, la sécurité et la confidentialité, la transparence et la communication d'information, ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle. Enfin, il indique que la charte du comité de vérification a été modifiée afin d'y inclure la surveillance des risques liés à l'utilisation de l'IA. Malgré les efforts déployés par l'entreprise et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que plusieurs entreprises ont déjà signé le Code volontaire, comme CGI, IBM, Interac, SAP Canada et Telus Numérique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

D'après une enquête en ligne réalisée par Léger Marketing et l'Association d'études canadiennes pour La Presse Canadienne en 2022, 70 % des Canadiens expriment des préoccupations à l'égard du changement climatique, dont 28 % se disent très préoccupés (<https://shorturl.at/awMN6>). Moins de 10 % des personnes interrogées ont indiqué ne pas accorder d'importance à cette question. Le proposeur soutient que le fort pourcentage de soutien à sa proposition visant à obtenir une consultation des actionnaires sur ce sujet reflète bien ce souci à l'échelle du Canada. De plus, il fait valoir que les récents incendies de forêt et les inondations n'ont pas apaisé les craintes des Canadiens, mais les ont plutôt intensifiées, soulignant ainsi l'urgence pour les investisseurs de pousser l'entreprise à adopter une approche proactive. Il estime que ce vote permettrait de donner une voix aux inquiétudes des actionnaires concernant les mesures prises pour protéger l'environnement. Après examen, nous considérons que les actionnaires devraient avoir accès à des rapports complets sur la réponse de l'entreprise au changement climatique afin de garantir une gestion efficace des risques climatiques par les administrateurs. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Profound Medical Corporation (TSE: PRN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 74319B502

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	57200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arun S. Menawat	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Ellacott	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Lavoie	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Murielle Lortie	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur L. Rosenthal	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kris Shah	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arun S. Menawat	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus de deux conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Ellacott



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Lavoie



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Murielle Lortie



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arthur L. Rosenthal	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kris Shah	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Boralex Inc. (BLX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 09950M300

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	108952

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Courville	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lise Croteau	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Decostre	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Claude Dumas	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ricky Fontaine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rémi G. Lalonde	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Lemaire	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nadia Martel	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominique Minière	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Rhéaume	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Zin Smati	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dany St-Pierre	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Courville	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lise Croteau	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Decostre	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Claude Dumas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ricky Fontaine



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rémi G. Lalonde



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Lemaire	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nadia Martel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominique Minière	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Rhéaume	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Zin Smati	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dany St-Pierre	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.		

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Equinor ASA (NYSE:EQNR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-14,
PAYS Norvège	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT R2R90P103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	29071

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.	✓	✓
05	Proposition afin d'élire deux personnes pour vérifier le procès-verbal.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,37 USD par action ordinaire.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver le plan de transition énergétique 2025.	✓	✗
09	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de cesser ses activités dans le domaine de l'énergie éolienne et de procéder au démantèlement de toutes ses centrales éoliennes existantes.	✗	✗
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se retire de tous les projets d'éoliennes en mer et que tous les systèmes de primes et les augmentations de salaire soient supprimés en 2025 pour les membres du conseil d'administration et du comité de direction.	✗	✗
11	Proposition d'actionnaire demandant la mise en place d'un système complet de gestion des risques professionnels incluant la détection des dangers, l'enregistrement individuel des expositions, le suivi médical des employés exposés et l'évaluation des maladies potentiellement liées au travail.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise présente un plan détaillant sa stratégie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que pour cesser l'ensemble de ses projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz à l'échelle internationale.	✗	✓
13	Proposition demandant à Equinor de procéder à une scission de ses activités d'énergies renouvelables pour créer une entité distincte et d'allouer un investissement annuel à la reconstruction et à la modernisation des infrastructures énergétiques ukrainiennes.	✗	✗
14	Proposition d'actionnaire demandant à Equinor de renforcer ses engagements environnementaux, de cesser ses nouveaux investissements pétroliers et gaziers à l'étranger et d'allouer plusieurs milliards de couronnes norvégiennes pour soutenir l'Ukraine.	✗	✗
15	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se désengage progressivement de toutes les activités internationales dans le domaine des énergies renouvelables, dans un premier temps, puis dans celui de la production pétrolière.	✗	✗
16	Proposition d'actionnaire demandant qu'Equinor révise ses procédures de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour assurer une surveillance suffisante des relations d'affaires importantes, en particulier celles perpétuant la présence israélienne en Palestine, et procède à une sortie responsable des relations reconnues comme causant ou contribuant à de graves violations des droits de la personne ou du droit international.	✗	✓
17	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de déterminer et de gérer les risques et les possibilités liés au climat et de les intégrer dans la stratégie de l'entreprise.	✗	✓

18	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de conduire une évaluation pour déterminer si les projections d'augmentation de la production pétrolière et gazière de l'entreprise sont alignées sur les attentes exprimées par l'État norvégien en tant qu'actionnaire majoritaire.	✗	✓
19	Proposition afin d'approuver le rapport de gouvernance.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Berit L. Henriksen	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Karl C. W. Mathisen	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver la rémunération des membres du comité de mises en candidature.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions en vue de les transférer dans le régime d'options d'achat d'actions.	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
28	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03

Proposition afin d'élire le président d'assemblée.

Proposeur : CA

CA POLITIQUE

✓ ✓

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'élire deux personnes pour vérifier le procès-verbal.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,37 USD par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le plan de transition énergétique 2025.	✓	✗

Proposeur : CA

La proposition vise à faire approuver par les actionnaires le plan de transition énergétique d'Equinor. L'entreprise ambitionne d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour l'ensemble des émissions, en s'alignant sur l'Accord de Paris. Sa stratégie inclut une baisse absolue de 50 % des émissions des portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2015, avec au moins 90 % de cette réduction réalisée de manière absolue, les 10 % restants étant couverts par des crédits de haute qualité. Elle vise aussi une réduction de l'intensité carbone de 15 % à 20 % d'ici 2030 et de 30 % à 40 % d'ici 2035, par rapport à 2019, pour les émissions des portées 1, 2 et 3. Cependant, Equinor ne divulgue pas de plan de réduction sur le long terme. Notons que pour les émissions de portée 3, l'entreprise cible uniquement l'intensité carbone plutôt que les réductions absolues. En outre, elle suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) et divulgue ses émissions des portées 1 à 3, validées par des tiers indépendants. En matière de performance, Equinor annonce avoir diminué ses émissions de portées 1 et 2 de 34 %. Toutefois, selon l'évaluation de la Transition Pathway Initiative (TPI), sa performance n'est pas alignée sur les objectifs à court, moyen et long terme de l'Accord de Paris. Par ailleurs, Equinor a considérablement augmenté ses dépenses d'investissement (CAPEX) dans les énergies renouvelables et les solutions bas carbone, passant de 4 % du total en 2020 à 27 % en 2024. Cependant, face à la situation actuelle du marché, l'entreprise a décidé d'abandonner son ambition d'allouer 50 % de ses dépenses d'investissement brutes aux énergies renouvelables et solutions bas carbone d'ici 2030. Equinor adopte désormais une approche plus flexible, privilégiant la création de valeur dans ses décisions d'investissement. Elle prévoit d'échelonner ses investissements dans les énergies renouvelables pour optimiser les flux de trésorerie à long terme, tout en poursuivant une croissance axée sur la valeur dans ces segments. Elle continuera de publier des rapports annuels sur l'allocation de ses dépenses d'investissement et conserve une grande flexibilité financière, avec moins de 50 % de ses dépenses d'investissement après 2027 qui sont déjà approuvées et engagées. Notons qu'en l'absence de directives précises de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour le secteur pétrolier et gazier, Equinor indique avoir développé son plan de transition climatique en se basant sur sa compréhension de l'intention de la Directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). L'entreprise a pris en compte les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que les normes établies par le TCFD, qui ont inspiré le développement de la CSRD. Une analyse plus détaillée de chaque composante de l'approche d'Equinor est notamment présentée de façon plus exhaustive dans son rapport annuel. Toutefois, selon la TPI, l'entreprise ne quantifie pas les éléments-clés de sa stratégie de réduction des émissions ni l'impact proportionnel de chaque action dans l'atteinte de ses objectifs. De plus, Equinor ne s'engage pas à éliminer progressivement les dépenses d'investissement dans les actifs ou produits à forte intensité carbone. Enfin, l'entreprise n'aligne pas ses futures dépenses d'investissement sur ses objectifs de décarbonation à long terme et ne divulgue pas comment cet alignement est déterminé. Après examen, malgré certaines bonnes pratiques, nous constatons que le plan de transition d'Equinor présente des faiblesses importantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de cesser ses activités dans le domaine de l'énergie éolienne et de procéder au démantèlement de toutes ses centrales éoliennes existantes.

×

×

Proposeur : Roald Skjoldheim

La proposition demande à Equinor de cesser immédiatement ses activités liées à l'énergie éolienne et de démanteler tous ses parcs éoliens dès que possible. Sa proposition repose sur des préoccupations environnementales et économiques, notamment l'absence de rentabilité et divers impacts écologiques négatifs attribués aux éoliennes. Il suggère l'hydroélectricité comme solution de remplacement renouvelable pour l'entreprise afin d'améliorer son profil environnemental. Le conseil s'oppose à la proposition, soutenant que les éoliennes en mer joueront un rôle crucial dans le bouquet énergétique sobre en carbone futur, particulièrement pour les zones densément peuplées. Il affirme que les parcs éoliens existants sont rentables, malgré les pressions actuelles sur la rentabilité des nouveaux projets dues à l'inflation et aux coûts élevés. Il ajoute qu'Equinor maintient son ambition de créer de la valeur pour les actionnaires dans ce secteur, avec un objectif de rendement supérieur à 10 % pour son portefeuille d'énergies renouvelables. Tout en reconnaissant les impacts environnementaux potentiels des éoliennes, l'entreprise travaille à développer des solutions durables, notamment le recyclage complet des pales d'éoliennes. Après examen, nous considérons que la proposition est trop prescriptive. Par ailleurs, elle ne s'appuie pas assez sur des sources crédibles. De plus, son scepticisme à l'égard de l'énergie éolienne va à l'encontre du consensus scientifique qui appuie cette énergie. Enfin, la décision d'arrêter ou non les activités éoliennes incombe à la direction de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se retire de tous les projets d'éoliennes en mer et que tous les systèmes de primes et les augmentations de salaire soient supprimés en 2025 pour les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

×

×

Proposeur : Tom Jacob Dybwab

L'auteur de la proposition justifie sa demande par les risques financiers importants liés aux projets d'éoliennes en mer, citant un article d'E24 évoquant des pertes potentielles colossales. Il souligne également ses préoccupations environnementales concernant les impacts négatifs des éoliennes en mer sur la vie aviaire et marine, notamment la pollution par les microplastiques contenant des substances comme les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, ainsi que le bisphénol A. Le conseil s'oppose à la proposition, soutenant que les éoliennes en mer joueront un rôle crucial dans le bouquet énergétique sobre en carbone futur, particulièrement pour les zones densément peuplées. Il précise que les parcs éoliens existants sont rentables malgré les pressions actuelles sur la rentabilité des nouveaux projets. Concernant le projet Empire Wind 1 aux États-Unis mentionné dans l'article cité par le proposeur, le conseil affirme avoir déjà présenté sa situation financière et industrielle lors de sa journée des marchés financiers en février 2025. Quant à la demande de suppression des primes et augmentations de salaire, le conseil rappelle que cette décision ne relève pas des actionnaires, mais qu'elle est régie par la politique de rémunération adoptée en 2023, les rémunérations étant déterminées par le conseil pour le chef de la direction et par ce dernier pour les vice-présidents. Bien que les inquiétudes du proposeur concernant l'impact du cycle de vie des pales d'éoliennes soient fondées, sa proposition est trop prescriptive et il ne s'appuie pas sur des sources fiables pour justifier son propos. Par ailleurs, les actionnaires disposent déjà de mécanismes leur permettant de s'exprimer sur les politiques de rémunération des dirigeants par des propositions dédiées lors des assemblées générales annuelles. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à prouver de manière convaincante que l'adoption de ces pratiques apporterait des avantages pour l'entreprise et ses actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 11

Proposition d'actionnaire demandant la mise en place d'un système complet de gestion des risques professionnels incluant la détection des dangers, l'enregistrement individuel des expositions, le suivi médical des employés exposés et l'évaluation des maladies potentiellement liées au travail.

CA POLITIQUE



Proposeur : Idar Herland

La santé et la sécurité au travail constituent un enjeu majeur lié à la gestion du capital humain. Les entreprises qui n'offrent pas des conditions de travail appropriées à leurs employés s'exposent en effet à des risques réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation. Un mauvais traitement des effectifs peut également nuire au moral et à la productivité des employés, ainsi qu'entraîner des problèmes de recrutement et de rétention du personnel. Le proposeur soutient que de nombreuses exigences légales et réglementaires en matière de conditions de travail ne sont pas respectées par Equinor et que de multiples violations ont été relevées lors de vérifications réalisées par l'autorité norvégienne de l'industrie océanique, notamment l'absence de documentation sur les conditions dangereuses d'exposition des employés et sous-traitants, le manque de suivi médical approprié pour les travailleurs exposés, ainsi que l'échec à évaluer et signaler les maladies potentiellement liées au travail. Il affirme que ces défaillances exposent l'entreprise à des sanctions, des litiges potentiels et une détérioration de sa réputation dans un secteur où la sécurité est cruciale. Ces risques ont notamment des répercussions directes sur la valeur actionnariale. De ce fait, il suggère la mise en place d'un système complet de gestion des risques professionnels comprenant la détection systématique des dangers, l'enregistrement individuel des expositions, le suivi médical des employés exposés et l'évaluation des maladies liées au travail. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, affirmant que l'entreprise dispose déjà d'un système de gestion des risques intégré, qu'elle collabore étroitement avec le service de santé au travail et les délégués à la sécurité et qu'elle respecte les lois et les réglementations pertinentes. Il déclare privilégier la poursuite du dialogue collaboratif existant avec les représentants des employés plutôt que l'adoption de résolutions par l'assemblée générale. Rappelons que l'entreprise a connu une série d'incidents graves en 2024. En mai, elle a reçu un ordre de mise en demeure à la suite d'un accident survenu en 2023 sur une plateforme en mer du Nord qui a causé une blessure grave (nez et mâchoire cassés) et une fuite de gaz, l'autorité norvégienne de l'industrie océanique ayant relevant plusieurs violations réglementaires liées à des défaillances de sécurité et de communication. En août, la production d'une autre plateforme a été interrompue et des travailleurs ont été évacués à la suite d'un incident survenu à l'un de ses puits. Enfin, en février, un accident d'hélicoptère de recherche et sauvetage lors d'un exercice d'entraînement a causé la mort d'un employé et en a blessé cinq autres, conduisant à des recommandations sur la formation, l'équipement de protection et la coordination organisationnelle. Malgré les informations fournies par l'entreprise concernant ses conditions de travail et ses procédures de sécurité, des améliorations des processus de sécurité seraient bénéfiques tant pour l'entreprise que pour ses employés. Étant donné les risques sanitaires et sécuritaires inhérents aux conditions de travail dans le secteur d'activité de l'entreprise, nous recommandons aux actionnaires d'approuver cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

ITEM 12

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise présente un plan détaillant sa stratégie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que pour cesser l'ensemble de ses projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz à l'échelle internationale.

CA POLITIQUE



Proposeur : Even Bakke

Le proposeur soutient qu'Equinor ne respecte pas les attentes du ministère du Commerce de la Norvège concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris. Selon une analyse de l'Australasian Centre for Corporate Responsibility (ACCR), les projets internationaux d'Equinor représentent des émissions annuelles cinq fois supérieures à celles de la Norvège. Ces investissements internationaux (103 milliards de dollars américains entre 2001-2023) n'ont généré que 2 milliards de dollars américains de profits, démontrant une mauvaise discipline financière. Le proposeur affirme qu'Equinor doit cesser ses activités pétrolières et gazières à l'étranger pour atteindre ses objectifs climatiques. Il note également que ces projets internationaux provoquent de fortes protestations locales dans plusieurs pays, nuisant à la réputation de l'entreprise et de la Norvège en matière de climat. La proposition fait suite au désinvestissement d'actionnaires institutionnels importants, déçus par le manque d'engagement d'Equinor dans la transition énergétique. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant avoir publié un plan de transition mis à jour en 2025, qui présente sa voie vers la carboneutralité d'ici 2050. Ce plan repose sur trois approches : réduire les émissions d'exploitation, investir dans la décarbonation du système énergétique (incluant les émissions de portée 3) et tester la résilience de son portefeuille face à différents scénarios climatiques. Le conseil soutient que cette stratégie est compatible avec l'Accord de Paris. Concernant les activités internationales, il indique avoir transformé son portefeuille en se concentrant sur moins de pays (Royaume-Uni, États-Unis, Brésil), tout en se retirant de plus de 20 autres depuis 2018. Il souligne que ces activités internationales ont généré près de 6 milliards de dollars de flux de trésorerie en 2024, représentant 33 % de la production totale. Il rappelle enfin que la définition de la stratégie relève de sa responsabilité, selon les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Equinor ambitionne d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour l'ensemble des émissions, en s'alignant sur l'Accord de Paris. Sa stratégie inclut une baisse absolue de 50 % des émissions des portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2015, ainsi qu'une réduction de l'intensité carbone de 15 % à 20 % d'ici 2030 et de 30 % à 40 % d'ici 2035, par rapport à 2019. Toutefois, selon l'évaluation de la Transition Pathway Initiative (TPI), sa performance n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Elle note entre autres l'absence de plan de réduction des émissions sur le long terme, les cibles de réduction de l'intensité carbone plutôt que des réductions absolues pour les émissions de portée 3, le manque de quantification précise des éléments-clés de la stratégie de réduction, l'absence d'engagement à éliminer progressivement les investissements dans les actifs à forte intensité carbone et le manque d'alignement des futures dépenses d'investissement avec les objectifs de décarbonation. En l'absence d'un plan de transition plus complet, ambitieux et crédible, Equinor risque de subir des conséquences financières et réglementaires, ainsi que des atteintes à sa réputation. Pour garantir la durabilité et la rentabilité de l'entreprise face à ces risques et s'assurer que les efforts soient faits en conformité avec l'Accord de Paris, il est essentiel que les actionnaires soutiennent cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition demandant à Equinor de procéder à une scission de ses activités d'énergies renouvelables pour créer une entité distincte et d'allouer un investissement annuel à la reconstruction et à la modernisation des infrastructures énergétiques ukrainiennes.

✗

✗

Proposeur : Even Bakke et Guttom Grundt

Le proposeur reproche à l'entreprise une transition trop lente, avec les énergies renouvelables qui ne représentent qu'une fraction minime de sa production. Il déplore les récentes décisions du conseil d'administration de réduire les objectifs en matière d'énergies renouvelables et de décarbonation, ce qui confirme, selon lui, le caractère superficiel du repositionnement de l'entreprise qui promettait un meilleur équilibre entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables. Il affirme que la culture héritée de Statoil, ancienne entité dont est issue Equinor, est trop ancrée pour permettre aux énergies renouvelables de recevoir l'attention nécessaire, justifiant ainsi la création d'une entreprise distincte pour cette activité. Enfin, il souligne la dimension éthique, pointant les profits exceptionnels réalisés par Equinor grâce à la vente de gaz à l'Europe depuis la guerre en Ukraine, et propose qu'une partie de ces bénéfices soit investie dans la réparation des infrastructures énergétiques ukrainiennes systématiquement détruites par la Russie. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que le plan de transition énergétique est équilibré et qu'il soutient les objectifs de l'Accord de Paris tout en conciliant sécurité énergétique, accessibilité et réduction des émissions. Il explique que la révision à la baisse des objectifs en matière d'énergies renouvelables est attribuable aux conditions de marché difficiles, notamment l'inflation, les

taux d'intérêt élevés et les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement. Il s'oppose à la séparation des activités liées aux énergies renouvelables, estimant qu'une entité distincte perdrait les avantages concurrentiels qu'Equinor peut apporter grâce à son expertise dans le secteur pétrolier et gazier. Concernant l'Ukraine, il rappelle qu'Equinor contribue indirectement au programme d'aide norvégien Nansen en tant que principal contribuable. Il ajoute que l'entreprise poursuit un dialogue avec les autorités ukrainiennes et qu'elle apporte sa contribution par le partage de connaissances et des dons d'équipements. Le conseil souligne que la plus grande contribution d'Equinor à l'Ukraine reste d'être un fournisseur fiable de gaz pour l'Europe, soutenant ainsi la stabilité économique et politique nécessaire au maintien du soutien international à l'Ukraine. Nous rejoignons le proposeur sur la nécessité pour Equinor d'atteindre un meilleur équilibre entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables dans sa production d'énergie, conformément à l'Accord de Paris. Toutefois, nous croyons que les décisions de séparer les activités liées aux énergies renouvelables et de participer à la reconstruction des infrastructures en Ukraine font partie des prérogatives de la direction. Ce genre de décision concernant l'Ukraine nécessite de toute façon l'aval d'instances à l'échelle internationale. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à Equinor de renforcer ses engagements environnementaux, de cesser ses nouveaux investissements pétroliers et gaziers à l'étranger et d'allouer plusieurs milliards de couronnes norvégiennes pour soutenir l'Ukraine.

✗

✗

Proposeur : Gro Nylander

Le proposeur reproche à Equinor d'avoir abandonné ses promesses en matière d'énergies renouvelables, alors que plus de 99 % de sa production provient des énergies fossiles, avec des émissions 5 fois supérieures à celles de la Norvège. Il dénonce ses ambitions internationales dans les énergies fossiles, affirmant qu'elles vont souvent à l'encontre de la volonté des populations locales et génèrent d'importantes pertes financières. Malgré les bénéfices économiques apportés à la Norvège, il remet en question la durabilité et l'éthique de ce modèle pour les générations futures. Il met en lumière la mauvaise gouvernance de l'entreprise, dont les actions climatiques insuffisantes ont conduit des investisseurs majeurs comme Sarasin & Partners à se retirer, et critique l'État norvégien qui vote systématiquement contre les propositions climatiques. Il suggère enfin qu'un don substantiel à l'Ukraine, qui a indirectement contribué aux profits exceptionnels d'Equinor, pourrait aider à corriger l'image de profiteurs de guerre de l'entreprise et du pays. Le conseil s'oppose à la proposition, estimant qu'Equinor soutient l'Ukraine par un dialogue actif avec les autorités et les entreprises ukrainiennes, des dons d'équipements et un partage de connaissances. Il déclare que, depuis l'invasion russe, l'entreprise maintient des contacts réguliers avec Naftogaz et ses filiales. Le conseil estime toutefois que la contribution principale d'Equinor reste son rôle de fournisseur fiable de gaz pour l'Europe, soutenant ainsi la stabilité économique européenne nécessaire au maintien d'un large soutien à l'Ukraine. Nous rejoignons le proposeur sur la nécessité qu'Equinor diminue sa production provenant des énergies fossiles afin de réduire la part de ses émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Toutefois, nous croyons que la décision de faire des contributions financières massives en Ukraine fait partie des prérogatives de la direction. Ce genre de décision nécessite de toute façon l'aval d'instances à l'échelle internationale. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise se désengage progressivement de toutes les activités internationales dans le domaine des énergies renouvelables, dans un premier temps, puis dans celui de la production pétrolière.

✗

✗

Proposeur : Ivar Saetre

Cette proposition a déjà été soumise en 2024. Le proposeur reproche à l'entreprise un manque de transparence, attribuant ce problème à l'expansion de ses activités hors de la Norvège. Il critique le coût et les risques associés à ces activités internationales. De plus, il soulève des préoccupations concernant la gestion de l'entreprise, effectuée par des dirigeants qui possèdent peu ou pas d'actions dans celle-ci, alors que l'État norvégien en détient 70 %. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, affirmant que l'entreprise donne la priorité aux projets ayant la plus grande valeur et les plus faibles émissions, y compris pour son portefeuille international. Il met également en avant son plan de transition énergétique qui, selon lui, s'aligne sur un modèle d'entreprise et une stratégie favorisant une économie durable et limitant le réchauffement climatique à 1,5 °C, en conformité avec l'Accord de Paris. De plus, il assure qu'Equinor vise à demeurer un fournisseur d'énergie international fiable, avec des émissions réduites progressivement. Bien que les préoccupations du proposeur concernant la participation de l'entreprise aux activités pétrolières internationales soient fondées, sa proposition est trop prescriptive et ne s'appuie pas assez sur des sources crédibles. De plus, son scepticisme à l'égard des énergies renouvelables va à l'encontre du consensus scientifique qui appuie ces énergies. Enfin, la décision d'arrêter ou non les activités internationales incombe à la direction de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant qu'Equinor révisé ses procédures de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour assurer une surveillance suffisante des relations d'affaires importantes, en particulier celles perpétuant la présence israélienne en Palestine, et procède à une sortie responsable des relations reconnues comme causant ou contribuant à de graves violations des droits de la personne ou du droit international.



Proposeur : Greenpeace

Les sociétés associées directement ou indirectement à des violations des droits de la personne sont exposées à des risques financiers, juridiques, d'exploitation, d'atteinte à la réputation, de boycottage et de désinvestissement. Comme le requièrent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (Principes directeurs), elles doivent donc mettre en place un processus de diligence raisonnable pour déceler, évaluer, prévenir et atténuer efficacement les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de la personne qu'elles peuvent avoir ou auxquels elles peuvent contribuer par le truchement entre autres de leurs activités, services et produits. Du reste, des États comme la France et l'Allemagne exigent que les sociétés exercent une diligence raisonnable pour éviter d'enfreindre ces droits, tandis que d'autres étudient des projets de loi à ce sujet. Le proposeur affirme qu'Equinor doit renforcer sa crédibilité en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne dans un environnement géopolitique difficile, en particulier en ce qui concerne son partenariat avec Ithaca Energy dans le champ pétrolier Rosebank, au Royaume-Uni. Ithaca est majoritairement détenue par le groupe israélien Delek Group, que les Nations Unies considèrent comme engagé dans des activités commerciales dans les territoires palestiniens occupés soulevant des « préoccupations particulières en matière de droits de la personne ». Le proposeur souligne que ce partenariat générera environ 3,5 milliards de couronnes norvégiennes de revenus pour Delek Group (qui fournit du carburant à l'armée israélienne), qu'il contrevient aux conseils du gouvernement norvégien contre les coopérations perpétuant les colonies israéliennes jugées comme illégales et qu'il a conduit l'autorité norvégienne de la consommation à ouvrir une enquête à la suite d'une plainte de Greenpeace alléguant qu'Equinor a violé la loi sur la transparence en ne procédant pas à une évaluation de diligence raisonnable de son partenaire. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, affirmant qu'Equinor dispose déjà d'une gouvernance appropriée pour l'évaluation des contreparties et que sa politique en matière de droits de la personne, mise à jour en novembre 2024, respecte les normes internationales des Nations Unies et de l'OCDE. Il considère que les nouvelles exigences proposées dépassent les normes internationales, qu'elles pourraient réduire la capacité de l'entreprise à gérer ses propres risques tout en ajoutant de la bureaucratie et des coûts sans impact positif correspondant sur les droits de la personne. La loi norvégienne sur la transparence exige des grandes sociétés qu'elles exercent une diligence raisonnable pour éviter les impacts négatifs sur les droits de la personne dans leurs chaînes d'approvisionnement, avec la supervision de l'autorité de la

consommation. Étant donné les relations d'Equinor avec une filiale de Delek Group, nous estimons qu'il convient de faire le maximum pour déceler et prévenir les risques pour la valeur actionnariale découlant de violations potentielles des droits de la personne. Signalons que selon l'analyse réalisée par la World Benchmarking Alliance (WBA) dans le cadre du Corporate Human Rights Benchmark, Equinor pourrait améliorer sa gestion des risques relatifs aux droits de la personne. En ce qui a trait au processus de diligence raisonnable, la WBA a relevé des lacunes en ce qui concerne notamment la communication des impacts sur les droits de la personne, ainsi que l'intégration et l'action par rapport aux risques et aux évaluations d'impact sur les droits de la personne. Nous recommandons donc de soutenir cette proposition afin d'encourager Equinor à revoir ses procédures de diligence raisonnable pour qu'elles soient davantage en adéquation avec les Principes directeurs des Nations Unies, ce qui lui permettrait de réduire son exposition aux risques relatifs aux droits de la personne. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de déterminer et de gérer les risques et les possibilités liés au climat et de les intégrer dans la stratégie de l'entreprise.



Proposeur : WWF

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a mis en garde contre les conséquences désastreuses des émissions continues de gaz à effet de serre (GES) sur les écosystèmes mondiaux et la société humaine, soulignant l'urgence de prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions dans tous les secteurs économiques afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et d'éviter les pires impacts du changement climatique. Dans ce contexte, les proposeurs demandent à Equinor de déterminer et de gérer les risques et les possibilités liés au changement climatique, de les intégrer dans sa stratégie, de fixer des cibles et de mettre en place des mesures pour réduire les émissions de GES à court et à long terme conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, de prendre en compte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (portées 1, 2 et 3) et de rendre compte des progrès réalisés régulièrement aux actionnaires. Ils estiment que son plan de transition énergétique ne contient pas d'étapes concrètes pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ni d'estimation de la production de pétrole et de gaz prévue en 2030 ou 2050. Selon eux, malgré les retours précédents de plusieurs actionnaires jugeant ses objectifs insuffisants par rapport à l'Accord de Paris, l'entreprise a réduit ses ambitions de réduction des émissions et d'investissement dans les énergies renouvelables, tout en augmentant ses prévisions de production pétrolière et gazière. Des institutions financières comme Sarasin & Partners ont d'ailleurs justifié leur désinvestissement par ce manque d'alignement avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Le proposeur affirme que la principale faiblesse relevée est que le plan d'Equinor se base sur un objectif d'intensité carbone plutôt que de réduction absolue des émissions pour l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui peut masquer une hausse des émissions absolues de portée 3, comme il a été observé entre 2023 et 2024. Il rappelle que le livre blanc du gouvernement norvégien sur la propriété étatique a renforcé les attentes en matière de durabilité, définissant qu'une entreprise n'est climatiquement neutre que lorsque ses émissions sont réduites conformément à l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C. Selon le proposeur, Equinor ne respecte pas ces attentes et ses plans d'investissement ne sont pas alignés sur l'objectif de préserver les capacités des générations futures. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, affirmant que la société dispose déjà d'un plan de transition énergétique compatible avec l'Accord de Paris. Pourtant, l'entreprise continue d'investir dans plusieurs projets liés aux énergies fossiles qui sont contestés par de nombreuses organisations environnementales. En l'absence de transparence sur ses émissions de GES et sa stratégie de transition énergétique, Equinor risque de subir des conséquences financières et réglementaires, ainsi que des atteintes à sa réputation. Pour garantir la durabilité et la rentabilité de l'entreprise face à ces risques et pour que les efforts soient mis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est essentiel que les actionnaires soutiennent cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition d’actionnaire demandant au conseil d’administration de conduire une évaluation pour déterminer si les projections d’augmentation de la production pétrolière et gazière de l’entreprise sont alignées sur les attentes exprimées par l’État norvégien en tant qu’actionnaire majoritaire.	✗	✓

Proposeur : ACCR, Sampension and Folksam

Les proposeurs rappellent que l'État norvégien possède une participation d'environ 71 % dans Equinor et qu'il s'attend formellement à ce que l'entreprise réduise ses émissions conformément à l'Accord de Paris. Ils estiment que les plans d'expansion pétrolière et gazière d'Equinor, en particulier à l'étranger, sont incompatibles avec ces attentes. Selon leur analyse, les projets pétroliers et gaziers sanctionnés mondialement dépassent largement le budget carbone restant pour limiter le réchauffement à 1,5 °C ou même « bien en dessous de 2 °C ». De plus, ils remettent en question la stratégie internationale d'Equinor sur le plan financier, soulignant que le segment norvégien a généré des rendements 23 fois supérieurs au segment international sur 20 ans. Une analyse de l'ACCR indique que ces projets internationaux ont consommé environ 103 milliards de dollars pour ne générer que 2 milliards de valeur, ce qui semble contradictoire avec l'objectif de l'actionnaire majoritaire de maximiser le rendement à long terme de façon durable. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que le plan de transition énergétique et le rapport annuel d'Equinor contiennent déjà toutes les informations demandées. Il assure que sa stratégie triple (optimisation pétrolière/gazière, croissance des énergies renouvelables et développement de solutions sobres en carbone) est compatible avec l'Accord de Paris. Le conseil souligne avoir amélioré son portefeuille international, désormais concentré sur quelques pays-clés, générant 6 milliards de dollars en 2024. Il défend l'utilisation d'objectifs d'intensité carbone plutôt que de réduction absolue pour les émissions de portée 3, estimant que cela encourage la décarbonation tout en évitant les fermetures contre-productives d'installations efficaces ou le transfert d'émissions vers des acteurs moins responsables. Toutefois, si l'entreprise maintient son cap actuel, elle participera à l'aggravation de phénomènes climatiques extrêmes, comme l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses, la chaleur extrême et les cyclones, qui rendront de grandes parties du monde inhabitables. En 2024, l'assemblée générale a reçu plusieurs propositions réclamant un renforcement des actions climatiques. Il incombe au conseil d'administration de prendre sérieusement en considération les requêtes des actionnaires et de répondre à leurs attentes lorsque le taux de soutien le justifie. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport de gouvernance.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l’information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l’entreprise et la firme de vérification, on constate l’indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l’information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La majorité de la rémunération n'est pas basée sur la performance de l'entreprise. Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Berit L. Henriksen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Karl C. W. Mathisen	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des membres du comité de mises en candidature.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions en vue de les transférer dans le régime d'options d'achat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR SAP SE (ETR:SAP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D66992104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	9724

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,35 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces.	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces ou en nature.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales exclusivement en ligne.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,35 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour la vérification du rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La prime de court terme représente plus de 200% du salaire de base, ce qui va à l'encontre de la politique Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces ou en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales exclusivement en ligne.



Proposeur : CA

Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Superior Plus Corporation (SPB)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 86828P103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	544600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Best	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Paul Gladu	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick E. Gottschalk	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer M. Grigsby	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Horowitz	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Calvin B. Jacober	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Allan A. MacDonald	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura L. Schwinn	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David P. Smith	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. Yardley	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés et aux dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
05	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Best	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Paul Gladu	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick E. Gottschalk	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer M. Grigsby	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Horowitz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il représente Brookfield Asset Management Inc., actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Calvin B. Jacober	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance

du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Allan A. MacDonald	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura L. Schwinn	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David P. Smith	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. Yardley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés et aux dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin d'approuver la réduction du capital.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, le contrat de travail du chef de la direction comprend des indemnités de départ qui ne sont pas reliées à une perte de ses fonctions. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BNP Paribas (BNP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F1058Q238

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22179

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,79 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean-Laurent Bonnafé	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Lieve Logghe	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bertrand de Mazières	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Valérie Chort	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nicolas Peter	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Guillaume Poupard	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des directeurs généraux délégués.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
17	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Jean Lemierre.	✓	✓

18	Avis sur la rémunération du directeur général : Jean-Laurent Bonnafé.	✓	✓
19	Avis sur la rémunération du directeur général délégué : Yann Gérardin.	✓	✓
20	Avis sur la rémunération du directeur général délégué : Thierry Laborde.	✓	✓
21	Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
22	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✗
25	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions.	✓	✓
26	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d'âge pour le directeur général à 68 ans.	✓	✓
27	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d'âge pour le président du conseil d'administration à 78 ans.	✓	✓
28	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d'âge pour le directeur général délégué à 66 ans.	✓	✓
29	Proposition afin de modifier l'article 10 des statuts et règlements pour faciliter la prise de décision du conseil d'administration selon la loi « Attractivité ».	✓	✓
30	Proposition afin de modifier l'article 10 des statuts et règlements afin de permettre la prise de décision du conseil d'administration par voie écrite selon la loi « Attractivité ».	✓	✓
31	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,79 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
Proposeur : CA		

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties reliées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean-Laurent Bonnafé	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Lieve Logghe	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bertrand de Mazières	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Valérie Chort	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nicolas Peter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Guillaume Poupard



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération du président du conseil respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des directeurs généraux délégués.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Jean Lemierre.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée uniquement d'une rémunération fixe. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

Avis sur la rémunération du directeur général : Jean-Laurent Bonnafé.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

Avis sur la rémunération du directeur général délégué : Yann Gérardin.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération du directeur général délégué : Thierry Laborde.	✓	✓
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission n'est pas fixé à 100 % de la valeur marchande. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Le taux de dilution n'est pas divulgué. (3. Rémunération des dirigeants) Le rabais octroyé aux employés n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-

actions. C’est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l’actif si les liquidités excèdent les besoins d’investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 26	CA	POLITIQUE		
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d’âge pour le directeur général à 68 ans.	✓	✓		
Proposeur : CA				

La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 27	CA	POLITIQUE		
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d’âge pour le président du conseil d’administration à 78 ans.	✓	✓		
Proposeur : CA				

La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 28	CA	POLITIQUE		
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour fixer la limite d’âge pour le directeur général délégué à 66 ans.	✓	✓		
Proposeur : CA				

La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 29	CA	POLITIQUE		

Proposition afin de modifier l'article 10 des statuts et règlements pour faciliter la prise de décision du conseil d'administration selon la loi « Attractivité ».



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 30

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article 10 des statuts et règlements afin de permettre la prise de décision du conseil d'administration par voie écrite selon la loi « Attractivité ».



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 31

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Finning International Inc. (FTT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 318071404

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	169000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Kelley	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrés J. Kuhlmann	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Parkes	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael C. Putnam	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Rhind	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles F. Ruigrok	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward R. Seraphim	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Manjit K. Sharma	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Kelley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrés J. Kuhlmann	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Parkes	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael C. Putnam	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R.Rhind	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles F. Ruigrok	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward R. Seraphim	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Manjit K. Sharma	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR High Liner Foods Inc. (HLF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 429695109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	154965

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott A. Brison	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan K. Chow	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Hennigar	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David J. Hennigar	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelly L. Jamieson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Jewer	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela K. Kohn	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jolene Mahody	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Andy Miller	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Pace	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank B. H. Van Schaayk	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott A. Brison



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan K. Chow



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Hennigar	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David J. Hennigar	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelly L. Jamieson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée

comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Jewer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela K. Kohn	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Toutefois, elle siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jolene Mahody



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Andy Miller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Pace



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank B. H. Van Schaayk	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✗
Proposeur : CA		

La proposition demande à allonger le délai minimum nécessaire pour les actionnaires de proposer une nouvelle liste de candidats aux élections du conseil d'administration. Ce plus long délai pourrait rendre le processus plus difficile pour les actionnaires et n'est pas dans leur intérêt. Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 04

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR SAP SE (ETR:SAP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-13,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D66992104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	9724

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,35 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces.	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces ou en nature.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales exclusivement en ligne.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,35 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour la vérification du rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La prime de court terme représente plus de 200% du salaire de base, ce qui va à l'encontre de la politique Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions dans le cadre de contributions en espèces ou en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales exclusivement en ligne.



Proposeur : CA

Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR QBE Insurance Group Ltd (QBE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Australie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Q78063114

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	79454

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions de performance au chef de la direction.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Yasmin Allen	✓	✓
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Neil Maidment	✓	✓
05	Proposition afin de mettre à jour la constitution de la société.	✓	✓
06	Proposition afin de prolonger de trois ans les dispositions sur les offres publiques proportionnelles inscrites dans la constitution de la société.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution d'actions de performance au chef de la direction.	✓	✓

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Yasmin Allen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Neil Maidment	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin de mettre à jour la constitution de la société.	✓	✓
Proposeur : CA		

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06			CA	POLITIQUE
Proposition afin de prolonger de trois ans les dispositions sur les offres publiques proportionnelles inscrites dans la constitution de la société.			✓	✓

Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Clarke Inc. (CKI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 181901109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	76200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George S. Armoyan	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Blair Cook	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Pellerin	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Rafuse	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Staniloff	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George S. Armoyan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Blair Cook	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Pellerin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Rafuse	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Staniloff	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Telus Corporation (T)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 87971M202/87971M103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	39633

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond T. Chan	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa de Wilde	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Entwistle	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha Hall Findlay	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas E. Flynn	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Magee	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Manley	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Mowat	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Parent	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Pickett	✓	✗
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Sean Willy	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond T. Chan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa de Wilde	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des

administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Entwistle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha Hall Findlay	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas E. Flynn	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine Magee	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Manley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Mowat	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Parent	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de CAE Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Pickett	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.14	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Sean Willy



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Canadiens. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Galp Energia SGPS SA (GALP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Portugal	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT X3078L108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	55614

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la cooptation et l'élection du candidat au conseil de surveillance : Nuno Holbech	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers, états financiers consolidés, rapport de la direction, rapport de gouvernance et rapport sur la rémunération.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,36 EUR par action.	✓	✓
04	Proposition afin d'évaluer la gestion et la supervision de la Société et d'approuver un vote de confiance aux organes sociaux.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
07	Proposition afin de modifier la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la cooptation et l'élection du candidat au conseil de surveillance : Nuno Holbech	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, états financiers consolidés, rapport de la direction, rapport de gouvernance et rapport sur la rémunération.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime d'octroi d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. L'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus négatif que positif. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,36 EUR par action.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'évaluer la gestion et la supervision de la Société et d'approuver un vote de confiance aux organes sociaux.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du conseil d'administration et du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseils pour leur gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime d'octroi d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR GDI Integrated Facility Services Inc. (GDI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-09 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 361569

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	18476

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Samuel	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Bigras	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Blanchet	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael T. Boychuk	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Ristic	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard G. Roy	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Samuel	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Bigras	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Blanchet	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael T. Boychuk	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Ristic	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle représente Birch Hill Fund V Lps, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard G. Roy	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Standard Chartered PLC (STAN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G84228157

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	9844

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport annuel et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,28 USD par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lincoln Leong Kwok Kuen	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Ramos	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shirish Moreshwar Apte	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Diego De Giorgi	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacqueline Hunt	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Jurgens	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin Lawther	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phil Rivett	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Tang	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. Winters	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Yueh	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
17	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓

18	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
20	Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions, avec droits de préemption.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions, sans droits de préemption.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
26	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions privilégiées.	✓	✗
27	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport annuel et le rapport du vérificateur.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,28 USD par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Britanniques. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'échéance du régime de rémunération par actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 25. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lincoln Leong Kwok Kuen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Ramos	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shirish Moreshwar Apte	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Diego De Giorgi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacqueline Hunt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Jurgens



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Robin Lawther	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phil Rivett	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Tang	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. Winters	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Yueh	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de The Schiehallion Fund Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.

✓

✗

Proposeur : CA

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

✓

✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

Proposition afin d'autoriser l'attribution d'actions rachetées.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle est encadrée dans le temps et justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.1 Augmentation du capital) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions, avec droits de préemption.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions, sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions privilégiées.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Killam Apartment REIT (TSE:KMP.UN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 49410M102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	273200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Philip D. Fraser	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Aldéa M. Landry	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : James C. Lawley	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Karine L. MacIndoe	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Laurie M. MacKeigan	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Doug McGregor	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Robert G. Richardson	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Manfred J. Walt	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Andrée Savoie	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Shant Poladian	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Philip D. Fraser	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Aldéa M. Landry	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : James C. Lawley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karine L. MacIndoe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie M. MacKeigan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Doug McGregor



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la

gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Robert G. Richardson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administrateur : Manfred J. Walt	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'électionde l'administratrice : Andrée Savoie	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shant Poladian	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les ententes d'indemnités de départ prévoient l'accélération de l'acquisition des actions octroyées dans le cadre des régimes de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR IA Financial Corporation Inc. (TSE: IAG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 45075E104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	36833

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Chinery	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoit Daignault	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Gagnon	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alka Gautam	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emma Griffin	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ginette Maillé	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Martin	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Poulin	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Ricard	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ouma Sananikone	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca Schechter	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ludwig W. Willisch	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Deloitte	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin d'adopter un vote consultatif annuel sur la politique climatique.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore la matrice des compétences de ses administrateurs afin de prendre en compte de manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changement climatique.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Chinery	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoit Daignault	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Gagnon	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alka Gautam	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Toutefois, elle siège au conseil depuis l'an dernier. Ce délai est considéré trop court pour être en mesure d'apporter des changements de gouvernance. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emma Griffin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ginette Maillé	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Martin	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Poulin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Ricard	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ouma Sananikone	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca Schechter	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ludwig W. Willisch	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Deloitte



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'adopter un vote consultatif annuel sur la politique climatique.



Proposeur : MÉDAC

L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://bit.ly/4hvqh48>), souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale des combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution importante dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. Selon Investing in Climate Chaos (<https://bit.ly/3EialiE>), les investisseurs institutionnels canadiens détiennent 9% des investissements institutionnels mondiaux dans les combustibles fossiles, totalisant 265 milliards de dollars répartis dans 53 pays. Leurs plus importants investissements concernent Enbridge (26 milliards \$) et Canadian Natural Resources Ltd (20 milliards \$), cette dernière étant le plus grand producteur mondial de pétrole issu des sables bitumineux, tandis qu'Enbridge en est le principal transporteur depuis l'Alberta, région dont l'extraction pétrolière compte parmi les projets les plus polluants au monde. IA Financial se classe au 25e rang des investisseurs

canadiens dans les combustibles fossiles, avec plus de 850 millions de dollars investis dans les entreprises des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz. Notons que, selon un article de Investors for Paris Compliance paru en décembre 2024 (<https://bit.ly/4cY6UjC>), l'industrie canadienne de l'assurance a été frappée en 2024 par des pertes assurées de 7,7 milliards de dollars, soit plus du double de l'année précédente. Paradoxalement, malgré l'augmentation des coûts liés aux catastrophes climatiques, les assureurs continuent de soutenir les combustibles fossiles, principaux responsables de ces désastres. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore la matrice des compétences de ses administrateurs afin de prendre en compte de manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changement climatique.



Proposeur : MÉDAC

Les entreprises doivent de plus en plus démontrer l'expertise de leur conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les questions de développement durable. Selon une étude de la World Benchmarking Alliance datant de 2023 (<https://bit.ly/3RjlgzL>), les conseils d'administration font face à un important déficit de compétences en matière de durabilité, malgré l'urgence croissante des enjeux environnementaux et sociaux. L'étude révèle que si 70% des 400 plus grandes entreprises mondiales confient la responsabilité de leur stratégie de durabilité à leur conseil d'administration, seuls 2% de ces conseils possèdent réellement l'expertise pertinente sur les questions environnementales. L'article souligne que pour combler ce fossé, les entreprises doivent assurer que leurs administrateurs possèdent des connaissances spécifiques sur au moins deux tiers de leurs enjeux de durabilité les plus significatifs, soit par la formation interne, soit en intégrant de nouveaux profils d'expertise au sein du conseil, au-delà des traditionnels profils bancaires et comptables. Dans ce contexte, le proposeur, le MÉDAC, propose que l'entreprise améliore sa matrice de compétences des administrateurs pour inclure spécifiquement l'expertise en environnement et changement climatique. Cette proposition s'appuie sur les modifications de 2019 à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et sur les nouveaux critères d'évaluation des conseils d'administration introduits par le Globe and Mail. Bien que l'entreprise inclue déjà la responsabilité sociale d'entreprise dans sa matrice, le MÉDAC estime que l'expertise climatique nécessite une attention particulière et que l'entreprise, qui publie déjà l'empreinte environnementale de ses aéronefs, pourrait devenir un modèle en adaptant sa matrice de compétences. Le conseil s'oppose à la proposition, estimant qu'il a adopté des règles de renouvellement de ses membres basées sur ses priorités stratégiques, intégrant la responsabilité sociale et la durabilité, y compris les enjeux climatiques, parmi d'autres compétences essentielles. Il déclare notamment favoriser des administrateurs aux compétences diversifiées, former ses membres sur les questions climatiques, et être reconnu pour son expertise en la matière dans le "Board Games" 2024 du Globe and Mail. La matrice des compétences du conseil d'administration constitue un outil stratégique permettant d'assurer une composition équilibrée des expertises et expériences parmi les administrateurs. Sa publication représente une information de valeur pour les actionnaires et devient une pratique de plus en plus répandue sur les marchés nord-américains. Selon un rapport de Glass Lewis paru en 2024 (<https://bit.ly/3YzjijP>), les statistiques démontrent cette tendance, avec 67% des sociétés de l'indice Russell 1000 aux États-Unis qui publient désormais une telle matrice (une hausse de 16% par rapport à 2023), tandis que le Canada se distingue avec 94% des entreprises de l'indice S&P/TSX 60 qui incluent cette information dans leur circulaire de sollicitation de procurations. Face à cette évolution, nous soutenons une transparence accrue concernant les compétences des administrateurs et les méthodes d'évaluation utilisées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

ITEM 06

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.

CA



POLITIQUE



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canfor Corporation (CFP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 137576104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	240004

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ryan Barrington-Foote	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Santhe Dahl	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dieter W. Jentsch	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. Dallas H. Ross	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick T. Stimpson III	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Stuart	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dianne L. Watts	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl Yaremko	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Yurkovich	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ryan Barrington-Foote	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Santhe Dahl



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dieter W. Jentsch



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. Dallas H. Ross



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de Westshore Terminals Investment Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Il est directeur financier de Westshore Terminals Investment Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick T. Stimpson III	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Stuart	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dianne L. Watts	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cheryl Yaremko	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Yurkovich	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR BCE Inc. (BCE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 05534B760/05534B752/05534B729/05534B745/05534B786

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	11754

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine Lee	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique F. Leroux	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila A. Murray	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon M. Nixon	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis P. Pagnutti	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Calin Rovinescu	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen H. Sheriff	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Tory	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Vachon	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johan Wibergh	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire de gouvernance afin de divulguer les langues parlées par les employés, ventilées par juridiction, pour tous les territoires (pays, États, provinces) dans lesquels la société exerce ses activités.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire de gouvernance afin que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, et que les assemblées virtuelles soient ajoutées à titre complémentaire, mais non en remplacement des réunions en personne.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine Lee	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Monique F. Leroux	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila A. Murray	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Teck Resources et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon M. Nixon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis P. Pagnutti	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Calin Rovinescu	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen H. Sheriff	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Tory	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Vachon	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Johan Wibergh	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Ernst & Young est appelé à remplacer Deloitte à la suite de la fin de leur mandat. Deloitte était l'auditeur de BCE depuis la création de l'entreprise en 1880. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire de gouvernance afin de divulguer les langues parlées par les employés, ventilées par juridiction, pour tous les territoires (pays, États, provinces) dans lesquels la société exerce ses activités.



Proposeur : Médac

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire de gouvernance afin que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, et que les assemblées virtuelles soient ajoutées à titre complémentaire, mais non en remplacement des réunions en personne.



Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition d'actionnaire de gouvernance afin que BCE adhère au Code de conduite volontaire pour le développement et la gestion responsables des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancée.

CA



POLITIQUE



L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en

matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, déclare que BCE a pour priorité de développer et d'utiliser les technologies d'IA de manière responsable, en accord avec son éthique commerciale, ses obligations sociales et ses objectifs en matière de protection de la vie privée et de sécurité, et elle en est encore aux premiers stades de l'utilisation de systèmes d'IA génératifs avancés. L'entreprise a par ailleurs adopté une politique d'IA en 2023. Malgré les efforts déployés par BCE et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Cela ne devrait pas présenter un grand défi, puisque selon le conseil d'administration, la politique de l'entreprise en matière d'IA responsable s'aligne étroitement sur les principes du code de conduite volontaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Savaria Corporation (TSE:SIS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 805112109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	218038

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Caroline Bérubé	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marie Bourassa	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel Bourassa	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sébastien Bourassa	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Louis Chapdelaine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Drutz	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sylvain Dumoulin	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Le Breton	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pernilla Lindén	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Tremblay	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Caroline Bérubé	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marie Bourassa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel Bourassa	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sébastien Bourassa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Louis Chapdelaine	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Drutz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sylvain Dumoulin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Le Breton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pernilla Lindén



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Tremblay

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Allianz SE (ALV)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-30
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D03080112

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	3998

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 15,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Oliver Baete	✓	✗
03.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Sirma Boshnakova	✓	✗
03.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Claire-Marie Coste-Lepoutre	✓	✗
03.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Barbara Karuth-Zelle	✓	✗
03.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Klaus-Peter Roehler	✓	✗
03.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Guenther Thallinger	✓	✗
03.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Christopher Townsend	✓	✗
03.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Renate Wagner	✓	✗
03.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Andreas Wimmer	✓	✗
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Michael Diekmann	✓	✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Gabriele Burkhardt-Berg	✓	✗
04.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Joerg Schneider	✓	✗
04.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Sophie Boissard	✓	✗
04.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Christine Bosse	✓	✗
04.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Nadine Brandl	✓	✗
04.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Stephanie Bruce	✓	✗

04.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Rashmy Chatterjee	✓	✗
04.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Firedrich Eichiner	✓	✗
04.10	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Jean-Claude Le Goaer	✓	✗
04.11	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Martina Grundler	✓	✗
04.12	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Herbert Hainer	✓	✗
04.13	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Frank Kirsch	✓	✗
04.14	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Juergen Lawrenz	✓	✗
04.15	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Primiano Di Paolo	✓	✗
04.16	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Katharina Wesenick	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour le rapport de durabilité.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ralf Thomas	✓	✓
09	Proposition afin de modifier les statuts.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver une modification aux statuts autorisant le comité de direction à demander la tenue d'assemblées générales virtuelles.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 15,40 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Oliver Baete



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Sirma Boshnakova



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Claire-Marie Coste-Lepoutre



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Barbara Karuth-Zelle	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Klaus-Peter Roehler	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Guenther Thallinger	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Christopher Townsend	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Renate Wagner	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent : Andreas Wimmer	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au comité de direction pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Michael Diekmann	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Gabriele Burkhardt-Berg	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Joerg Schneider	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Sophie Boissard	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Christine Bosse	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Nadine Brandl	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Stephanie Bruce	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Rashmy Chatterjee	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Firedrich Eichiner	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Jean-Claude Le Goaer	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Martina Grundler	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Herbert Hainer	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Frank Kirsch	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Juergen Lawrenz	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Primiano Di Paolo	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent : Katharina Wesenick	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour le rapport de durabilité.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime prévoit l'octroi d'actions fictives, ce qui est contraire à la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime prévoit l'octroi d'actions fictives, ce qui est contraire à la politique. Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ralf Thomas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver une modification aux statuts autorisant le comité de direction à demander la tenue d'assemblées générales virtuelles.



Proposeur : CA

Cette proposition vise à rendre la tenue des futures assemblées générales exclusivement en ligne. Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles. (4. Droits des actionnaires) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR 5N Plus Inc. (VNP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 33833X101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	389644
000831075	RRUQ - 000831075	685367

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marie Bourassa	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gervais Jacques	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrée-Lise Méthot	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Blair Dickerson	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PwC.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marie Bourassa	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gervais Jacques	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrée-Lise Méthot	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Bertrand	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Blair Dickerson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PwC.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Harbour Energy PLC (LON: HBR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G4289T111

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	278605

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Blair Thomas	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Z. Cook	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Krane	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon P. Henry	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Belgacem Chariag	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Louise Hough	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Ferguson	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margareth Ovrurn	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne L. Stevens	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dirk Elvermann	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hans-Ulrich Engel	✓	✗

18	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
19	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
20	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
22	Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓
23	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
27	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions, hors marché, de BASF, un actionnaire majoritaire de l'entreprise.	✓	✗
28	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 26. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 26. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.

✓

✗

Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Blair Thomas

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Z. Cook



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Krane



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon P. Henry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres

des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Belgacem Chariag	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Louise Hough	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Ferguson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margareth Ovrurn



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne L. Stevens



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dirk Elvermann	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente BASF SE, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est directeur financier de BASF SE et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hans-Ulrich Engel	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente BASF SE, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓
Proposeur : CA		

BASF SE détient environ 39,6 % des droits de vote de la société. En vertu de la règle 9 du code des offres publiques d'acquisition, BASF SE est tenue de faire une offre d'achat des actions restantes de la société si sa participation en actions ordinaires augmente au-delà de son niveau actuel. BASF SE a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de procéder à ce rachat. La proposition demande donc de renoncer à cette obligation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 27	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions, hors marché, de BASF, un actionnaire majoritaire de l'entreprise.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cenovus Energy Inc. (CVE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 15135U109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	224100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PwC.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen E. Bradley	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith M. Casey	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Crothers	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James D. Girgulis	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eva L. Kwok	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melanie A. Little	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Marcogliese	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chana L. Martineau	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan M. McKenzie	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau	✓	✗
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander J. Pourbaix	✓	✗
02.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Sixt	✓	✗
02.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rhonda I. Zygocki	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PwC.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen E. Bradley



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith M. Casey



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Crothers	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James D. Girgulis	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eva L. Kwok	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melanie A. Little	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard J. Marcogliese



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chana L. Martineau



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan M. McKenzie



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander J. Pourbaix	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. Sixt	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de TOM Group Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rhonda I. Zygocki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Tire Corporation Ltd (CTC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 136681202

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	57325

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Norman Jaskolka	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nadir Patel	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Cynthia M. Trudell	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Norman Jaskolka	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nadir Patel	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Cynthia M. Trudell

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sun Life Financial Inc. (SLF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 866796105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1230

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick P. F. Cronin	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey A. Madge	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Deepak Chopra	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie L. Coyles	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick P. F. Cronin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ashok K. Gupta	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David H. Y. Ho	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurie G. Hylton	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le

meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stacey A. Madge	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Mallovy Hicks	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-Lucie Morin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph M. Natale	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott F. Powers	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin D. Strain



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les actions fictives n'entraînent pas de transfert légal de propriété. Les conseils ont recours à celle-ci lorsqu'ils souhaitent éviter de céder une part de propriété effective aux employés et ne veulent pas accorder à ces derniers le droit de vote. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Quebecor Inc. (QBR/QBR.A)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 748193208

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1
000831075	RRUQ - 000831075	100442

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Chantal Bélanger	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Frantz Saintelley	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Chantal Bélanger	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Frantz Saintelley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur de

l'exploitation de LeddarTech et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. (3. Rémunération des dirigeants) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.		

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Lundin Mining Corporation (LUN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 550372106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam I. Lundin	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Ashley Heppenstall	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald K. Charter	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack Lundin	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria J. McMillan	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dale C. Peniuk	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : María Olivia Recart	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Natasha N.D. Vaz	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam I. Lundin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Ashley Heppenstall	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald K. Charter	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack Lundin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas

indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria J. McMillan	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dale C. Peniuk	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : María Olivia Recart	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Natasha N.D. Vaz	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR MDA Space Ltd (TSE: MDA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 55293N109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	28762

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Alfery	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yaprak Baltacioglu	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Farber	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Greenley	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan Paddick	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Risley	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill D. Smith	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Karl Smith	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yung Wu	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Alfery	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yaprak Baltacioglu	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Farber	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Greenley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan Paddick	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Risley	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill D. Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Karl Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yung Wu	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Cascades Inc. (CAS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 146900105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	536700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Lemaire	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Lemaire	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugues Simon	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle Cormier	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Lemaire	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hubert T. Lacroix	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Dunn	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson Gentiletti	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elif Lévesque	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex N. Blanco	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire afin que l'assemblées annuelle des actionnaires soit en personne.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Lemaire



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Lemaire



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugues Simon

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle Cormier

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Lemaire

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hubert T. Lacroix	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Dunn	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson Gentiletti



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elif Lévesque



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alex N. Blanco



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin que l'assemblées annuelle des actionnaires soit en personne.



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que des mesures étaient mises en œuvre par les autorités gouvernementales pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les

entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canfor Pulp Products Inc. (CFX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 137584207

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	357100

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Craig Armstrong	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dieter W. Jentsch	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norm Mayr	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Stuart	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Yurkovich	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.	✓	✓
Proposeur : CA		

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Craig Armstrong	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Baird	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dieter W. Jentsch	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norm Mayr



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra Stuart



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Yurkovich



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Interfor Corporation (TSE:IFP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 45868C109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	159250

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian M. Fillinger	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicolle Butcher	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffrey Evans	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R. Griffin	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rhonda D. Hunter	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas V. Milroy	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gillian L. Platt	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence Sauder	✓	✗
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina Sistrunk	✓	✗
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Curtis M. Stevens	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Temple	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian M. Fillingner	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicolle Butcher	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffrey Evans



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R. Griffin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rhonda D. Hunter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas V. Milroy	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gillian L. Platt	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence Sauder	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina Sistrunk	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Curtis M. Stevens	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Temple	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance sociale de l'entreprise est souhaitable. (3.4 Lien entre la rémunération et la performance sociale) La rémunération incitative à court terme pourrait dépasser 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Magna International Inc. (MGA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 559222401

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	187000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary S. Chan	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Peter Harder	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jan R. Hauser	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Seetarama S. Kotagiri	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay K. Kunkel	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert F. MacLellan	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Ruh	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Sklar	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew Tsien	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Weber	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa S. Westlake	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary S. Chan	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef des opérations d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Peter Harder	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jan R. Hauser	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Seetarama S. Kotagiri	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay K. Kunkel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert F. MacLellan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est

indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Ruh	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Sklar	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthew Tsien	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Weber	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa S. Westlake	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR WSP Global Inc (TSE:WSP)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 92938W202

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	39960

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Cole	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Ferland	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Lamarre	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre L'Heureux	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Smith-Galipeau	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Cole	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Ferland	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Lamarre	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexandre L'Heureux	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Rancourt	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Smith-Galipeau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Tessier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Harbour Energy PLC (LON: HBR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-08 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G4289T111

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	278605

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Blair Thomas	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Z. Cook	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Krane	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon P. Henry	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Belgacem Chariag	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Louise Hough	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Ferguson	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margareth Ovrurn	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne L. Stevens	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dirk Elvermann	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hans-Ulrich Engel	✓	✗

18	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
19	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
20	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
22	Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓
23	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
27	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions, hors marché, de BASF, un actionnaire majoritaire de l'entreprise.	✓	✗
28	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 26. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 26. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.

✓

✗

Proposeur : CA

Le régime d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options à prix d'exercice nul, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,13 GBP par action ordinaire.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Blair Thomas

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda Z. Cook



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander Krane



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon P. Henry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres

des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Belgacem Chariag	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Louise Hough	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan M. Ferguson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margareth Ovrurn

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne L. Stevens

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dirk Elvermann	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente BASF SE, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est directeur financier de BASF SE et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hans-Ulrich Engel	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente BASF SE, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle.	✓	✓
Proposeur : CA		

BASF SE détient environ 39,6 % des droits de vote de la société. En vertu de la règle 9 du code des offres publiques d'acquisition, BASF SE est tenue de faire une offre d'achat des actions restantes de la société si sa participation en actions ordinaires augmente au-delà de son niveau actuel. BASF SE a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de procéder à ce rachat. La proposition demande donc de renoncer à cette obligation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'investissement de capital spécifique.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions, hors marché, de BASF, un actionnaire majoritaire de l'entreprise.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Barclays PLC (BCS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G08036124

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur .	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diony C. Lebot	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary T. Mack	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian T. Shea	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Berry	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Cross	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Fitzpatrick	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Francis	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Gilvary	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nigel Higgins	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sir John Kingman	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Moses	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. S Venkatakrishnan	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julia Wilson	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP	✓	✓
19	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
20	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifique).	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions avec droit de préemption	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions sans droit de préemption	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur .	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diony C. Lebot



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary T. Mack



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian T. Shea



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Berry	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Cross	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice financière de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dawn Fitzpatrick	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Francis

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Gilvary

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nigel Higgins

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sir John Kingman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Moses	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. S Venkatakrishnan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julia Wilson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifique).	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions avec droit de préemption	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions sans droit de préemption	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'obligations est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 27	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Schneider Electric SE (EPA:SU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-05-02
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F86921107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	12661

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,53 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Olivier Blum (PDG)	✓	✗
07	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Peter Herweck (PDG)	✓	✗
08	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Jean Pascal Tricoire (président du conseil)	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du PDG.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean Pascal Tricoire	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anna Ohlsson-Leijon	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Clotilde Delbos	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Laura Xiaohong	✓	✓
15.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Alban de Beaulaincourt	✓	✓
15.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Francois Durif	✓	✓

15.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Venkat Garimella	✓	✓
15.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Gérard Le Gouefflec	✓	✓
15.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Amandine Petitedemange	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer des apports en nature.	✓	✗
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une catégorie de personnes.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s).	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	✓	✓
25	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du groupe.	✓	✓
28	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
29	Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.	✓	✓
30	Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de délibération du Conseil d'administration.	✓	✓



ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,53 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓

Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Olivier Blum (PDG)	✓	✗

Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Peter Herweck (PDG)



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a racheté des actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : M. Jean Pascal Tricoire (président du conseil)



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du PDG.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean Pascal Tricoire



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anna Ohlsson-Leijon

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Clotilde Delbos

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Laura Xiaohong



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate se présente pour le poste de représentante des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Alban de Beaulaincourt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Francois Durif



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Venkat Garimella	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur représentant les employés-actionnaires : Gérard Le Gouefflec	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat se présente pour le poste de représentant des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice représentant les employés-actionnaires : Amandine Petitdemange



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate se présente pour le poste de représentante des employés-actionnaires de l'entreprise. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les autorisations conférées par les proposition 18 à 24 sont assujetties à un plafond commun représentant 34,74 % du capital de l'entreprise. Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer des apports en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discretion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une catégorie de personnes.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discretion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s).



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission minimal n'est pas fixé à 100 % de la valeur nominale de l'action et est laissé à la discretion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 50 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette autorisation à but général est demandée de façon courante à chaque assemblée annuelle. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du groupe.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette autorisation à but général est demandée de façon courante à chaque assemblée annuelle. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 29

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.



Proposeur : CA

Cette proposition vise à permettre au conseil d'administration de remplacer un administrateur représentant les salariés actionnaires en cas de vacance, soit par cooptation parmi les candidats initiaux, soit selon la procédure de désignation habituelle, tout en assurant la parité et la validité des décisions prises en attendant la ratification. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 30

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts relatif aux modalités de délibération du Conseil d'administration.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 31

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Western Forest Products inc. (TSE:WEF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 958211203

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	2935700

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 07.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura A. Cillis	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Hofer	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Randy Krotowski	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fiona Macfarlane	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noordin Nanji	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Nocente	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter C. Wijnbergen	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la consolidation d'actions	✓	✓
05	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 07.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura A. Cillis	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Hofer	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Randy Krotowski	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Fiona Macfarlane	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Noordin Nanji	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Nocente



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter C. Wijnbergen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la consolidation d'actions



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la consolidation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition vise à remplacer entre 25 et 40 actions en circulation par une nouvelle action de la même catégorie, réduisant ainsi le nombre d'actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Stella-Jones Inc. (SJ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 85853F105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	48572

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle A. Banik	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Coallier	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Laflamme	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine A. Lehman	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas W. Muzyka	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Pelletier	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Vachon	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle A. Banik	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Coalier	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne Giardini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Laflamme	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate

est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine A. Lehman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas W. Muzyka	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Pelletier	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Vachon	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Nutrien Ltd (TSE:NTR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 67077M108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Burley	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maura J. Clark	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Hennigan	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raj S. Kushwaha	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie A. Lagacy	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Consuelo E. Madere	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aaron W. Regent	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth A. Seitz	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson L.C. Silva	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher M. Burley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maura J. Clark	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Hennigan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Miranda C. Hubbs



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raj S. Kushwaha



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie A. Lagacy

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Consuelo E. Madere

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon

l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un salarié de la firme de vérification. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aaron W. Regent	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth A. Seitz	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson L.C. Silva	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Enerflex Ltd (EFX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 29269R105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	159600

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fernando R. Assing	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin Cherniavsky	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Cox	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James C. Gouin	✓	✓
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mona Hale	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Reinhart	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas B. Tyree, Jr	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Juan Carlos Villegas	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8	✓	✓
Proposeur : CA		

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fernando R. Assing	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin Cherniavsky	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Cox	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James C. Gouin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mona Hale	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Reinhart	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas B. Tyree, Jr	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Juan Carlos Villegas	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Morguard Corporation (MRC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 617577101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	33000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George S. Armoyan	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William J. Braithwaite	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris J. Cahill	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip R. Evans	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce K. Robertson	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela Sahi	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : K. (Rai) Sahi	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Leonard Peter Sharpe	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen R. Taylor	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George S. Armoyan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William J. Braithwaite		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris J. Cahill		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip R. Evans



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce K. Robertson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela Sahi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice de l'exploitation de l'entreprise (COO). Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : K. (Rai) Sahi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Leonard Peter Sharpe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen R. Taylor	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui

compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Intact Financial Corporation (IFC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-07 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 45823T106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	21416

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Michael Miller	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins	✓	✓
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J.G. Brindamour	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Katchen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephani Kingsmill	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane E. Kinney



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Leary



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Michael Miller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Paquette	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. Russell	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frederick Singer	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn A. Wilkins	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Technip Energies (TE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N8486R101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	35970

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,85 EUR par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterhouseCoopers.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterhouseCoopers pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓
08.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur exécutif pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
08.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs non-exécutifs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
09.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arnaud Pieton	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Rinaldi	✓	✗
09.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arnaud Caudoux	✓	✗
09.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colette Cohen	✓	✓
09.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie Cox	✓	✓
09.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Eysers	✓	✓
09.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maëlle Gavet	✓	✓
09.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Goligher	✓	✓
09.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthieu Malige	✓	✗
09.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francesco Venturini	✓	✓

10	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
13	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,85 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le bénéfice par action (EPS) et le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme principales mesures de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. L'EPS et le TSR peuvent facilement être augmentés en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 10. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterhouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterhouseCoopers pour la vérification du rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur exécutif pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs non-exécutifs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arnaud Pieton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joseph Rinaldi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucun membre issu de la diversité ethnique. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Arnaud Caudoux



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il représente Bpifrance, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colette Cohen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie Cox	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Eysers	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maëlle Gavet	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des

membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Goligher	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matthieu Malige	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francesco Venturini	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) et le bénéfice par action (EPS) comme principales mesures de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR et l'EPS peuvent facilement être augmentés en rachetant des actions. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relutif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'abolir les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 10 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Advantage Energy Ltd (TSE: AAV)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 00791P107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	290000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Belenkie	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deirdre M. Choate	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald M. Clague	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Farb	✓	✓
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Festival	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman W. MacDonald	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry Massaro	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine L. Minyard	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Smith	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill T. Angevine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime s'adresse aussi à des consultants, des fournisseurs de services et d'autres employés contractuels, ce qui ne respecte pas la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Belenkie	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deirdre M. Choate	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald M. Clague	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Farb	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Festival



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman W. MacDonald



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry Massaro



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katherine L. Minyard	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Smith	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Barrick Gold Corporation (ABX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 67901108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	21211

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Mark Bristow	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Cai	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isela A. Costantini	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian L. Greenspun	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Brett Harvey	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne N. Kabagambe	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Loreto Silva	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Thornton	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben van Beurden	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pekka J. Vauramoo	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Mark Bristow	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen Cai	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isela A. Costantini	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian L. Greenspun	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Brett Harvey	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne N. Kabagambe	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Loreto Silva	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Thornton	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben van Beurden



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Clariant AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pekka J. Vauramoo



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Valmet Oyj et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.



Proposeur : CA

La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR George Weston Ltd (WN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 961148509

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	41800

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy H.O. Lockhart	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sarabjit S. Marwah	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon M. Nixon	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara G. Stymiest	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy H.O. Lockhart	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sarabjit S. Marwah	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon M. Nixon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara G. Stymiest	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cornell Wright



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le comité de rémunération ne divulgue pas les cibles des critères de performance de ses plans incitatifs. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Magellan Aerospace Corporation (MAL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-21
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 558912101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	63900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip C. Underwood	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beth M. Budd Bandler	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry G. Moeller	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Somerville	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Patrick Veitch	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Phillip C. Underwood



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beth M. Budd Bandler



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry G. Moeller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Somerville		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Patrick Veitch		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Mullen Group Ltd (MLLGF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 625284104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine McGinley	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen H. Lockwood	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Hartwell	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Murray K. Mullen	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sonia Tibbatts	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamil Murji	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Whitely	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoit Durand	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.	✓	✓

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine McGinley	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen H. Lockwood	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Hartwell	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Murray K. Mullen	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sonia Tibbatts	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamil Murji	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Whitely	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoit Durand	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Wajax Corporation (WJX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 930783105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	188

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie Abi-Karam	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas M. Alford	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward M. Barrett	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Craighead	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ignacy P. Domagalski	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Smith	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth A. Summers	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander S. Taylor	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Uthayakumar	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie Abi-Karam	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas M. Alford	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un dirigeant de Precision Drilling et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward M. Barrett	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane Craighead



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ignacy P. Domagalski



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Smith



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth A. Summers	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander S. Taylor	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Uthayakumar	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR dépend essentiellement du cours de l'action de l'entreprise. Or ce dernier peut varier en raison de facteurs externes ou sectoriels et donc pas seulement en fonction des seules actions des dirigeants. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime pour des raisons qui leur sont étrangères. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Suncor Energy Inc. (SU)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-06 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 867229106/867224107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	92000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian R. Ashby	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia M. Bedient	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Paul Gladu	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard M. Kruger	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian P. MacDonald	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Romasko	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R. Seasons	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jacqueline Sheppard	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commandite et publie un rapport pour détailler les impacts et pour quantifier les coûts de son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2050.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian R. Ashby	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia M. Bedient

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de Alaska Air Group, Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell K. Girling

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Paul Gladu	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard M. Kruger	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian P. MacDonald	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Romasko	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher R. Seasons	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jacqueline Sheppard	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commandite et publie un rapport pour détailler les impacts et pour quantifier les coûts de son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2050.	✗	✗
Proposeur : InvestNow Inc.		

Les enjeux liés au développement durable, comme celui du changement climatique, sont importants pour les entreprises. L'entreprise reconnaît depuis longtemps que les émissions de gaz à effet de serre constituent un risque majeur pour ses activités. Elle s'est donc engagée à décarboniser ses activités et à participer à la transition énergétique. Or, le proposeur exprime des inquiétudes liées au déclin des investissements dans le secteur pétrolier et gazier canadien, mettant en avant son rôle crucial pour l'économie et la prospérité du Canada. Il évoque l'importance de ce secteur pour l'économie, notamment en ce qui a trait à l'emploi, l'innovation et la contribution à la réduction des émissions mondiales. Il soutient qu'à l'échelle de l'entreprise, l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 rendrait beaucoup plus difficile pour l'entreprise de faire ce qu'elle fait le mieux, à savoir extraire du pétrole et du gaz naturel, ce qui se traduirait par une baisse de la production, des revenus, de la rentabilité et donc des rendements pour les actionnaires. Il reprend ainsi un discours climatosceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, dont celui d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'éviter un désastre climatique sans précédent, qui aura un impact social et économique catastrophique. Le proposeur, qui milite ouvertement pour le secteur pétrolier et gazier canadien, va à l'encontre de la transition vers un monde carboneutre et fait abstraction des nombreux risques importants liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian National Railway Company (CNR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-02 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 136375102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	52161

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shauneen Bruder	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jo-ann dePass Olsovsky	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Freeman	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Gray	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Justin M. Howell	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan C. Jones	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Knight fils.	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Letellier	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret A. McKenzie	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Al Monaco	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracy Robinson	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le plan d'action climatique.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shauneen Bruder	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jo-ann dePass Olsovsky	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Freeman	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Gray



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Justin M. Howell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan C. Jones



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Knight fils.	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l’élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Letellier	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Il est chef de la direction de Innergex Renewable Energy Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret A. McKenzie	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l’élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Al Monaco	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracy Robinson	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le plan d'action climatique.



Proposeur : CA

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a pris des engagements ambitieux concernant ses émissions de gaz à effet de serre (GES). À moyen terme, le CN vise à réduire l'intensité des émissions des portées 1 et 2 de 43 % par tonne-mille brute (unité de mesure ferroviaire correspondant au déplacement d'une tonne de train, hors poids du véhicule moteur, sur une distance d'un mille) d'ici 2030 par rapport à 2019, ainsi qu'à diminuer l'intensité de ses émissions de portée 3 de 40 % sur la même période pour les activités liées aux combustibles et à l'énergie. Le CN s'engage aussi à diminuer de 27,5 % d'ici 2030 toutes les autres émissions absolues de GES de portée 3 provenant des activités liées aux combustibles et à l'énergie, par rapport à 2019. Ces objectifs, fondés sur des données scientifiques, ont été approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Dans une vision à long terme, le CN veut diminuer de 90 % ses émissions absolues de GES (portées 1, 2 et 3) d'ici 2050 comparativement à 2019, s'alignant ainsi sur une trajectoire « bien en deçà de 2 °C ». Il importe de noter que l'entreprise n'a pas défini de cibles absolues de réduction de ses émissions des portées 1 et 2. En contraste, certaines de ses concurrentes ont pris des engagements plus marqués. Par exemple, Union Pacific s'engage à réduire ses émissions des portées 1 et 2 de 50,4 % d'ici 2030 par rapport à 2018. En ce qui concerne la divulgation, le CN suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) et publie annuellement ses émissions des portées 1, 2 et 3, qui sont vérifiées par des tiers indépendants. Le CN collabore activement avec d'autres entreprises ferroviaires, des fabricants et des fournisseurs grâce à des partenariats stratégiques pour développer des stratégies sectorielles de réduction des émissions. L'entreprise travaille notamment avec Union Pacific pour développer les carburants renouvelables et a rejoint le programme EcoConnexions qui reconnaît les partenaires engagés dans la durabilité. En 2024, elle a rejoint Clean Fuels Alliance America et cofondé le North Pacific Green Corridor Consortium pour décarboner la chaîne de valeur entre l'Amérique du Nord et l'Asie, tout en poursuivant sa collaboration avec le gouvernement canadien vers la carboneutralité pour 2050 et en participant à des initiatives de fret durable aux États-Unis. Le CN prévoit de recevoir en 2026 une locomotive de fret électrique à batterie et une locomotive hybride rechargeable pour sa ligne principale en Colombie-Britannique. L'entreprise a aussi lancé, au début de l'année 2025, une nouvelle locomotive hybride électrique de moyenne puissance qui sera déployée par phases dans plusieurs sites aux États-Unis, puis au Canada occidental. Pour les émissions résiduelles difficiles à éliminer, le CN prévoit de les compenser par des solutions fondées sur la nature,

conformément à la norme Net-Zero de la SBTi. Enfin, nous constatons que ses préoccupations environnementales vont au-delà du changement climatique. La société aborde aussi des enjeux comme la gestion des émissions atmosphériques, des déchets et de la biodiversité, sur lesquels elle a déjà réalisé quelques progrès. Bien qu'il y ait certaines faiblesses, notamment l'absence de cibles absolues de réduction des émissions des portées 1 et 2, le plan d'action climatique de l'entreprise semble valide et cohérent avec ses activités et ses ambitions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Spin Master Corporation (TSE:TOY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 848510103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	77901

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Blank	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Edmund Clark, C.M.	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey I. Cohen	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reginald Fils-Aimé	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Glass	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronnen Harary	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina Miller	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anton Rabie	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Max Rangel	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christi Strauss	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Varadi	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Winograd	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Vaynerchuk	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Blank	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Edmund Clark, C.M.	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey I. Cohen	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il

entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reginald Fils-Aimé	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Glass	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronnen Harary	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christina Miller	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anton Rabie	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Max Rangel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christi Strauss



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Varadi



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Winograd	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary Vaynerchuk	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise divulgue sous forme de liste les critères sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance, sans préciser la pondération ni les seuils à atteindre. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.



Proposeur : CA

Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Drax Group PLC (DRX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-29
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G2904K127

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	139652

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,26 GBP par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rob Shuter	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea E. Bertone	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dwight Daniel Willard Gardiner	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew K. Skelton	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Baxter	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicola Hodson	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kimberly Keating	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Nussbaum	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erika M Peterman	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Pricewaterhousecoopers	✓	✓
14	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
15	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifiques).	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (1.1 États financiers) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) et le le bénéfice par action (BPA) comme mesures de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le RTA et le BPA peuvent facilement être augmentés en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 19. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,26 GBP par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rob Shuter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrea E. Bertone



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dwight Daniel Willard Gardiner



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew K. Skelton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Baxter



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nicola Hodson

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 10**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kimberly Keating

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 11**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Nussbaum

**Proposeur : CA**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Erika M Peterman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Pricewaterhousecoopers	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
Proposeur : CA		

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption (Investissement en capitaux spécifiques).



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) et le le bénéfice par action (BPA) comme mesures de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le RTA et le BPA peuvent facilement être augmentés en rachetant des actions. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Rolls-Royce Holdings PLC (RYCEY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-07
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G76225104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	240541

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,06 GBP par action ordinaire.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anita M. Frew	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tufan Erginbilgic	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen McCabe	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Culmer	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgit A. Behrendt	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. B. Bradie	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paulo Cesar de Souza e Silva	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jitesh K. Gadhia	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beverly K. Goulet	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Luff	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Wendy Mars	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela Strank	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓

18	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
19	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
21	Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver la réduction du capital par annulation de réserves.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 23. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 23. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,06 GBP par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anita M. Frew	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tufan Erginbilgic



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen McCabe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice financière de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Culmer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgit A. Behrendt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stuart J. B. Bradie



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de KBR, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paulo Cesar de Souza e Silva	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jitesh K. Gadhia	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beverly K. Goulet	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Luff



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est directeur financier de RELX plc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Wendy Mars



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Angela Strank



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗

Proposeur : CA

Les dépenses en dons de charité peuvent promouvoir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et de ses actionnaires. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière)

et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital par annulation de réserves.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Bombardier Inc. (BBD.A)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-05-01,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 97751200

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	68444
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	91850

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Bissonnette	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Bombardier	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rose Damen	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bettina Fetzer	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Fontaine	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Giard	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Martel	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas R. Oberhelman	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melinda Rogers-Hixon	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Allen Smith	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antony N. Tyler	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore la matrice des compétences de ses administrateurs afin de prendre en compte de manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changement climatique.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.



ANALYSE

ITEM 01.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Bissonnette



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Bombardier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rose Damen	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bettina Fetzer	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Fontaine	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Giard

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Éric Martel	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas R. Oberhelman	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Melinda Rogers-Hixon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Allen Smith	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antony N. Tyler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise améliore la matrice des compétences de ses administrateurs afin de prendre en compte de manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changement climatique.



Proposeur : Medac

Les entreprises doivent de plus en plus démontrer l'expertise de leur conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les questions de développement durable. Selon une étude de la World Benchmarking Alliance datant de 2023 (<https://bit.ly/3RjlgzL>), les conseils d'administration font face à un important déficit de compétences en matière de durabilité, malgré l'urgence croissante des enjeux environnementaux et sociaux. L'étude révèle que si 70 % des 400 plus grandes entreprises mondiales confient la responsabilité de leur stratégie de durabilité à leur conseil d'administration, seuls 2 % de ces conseils possèdent réellement l'expertise pertinente sur les questions environnementales. L'article souligne que pour combler ce fossé, les entreprises doivent assurer que leurs administrateurs détiennent des connaissances particulières sur au moins les deux tiers de leurs enjeux de durabilité les plus importants, soit par la formation interne, soit en intégrant de nouveaux profils d'expertise au sein du conseil, au-delà des traditionnels profils bancaires et comptables. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition du MÉDAC, qui s'appuie sur les modifications de 2019 à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et sur les nouveaux critères d'évaluation des conseils d'administration introduits par le Globe and Mail. Bien que Bombardier inclue déjà la responsabilité sociale d'entreprise dans sa matrice, le MÉDAC estime

que l'expertise climatique nécessite une attention particulière et que l'entreprise, qui publie déjà l'empreinte environnementale de ses aéronefs, pourrait devenir un modèle en adaptant sa matrice de compétences. Le conseil considère qu'il assure déjà la gouvernance des questions ESG, notamment environnementales et climatiques, dans le cadre de ses responsabilités actuelles. Il affirme qu'il supervise la stratégie d'entreprise qui inclut les aspects liés à la durabilité et reçoit régulièrement des mises à jour des dirigeants sur ces sujets, permettant des discussions ouvertes et des retours directs. Le conseil estime qu'une approche combinant rapports réguliers et dialogue continu avec les parties prenantes est plus pertinente que l'ajout d'une nouvelle catégorie spécifique à la matrice de compétences. Il ajoute que la société a récemment amélioré la description des compétences recherchées en matière de responsabilité sociale pour clarifier leur portée, incluant désormais explicitement les questions environnementales et climatiques. La matrice des compétences du conseil d'administration constitue un outil stratégique permettant d'assurer une composition équilibrée des expertises et expériences parmi les administrateurs. Sa publication représente une information de valeur pour les actionnaires et devient une pratique de plus en plus répandue sur les marchés nord-américains. Selon un rapport de Glass Lewis paru en 2024 (<https://bit.ly/3YzjjjP>), les statistiques démontrent cette tendance, avec 67 % des sociétés de l'indice Russell 1000 aux États-Unis qui publient désormais une telle matrice (une hausse de 16 % par rapport à 2023), tandis que le Canada se distingue avec 94 % des entreprises de l'indice S&P/TSX 60 qui incluent cette information dans leur circulaire de sollicitation de procurations. Face à cette évolution, nous soutenons une transparence accrue concernant les compétences des administrateurs et les méthodes d'évaluation utilisées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	×	✓
Proposeur : Medac		

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les réunions virtuelles étant complémentaires et ne remplaçant pas les réunions en personne.	×	✓
Proposeur : Medac		

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité

croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Par sa proposition, le MÉDAC fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Il exprime notamment des préoccupations quant à la structure à deux classes d'actions de l'entreprise. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient qu'à l'heure où les échanges en face à face se font de plus en plus rares et la communication franche et directe de plus en plus précieuse, une formule hybride est la plus appropriée. Selon l'OCDE, « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil réaffirme son engagement à maintenir le format virtuel pour l'assemblée annuelle 2025, estimant qu'il offre une meilleure accessibilité, réduit l'empreinte carbone et les coûts, tout en assurant une participation équivalente des actionnaires qui peuvent interagir en temps réel avec la direction, poser des questions et présenter des propositions comme lors d'une réunion en personne. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Notons que la proposition a obtenu un taux d'approbation de 15,5 % en 2024, démontrant ainsi un intérêt important des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Prada SpA (HKG:1913)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT T7733C101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	270200

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,16 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,16 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Renault SA (RNO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F77098105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	5203

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.		✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.		✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 EUR par action ordinaire.		✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport du vérificateur.		✗
05	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.		✓
06	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres au groupe Nissan Motor Co., datées du 27 mars 2024.		✓
07	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres au groupe Nissan Motor Co., datées du 26 septembre 2024.		✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Miriem Bensalah-Chaqroun		✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bernard Delpit		✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Noël Desgrippes		✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anne-Laure de Chamard		✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Armelle de Madre		✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Constance Maréchal-Dereu		✗
14	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Michelle Baron		✗
15	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Manabu Sakane		✗
16	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.		✗
17	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Jean-Dominique Senard		✓

18	Avis sur la rémunération du président du directeur général : Luca de Meo		✗
19	Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.		✓
20	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.		✗
21	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.		✓
22	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.		✓
23	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.		✓
24	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.		✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.		✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation avec l'une des deux firmes vient compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.		✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation avec l'une des deux firmes vient compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,20 EUR par action ordinaire.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport du vérificateur.		✗
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation avec l'une des deux firmes vient compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.		✓
Proposeur : CA		

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution des titres au groupe Nissan Motor Co., datées du 27 mars 2024.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'attribution des titres au groupe Nissan Motor Co., datées du 26 septembre 2024.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Miriem Bensalah-Chaqroun		✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres

indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bernard Delpit		✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Noël Desgrippes		✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Anne-Laure de Chamard		✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Armelle de Madre



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Constance Maréchal-Dereu



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente l'Etat français, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Michelle Baron

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Manabu Sakane

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Jean-Dominique Senard		✓
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de 450.000 EUR, ainsi que d'avantages en nature d'une valeur de 6.966,66 EUR. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération du président du directeur général : Luca de Meo		✗
Proposeur : CA		

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération du président du conseil.		✓
Proposeur : CA		

La rémunération du président du conseil respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.		✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.		✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie.		✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des

raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.		✓
Proposeur : CA		

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.		

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Gea Group AG (ETR:G1A)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D28304109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	20555

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,15 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
06.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓
06.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour le rapport sur la durabilité.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Jürgen Fleischer	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Annette G. Köhler	✓	✓
08.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Holly Lei	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales en virtuel exclusivement jusqu'en 2027.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,15 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 9. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires aux dirigeants pour leur gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance, et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil de surveillance pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour le rapport sur la durabilité.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 9. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Jürgen Fleischer	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Annette G. Köhler	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Holly Lei



Proposeur : CA

L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la tenue des assemblées générales en virtuel exclusivement jusqu'en 2027.



Proposeur : CA

Il est préférable de tenir des assemblées hybrides, c'est-à-dire à la fois en personne et en ligne, car il peut arriver que les droits des actionnaires ne soient pas toujours respectés dans des assemblées exclusivement virtuelles.(4. Droits des actionnaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG (MUV2)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D55535104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	3530

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 20,00 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Joachim Wenning pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Thomas Blunck pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Nicholas Gartside pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Stefan Golling pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Christoph Jurecka pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Achim Kassow pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Michael Kerner pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la membre du comité de direction Clarisse Kopff pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la membre du comité de direction Mari-Lizette Malherbe pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.10	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Markus Riess pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Nikolaus von Bomhard pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Anne Horstmann pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ann-Kristin Achleitner pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Matthias Beier pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Clement Booth pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ruth Brown pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

04.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Roland Busch pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Grzegorz Czlowiekowski pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Stephan Eberl pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.10	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Frank Fassin pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.11	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ursula Gather pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.12	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martina Grundler pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.13	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Gerd Häusler pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.14	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Angelika Judith Herzog pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.15	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Julia Jäkel pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.16	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Renata Jungo Brüngger pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.17	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Stefan Kaindl pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.18	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Carinne Knoche-Brouillon pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.19	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Andrea Maier pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.20	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Gabriele Mücke pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.21	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Victoria E. Ossadnik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.22	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Ulrich Plottke pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.23	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Manfred Rassy pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.24	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Carsten Spohr pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

04.25	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Anita Stocker-Naprvnik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.26	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Karl-Heinz Streibich pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.27	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Susanne Terhoeven pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.28	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jens-Jürgen Vogel pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.29	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Markus Wagner pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.30	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jens Weidmann pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.31	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Maximilian Zimmerer pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification EY GMBH & Co.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification EY GMBH & Co pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓
05.03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour l'exercice financier 2026.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la tenue de l'assemblée exclusivement en virtuel.	✓	✗
09.01	Proposition afin de modifier l'article 3 des statuts et des règlements sur l'approbation des transferts d'actions.	✓	✓
09.02	Proposition afin de modifier l'article 3 et 6 des statuts et des règlements sur l'approbation des propriétés de tiers.	✓	✓
09.03	Proposition afin de modifier l'article 3 et 6 des statuts et des règlements sur la limite imposée sur les propriétés de tiers.	✓	✓
09.04	Proposition afin de modifier l'article 3 des statuts et des règlements.	✓	✓
09.05	Proposition afin de modifier l'article 6 des statuts et des règlements concernant la langue adoptée pour la participation des actionnaires à l'assemblée.	✓	✓

09.06	Proposition afin de modifier l'article 8 des statuts et des règlements afin d'autoriser la modification de l'ordre de l'agenda à l'assemblée.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 20,00 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Joachim Wenning pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Thomas Blunck pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Nicholas Gartside pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Stefan Golling pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Christoph Jurecka pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Achim Kassow pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Michael Kerner pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la membre du comité de direction Clarisse Kopff pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la membre du comité de direction Mari-Lizette Malherbe pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au membre du comité de direction Markus Riess pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Nikolaus von Bomhard pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Anne Horstmann pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ann-Kristin Achleitner pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration

pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Matthias Beier pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Clement Booth pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ruth Brown pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Roland Busch pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Grzegorz Czlowiekowski pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Stephan Eberl pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Frank Fassin pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Ursula Gather pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.12	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martina Grundler pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Gerd Häusler pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Angelika Judith Herzog pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Julia Jäkel pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Renata Jungo Brüngger pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Stefan Kaindl pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Carinne Knoche-Brouillon pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Andrea Maier pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Gabriele Mücke pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration

pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Victoria E. Ossadnik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Ulrich Plottke pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Manfred Rassy pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Carsten Spohr pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Anita Stocker-Napravnik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Karl-Heinz Streibich pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.27	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Susanne Terhoeven pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.28	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jens-Jürgen Vogel pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.29	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Markus Wagner pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.30

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jens Weidmann pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.31

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Maximilian Zimmerer pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification EY GMBH & Co.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification EY GMBH & Co pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour l'exercice financier 2026.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'un nouvel auditeur qui agira en tant que second auditeur. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la tenue de l'assemblée exclusivement en virtuel.



Proposeur : CA

L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article 3 des statuts et des règlements sur l'approbation des transferts d'actions.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 3 et 6 des statuts et des règlements sur l'approbation des propriétés de tiers.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 3 et 6 des statuts et des règlements sur la limite imposée sur les propriétés de tiers.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 3 des statuts et des règlements.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 6 des statuts et des règlements concernant la langue adoptée pour la participation des actionnaires à l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 8 des statuts et des règlements afin d'autoriser la modification de l'ordre de l'agenda à l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. L'augmentation du nombre d'actions autorisées permettra à l'entreprise de jouir d'une plus grande flexibilité quant à l'émission des actions, et donc de

bénéficier de plus de financement. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 11			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.			✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Unilever PLC (ULVN / UL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G92087165

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	34759

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoît Potier	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Zoe Yujnovich	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fernando Fernandez	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Henna	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Kilsby	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby Lu	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judith McKenna	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Meakins	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson Peltz	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.	✓	✓
14	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'une acquisition ou d'un autre type d'investissement de capital.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La prime incitative à court terme pourrait être supérieure à 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benoît Potier	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'Air Liquide et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Zoe Yujnovich	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fernando Fernandez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Hennah	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Kilsby

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Fortune Brands Innovations et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ruby Lu

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judith McKenna



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian Meakins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nelson Peltz



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗

Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette proposition demande l'autorisation d'émettre des actions privilégiées à caractéristiques indéterminées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption, dans le cadre d'une acquisition ou d'un autre type d'investissement de capital.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de

préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette proposition demande l'autorisation d'émettre des actions privilégiées à caractéristiques indéterminées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd (388)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Chine	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Y3506N121/Y3506N139

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22800

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.		✗
02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter Wilhelm Hubert Brien		✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.		✗
04	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.		✓
05	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.		✗
06	Proposition afin d'approuver l'adoption de nouveaux statuts et règlements.		✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.		✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peter Wilhelm Hubert Brien		✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.		✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.		✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission n'est pas fixé minimalement à 100% de la valeur marchande. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'adoption de nouveaux statuts et règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Spie SA (EPA:SPIE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F8691R101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22273

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sandrine Teran	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de de l'administrateur : Patrick Jeantet	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une nouvelle administratrice: Carole Le Gall.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une nouvelle administratrice: Mariel Von Schumann	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération du président-directeur général (PDG) : M. Gauthier Louette	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président-directeur général (PDG).	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants : Article L 22-10-9	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en faveur d'une catégorie spécifique de bénéficiaires	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓

18	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 11	✓	✓
19	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 15.3	✓	✓
20	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16	✓	✓
21	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Les transactions traitées dans le rapport spécial respectent les critères de la politique. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sandrine Teran



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de de l'administrateur : Patrick Jeantet



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une nouvelle administratrice: Carole Le Gall.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence de la candidate. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une nouvelle administratrice: Mariel Von Schumann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence de la candidate. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération du président-directeur général (PDG) : M. Gauthier Louette



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de 900 000 EUR et d'une rémunération variable en actions liées à la performance évaluée 1 146 650 EUR, ainsi que d'avantages en nature d'une valeur de 3 654 EUR. Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants)
L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président-directeur général (PDG).



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération)
L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants : Article L 22-10-9



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

La politique de rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

CA POLITIQUE

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.

CA POLITIQUE

✓ ✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en faveur d'une catégorie spécifique de bénéficiaires



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention du régime est conforme à la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 11	✓	✓
Proposeur : CA		

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 15.3	✓	✓
Proposeur : CA		

La présente modification permettrait aux administrateurs d'être nommé pour des mandats dont la durée serait inférieure à quatre ans. Elle vise donc à diminuer la durée possible de leur mandat. Il est dans l'intérêt des actionnaires que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année. (2.3 Mandats des membres du conseil) Dans la mesure où la proposition réduit la durée des mandats dont la durée actuelle est de quatre ans, elle est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements : Article 16	✓	✓
Proposeur : CA		

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 21			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.			✓	✓
Proposeur : CA				

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

	Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Gildan Activewear Inc. (GIL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-30 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-18
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 375916103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	107032

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn J. Chamandy	✓	✓
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michener Chandlee	✓	✓
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Laure Descours	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ghislain Houle	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Kneeland	✓	✓
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Lee	✓	✓
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Stuckey	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glenn J. Chamandy	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michener Chandlee	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne-Laure Descours	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ghislain Houle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier du CN et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mélanie Kau	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune diversité ethnique. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Kneeland	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Lee	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Stuckey	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime d'octroi d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Canadiens. Les grandes disparités salariales contribuent à des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, inclusives et productives. Sur le long terme, une telle situation peut conduire à des retombées négatives pour l'entreprise ou ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Recordati Industria Chimica e Farmaceutica SpA (BIT: REC)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-29 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT T78458139

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	6609

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport des administrateurs.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,27 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs entre 6 et 16.	✓	✗
04	Proposition afin de déterminer la durée du mandat des administrateurs.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
07	Proposition afin d'autoriser administrateurs d'exercer des activités concurrentes avec la société, conformément au Code civil italien.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,27 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs entre 6 et 16.	✓	✗

Proposeur : CA

Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin de déterminer la durée du mandat des administrateurs.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est dans l'intérêt des actionnaires de limiter la durée des mandats qu'un administrateur peut effectuer, car cette mesure encourage le renouvellement du conseil. Autrement, celui-ci pourrait se priver d'administrateurs compétents. (2.3 Mandats des membres du conseil) La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de pouvoir prendre position sur cet enjeu annuellement. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Toutefois, il n'est pas précisé de durée de mandat. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs.



Proposeur : CA

Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser administrateurs d'exercer des activités concurrentes avec la société, conformément au Code civil italien.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. (3.13 Primes et autres avantages) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Capital Power Corporation (CPX)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-29 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-13
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 14042M102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	46150

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Gardiner	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Bosgoed	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Avik Dey	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn Graham	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly Huntington	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil H. Smith	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Trent	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Williams	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jill Gardiner	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Bosgoed	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Avik Dey	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn Graham



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kelly Huntington



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice financier de MYR Group Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans

le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil H. Smith	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Trent	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George Williams	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.



Proposeur : CA

Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Birkenstock Holding PLC (BIRK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-29 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT M2029K104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	15999

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver le rapport annuel et les états financiers consolidés.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Nisha Kumar	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nikhil Kumar Thukral	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport annuel et les états financiers consolidés.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Nisha Kumar	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nikhil Kumar Thukral



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Henkel KGAA (HENOF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-28 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT D32051126/D32051142

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	18705

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.		✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,02 EUR par action ordinaire et 2,04 par action privilégiée.		✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au président de l'entreprise pour l'exercice financier précédent.		✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.		✗
05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.		✗
06.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.		✓
06.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour la vérification du rapport de durabilité.		✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sabrina Soussan		✓
08	Proposition afin d'approuver le déroulement exclusivement virtuel des assemblées générales pour les deux prochaines années.		✗
09	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.		✓
10	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.		✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.		✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,02 EUR par action ordinaire et 2,04 par action privilégiée.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au président de l'entreprise pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du chef de la direction et ainsi de le dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour la vérification du rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Sabrina Soussan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le déroulement exclusivement virtuel des assemblées générales pour les deux prochaines années.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation afin de tenir des assemblées générales entièrement par des moyens électroniques. (4.12 Communication avec les actionnaires) Attention! Cette proposition, qui pourrait grandement améliorer la transparence et la reddition de compte des dirigeants en facilitant la communication et en réduisant les coûts afférents, pourrait aussi limiter l'accès à l'information. (4.12 Communication avec les actionnaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Agnico-Eagle Mines Ltd (AEM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-25 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 8474108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	57898

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leona Aglukkaq	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean Boyd	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine A. Celej	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Gill	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Grosskopf	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Lewis-Gray	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah McCombe	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Parr	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Merfyn Roberts	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamie C. Sokalsky	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leona Aglukkaq	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean Boyd	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine A. Celej



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Gill



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Grosskopf



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth Lewis-Gray	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deborah McCombe	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Parr	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts

potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Merfyn Roberts	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamie C. Sokalsky	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Probe Gold Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sembcorp Industries Ltd (U96)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-25 ,
PAYS Singapour	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-23
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Y79711159

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	302900

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport des administrateurs.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 SGD par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver l'élection de par tranche l'administrateur : Tow Heng Tan	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Yap Chee Keong	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Manu Bhaskaran	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Uwe Krueger	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions provenant du régime de rémunération à base d'actions.	✓	✓
11	Proposition afin d'autoriser diverses parties reliées, généralement considérées comme « intéressées », à traiter avec la compagnie : Renouvellement du mandat IPT	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport des administrateurs.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 SGD par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de par tranche l'administrateur : Tow Heng Tan	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ses liens avec l'entreprise ne sont pas divulgués. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Yap Chee Keong	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Manu Bhaskaran

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Uwe Krueger

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ses liens avec l'entreprise ne sont pas divulgués. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.

**Proposeur : CA**

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP

**Proposeur : CA**

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.

**Proposeur : CA**

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions provenant du régime de rémunération à base d'actions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser diverses parties liées, généralement considérées comme « intéressées », à traiter avec la compagnie : Renouvellement du mandat IPT



Proposeur : CA

Cette proposition demande aux actionnaires l'autorisation de traiter avec des parties prenantes liées et avec lesquelles un conflit d'intérêts peut être présent. La compagnie devrait divulguer les détails de ces transactions dans un rapport futur. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Ce mandat vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Engie SA (EPA:ENGI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT F7629A107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	58943

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,148 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Catherine MacGregor	✓	✗
06.01	Proposition d'actionnaire afin d'approuver l'élection par tranche de Stefano Bassi en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires.	II	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur Gildas Gouvaze en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires.	✓	✓
08	Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver la rémunération versée au président du conseil d'administration.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération de Catherine MacGregor, cheffe de la direction de l'entreprise.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération de la cheffe de la direction.	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver la stratégie de transition climatique.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions, incluant la possibilité de les attribuer sous forme de bons ou d'autres offres.	✓	✓

17	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements portant sur le mode de désignation des administrateurs représentant les salariés.	✓	✓
18	Proposition afin de modifier les statuts pour les harmoniser avec le règlement interne du conseil d'administration et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment certaines dispositions de la loi n° 2024-537 dite la « loi Attractivité ».	✓	✓
19	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✗

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,148 EUR par action ordinaire.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓

Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties reliées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Catherine MacGregor	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire afin d'approuver l'élection par tranche de Stefano Bassi en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires.	II	✓
Proposeur : N/A		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est un représentant des employés. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur Gildas Gouvaze en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est un représentant des employés. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.	✓	✗

Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération versée au président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération de Catherine MacGregor, cheffe de la direction de l'entreprise.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de rémunération du président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

La rémunération du président du conseil respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération de la cheffe de la direction.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération)
L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la stratégie de transition climatique.



Proposeur : CA

La proposition a pour objectif de faire approuver la stratégie de transition climatique de la société, qui suit à la fois les règles européennes et internationales de communication environnementale. Selon son dernier rapport de stratégie climatique, ENGIE affiche une baisse de plus de 40 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de son empreinte carbone depuis 2017. Dans le cadre de sa stratégie climatique révisée, l'entreprise s'est fixé l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2045 pour l'ensemble des portées. Cet engagement nécessite une diminution d'au moins 90 % des émissions d'ici 2045 par rapport à 2017. ENGIE s'engage à réduire ses émissions de portées 1 et 2 de 55 % par MWh d'électricité et de chaleur produites d'ici 2030 par rapport à 2017. Elle s'engage également à réduire de 56 % par MWh ses émissions de portée 1 et de portée 3 liées aux combustibles, aux activités énergétiques et aux investissements couvrant toute l'électricité et la chaleur vendues dans le même délai. ENGIE s'engage par ailleurs à diminuer de 32,5 % ses émissions absolues de portée 3 provenant des biens et services achetés, des biens d'équipement, des activités liées aux combustibles et à l'énergie, ainsi que les émissions liées à l'utilisation des produits de distribution de gaz vendus, toujours d'ici 2030. ENGIE s'engage à aligner tous ses investissements sur sa stratégie de décarbonation et son plan de transition. Elle prévoit entre 21 et 24 milliards d'euros de CAPEX de croissance entre 2025 et 2027, dont 82 % alignés sur la taxonomie européenne. Notons que ces cibles, validées par l'initiative Science Based Targets (SBTi), s'alignent sur les recommandations scientifiques visant à maintenir le réchauffement mondial sous les 2 °C, mais pas sur une trajectoire de 1,5 °C. De plus, ENGIE publie chaque année l'ensemble de ses émissions, qui sont vérifiées par des tiers indépendants. Les objectifs de réduction d'émissions couvrent 100 % de l'empreinte carbone du groupe, sans recourir à des compensations de carbone. Par ailleurs, ENGIE suit les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) pour sa divulgation climatique. En outre, ENGIE s'est engagée à éliminer totalement ses activités liées au charbon d'ici 2027 et des objectifs assortis de délais ont été fixés. Pour les centrales au gaz, la transition est plus progressive et ne nécessite pas d'élimination anticipée. La stratégie et les objectifs climatiques du groupe se basent sur les dates légales d'élimination de ces centrales (2045 au plus tard), mais aucune cible intermédiaire précise n'a été divulguée. ENGIE prévoit d'adopter des technologies de décarbonation pour les futures installations, y compris la capture de carbone, l'utilisation de biomasse et le développement de l'hydrogène, mais elle a fourni peu de précision à cet égard. Après examen, nous estimons que, bien qu'Engie ait pris des mesures satisfaisantes pour se conformer aux exigences légales concernant sa stratégie climatique, elle présente un manque de transparence et d'ambition. En particulier, l'entreprise n'a pas établi de cibles absolues de réduction des émissions de portée 3 liées aux combustibles, aux activités énergétiques et aux investissements, qui représentent une vaste majorité de son empreinte carbone. Par conséquent, nous recommandons de ne pas appuyer cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions, incluant la possibilité de les attribuer sous forme de bons ou d'autres offres.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements portant sur le mode de désignation des administrateurs représentant les salariés.	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts pour les harmoniser avec le règlement interne du conseil d'administration et les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment certaines dispositions de la loi n° 2024-537 dite la « loi Attractivité ».	✓	✓

Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR National Bank of Canada (NA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-24
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 633067103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	62334

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah A. Morgan-Silvester	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓
01.15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Irphan A. Rawji	✓	✓
01.16	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
04.01	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
04.02	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
04.03	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
04.04	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
04.05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Blouin	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Scott Burrows	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Pembina Pipeline Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Ferreira	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annick Guérard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Transat A.T. Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lynn Loewen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca McKillican	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice des ressources humaines et des affaires publiques d'Air Canada et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah A. Morgan-Silvester	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Irphan A. Rawji	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Macky Tall	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
Proposeur : Médac		

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration soutient que la Banque respecte avec rigueur les lois fiscales, soumet les rapports pays par pays exigés par la loi canadienne, conformément aux directives de l'OCDE et du G20, tout en précisant qu'aucune loi n'impose en ce moment qu'ils soient rendus publics. Il ajoute que la Banque surveille l'évolution des lois fiscales et aborde régulièrement ces questions avec la direction et le comité de vérification. Par ailleurs, il s'assure que la Banque veille à ce que ses politiques et programmes de rémunération soutiennent les stratégies d'attraction et de rétention du personnel et fait attention à ce que la rémunération soit équitable, en surveillant les tendances du marché et en respectant les réglementations. Il estime que l'approche décrite dans la circulaire et la divulgation actuelle informent adéquatement les parties prenantes sur les principes directeurs et le processus équitable mis en place. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous remarquons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. Elle fournit en outre des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
Proposeur : Médac		

Le proposeur demande un vote consultatif annuel sur les politiques et les stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte des questions climatiques par l'entreprise et sa divulgation pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les enjeux climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme l'ont déjà mis en place certaines entreprises, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
Proposeur : Médac		

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu’un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d’administration rejette la proposition. Il souligne que la Banque Nationale s’engage à protéger et respecter les droits de la personne et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l’esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. La Banque publie d’ailleurs un rapport annuel sur la lutte contre l’esclavage moderne, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans ce rapport, elle détaille ses politiques et son processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses relations avec ses partenaires, de même que les mesures prises pour évaluer et gérer ces risques, ainsi que pour remédier à ces violations des droits de la personne. Le rapport présente aussi les mesures adoptées par la Banque pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement. Il indique aussi qu’elle évalue l’efficacité de ses efforts et qu’elle révisé régulièrement ses processus, ses pratiques et ses politiques afin de mettre au jour des possibilités d’amélioration. Soulignons que dans son rapport, la Banque reconnaît entre autres que certains secteurs de ses portefeuilles, comme ceux de l’agriculture, du textile et vêtement, ainsi que des services hôteliers, pourraient présenter des risques plus élevés de pratiques de travail forcé et de travail des enfants et qu’elle a mis en place des restrictions pour certains secteurs présentant des risques élevés d’esclavage moderne, comme celui du divertissement pour adultes. De façon plus générale, le conseil explique aussi que l’évaluation et l’atténuation du risque social font partie intégrante de son cadre de gestion des risques et que les enjeux sociaux, qui deviennent de plus en plus stratégiques pour la Banque, sont désormais au cœur du processus décisionnel. Il précise que l’intégration de critères ESG dans les portefeuilles de prêts se fait sous forme de vérification diligente dans le cadre du processus d’adjudication de crédit, en commençant par les grandes entreprises. Après examen, nous constatons que l’entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l’esclavage moderne, aussi bien dans sa chaîne d’approvisionnement que dans ses activités, et qu’elle fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l’adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l’entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

		Vote enregistré	
ITEM 04.04		CA	POLITIQUE
Proposition d’actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d’intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).			
Proposeur : Médac			

L’IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l’organisation du travail et du marché de l’emploi ; la réduction de la qualité de l’emploi et de l’autonomie des travailleurs ; l’amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l’IA sonnent l’alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l’IA et insistant sur l’urgence de légiférer pour que l’humanité bénéficie des bienfaits de l’IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s’inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l’Union européenne a d’ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d’IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l’opinion publique. Alors que la course à l’IA s’est encore accélérée avec l’arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l’un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L’AFP a rapporté qu’à l’occasion du sommet sur l’IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l’existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande

réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la Banque Nationale « reconnaît l'importance de suivre les meilleures pratiques d'intelligence artificielle responsable pertinentes à l'industrie bancaire, comme celles que nous retrouvons dans le Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative avancés ». Il ajoute que son comité de technologie surveille l'intégration de l'IA dans la stratégie et les activités de la Banque et supervise les risques liés à son utilisation. Malgré les efforts déployés par la Banque Nationale et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
Proposeur : Médac		

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Relx PLC (REL)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G74570121

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	21440

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir le rapport annuel.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	✓
05	Proposition afin d'autoriser les administrateurs membres du comité de vérification à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Halford	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Walker	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Engstrom	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Luff	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alistair Cox	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : June Felix	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte Hogg	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Sukawaty	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bianca Tetteroo	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements de capital spécifiques.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le délai minimal de 14 jours pour la convocation d'une assemblée.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de recevoir le rapport annuel.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.

✓

✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs membres du comité de vérification à déterminer les honoraires des vérificateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Halford

✓

✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Walker	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Erik Engstrom	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nick Luff	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alistair Cox

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : June Felix

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlotte Hogg



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Sukawaty



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bianca Tetteroo



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Wood	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 18**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'investissements de capital spécifiques.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 19**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure du rendement des dirigeants dans ses régimes de rémunération incitative. Le BPA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le BPA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 20**

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le délai minimal de 14 jours pour la convocation d'une assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) L'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires à long terme est plutôt négatif que positif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Klepierre SA (LI)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-22
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT F5396X102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	26740

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,16 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-86.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de surveillance : Béatrice de Clermont-Tonnerre	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de surveillance (Co-Option) : Nadine Glicenstein	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Avis sur la rémunération du président du conseil de surveillance : David Simon	✓	✓
09	Avis sur la rémunération du président du comité de direction : Jean-Marc Jestin	✓	✗
10	Avis sur la rémunération d'un membre du comité de direction : Stéphane Tortajada	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres et du président du conseil de surveillance.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du comité de direction.	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres du comité de direction, a l'exception du président du comité.	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offres au public.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver le plafond maximal d'actions autorisées.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions gratuites sans droits de préemption.	✓	✓
24	Proposition afin de modifier l'article 14 des statuts et des règlements afin de permettre la télécommunication selon la loi d'attractivité.	✓	✓
25	Proposition afin de modifier l'article 15 des statuts et des règlements afin de permettre la communication par écrit selon la loi d'attractivité.	✓	✓
26	Proposition afin de modifier l'article 27 des statuts et des règlements.	✓	✓
27	Proposition afin de modifier l'article 27 des statuts et des règlements afin de permettre la communication par écrit selon la loi d'attractivité.	✓	✓
28	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,16 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-86.	✓	✓

Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Les transactions traitées dans le rapport spécial respectent les critères de la politique. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de surveillance : Béatrice de Clermont-Tonnerre



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du conseil de surveillance (Co-Option) : Nadine Glicenstein



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération du président du conseil de surveillance : David Simon



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de EUR 40,075 et d'une rémunération variable en actions liées à la performance évaluée EUR 40,075. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération du président du comité de direction : Jean-Marc Jestin



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de EUR 825,000 et d'une rémunération variable en actions liées à la performance évaluée EUR EUR 2,062,500, ainsi que d'avantages en nature d'une valeur de EUR 125,624. Cette rémunération ne répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 14. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Avis sur la rémunération d'un membre du comité de direction : Stéphane Tortajada



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de EUR 500,000 et d'une rémunération variable en actions liées à la performance évaluée EUR 1,250,000, ainsi que d'avantages en nature d'une valeur de EUR 116,388. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement

être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 14. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres et du président du conseil de surveillance.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du comité de direction.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des membres du comité de direction, à l'exception du président du comité.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération afin que le dirigeant rembourse les sommes attribuées à la suite d'un retraitement comptable. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre

d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par voie d'offres au public.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est inférieure à 10 % des actions. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est inférieure à 10 % des actions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est demandé de pouvoir émettre des actions supplémentaires, dans la limite de 15 % de l'émission initiale. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission d'actions autorisées est inférieure à 10 % des actions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation est inférieure à 25 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le plafond maximal d'actions autorisées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Le plafond global pour les émissions d'actions est inférieure à 30 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions gratuites sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 14 des statuts et des règlements afin de permettre la télécommunication selon la loi d'attractivité.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 15 des statuts et des règlements afin de permettre la communication par écrit selon la loi d'attractivité.	✓	✓
Proposeur : CA		

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 26	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article 27 des statuts et des règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article 27 des statuts et des règlements afin de permettre la communication par écrit selon la loi d'attractivité.



Proposeur : CA

Les modifications proposées ont pour but de faciliter le vote des procurations de l'étranger et d'améliorer la communication des actionnaires avec la société. (4.12 Communication avec les actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Hikma Pharmaceuticals PLC (HIK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-20
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G4576K104

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	35511

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterHouseCoopers.	✓	✓
04	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Said Darwazah	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Riad Mishlawi	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mazen Darwazah	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria Hull	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ali Al-Husry	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nina Henderson	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia L. Flowers	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas Hurt	✓	✗
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Balan	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deneen Vojta	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement particulier.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée de 14 jours.	✓	✗
21	Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle (rachat d'actions).	✓	✓
22	Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle (octroi de primes 2026).	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,48 GBP par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PriceWaterHouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Said Darwazah



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Riad Mishlawi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mazen Darwazah	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Victoria Hull	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est

responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ali Al-Husry	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nina Henderson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia L. Flowers	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas Hurt



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Balan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Deneen Vojta



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le BPA peut facilement être augmenté en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 19. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement particulier.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure du rendement des dirigeants dans ses régimes de rémunération incitative. Le BPA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le BPA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée de 14 jours.	✓	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle (rachat d'actions).	✓	✓
Proposeur : CA		

Le groupe d'action concertée (concert party), composé de Darhold Limited, ainsi que d'administrateurs et d'actionnaires de Darhold, détient environ 29 % des actions de la société. En vertu de la règle 9 du Code britannique sur les fusions et acquisitions, le groupe d'action concertée est tenu de faire une offre d'achat des actions restantes de la société si sa participation en actions ordinaires augmente au-delà de son niveau actuel. Le groupe d'action concertée a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de procéder à ce rachat. La proposition demande donc de renoncer à cette obligation. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin de lever l'obligation de prise de contrôle (octroi de primes 2026).	✓	✓
Proposeur : CA		

Le groupe d'action concertée (concert party), composé de Darhold Limited, ainsi que d'administrateurs et d'actionnaires de Darhold, détient environ 29 % des actions de la société. En vertu de la règle 9 du Code britannique sur les fusions et acquisitions, le groupe d'action concertée est tenu de faire une offre d'achat des actions restantes de la société si sa participation en actions ordinaires augmente au-delà de son niveau actuel. Le groupe d'action concertée a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de procéder à ce rachat. La proposition demande donc de renoncer à cette obligation. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Teck Resources Limited (TCK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 878742204

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	62875

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A.J. Balhuizen	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J.K. Gowans	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N.B. Keevil, III	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : C.E. McLeod-Seltzer	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S.A. Murray	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : U.M. Power	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J.H. Price	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : P.G. Schiodtz	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T.R. Snider	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S.A. Strunk	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Y. Yamato	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A.J. Balhuizen	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J.K. Gowans	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Premium Resources Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N.B. Keevil, III	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : C.E. McLeod-Seltzer



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Bear Creek Mining Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S.A. Murray



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : U.M. Power



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J.H. Price	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : P.G. Schiodtz	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T.R. Snider	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres

des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S.A. Strunk	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Y. Yamato	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR AXA SA (AXA)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-24 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-17
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT 054536107/F06106102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	50478

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,15 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
05	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration pour l'exercice financier précédent : Antoine Grosset-Grainville.	✓	✓
06	Avis sur la rémunération du directeur général pour l'exercice financier précédent : Thomas Buberl	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil d'administration.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des administrateurs.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Guillaume Faury	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ramon Fernandez	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur (cooptation): Ewout Steenberghe.	✓	✓
14	Proposition afin de renouveler le pouvoir donné aux administrateurs d'attribuer des actions.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offres au public.	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offres au public en cas d'échange.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.	✓	✓
22	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption venant des filiales de la compagnie.	✓	✗
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption venant des filiales de la compagnie.	✓	✓
24	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✗
25	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés outre-mer.	✓	✗
26	Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions liées à la performance.	✓	✓
27	Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions liées à la performance dans le cadre du régime de rémunération incitatif à long terme.	✓	✓
28	Proposition afin de modifier les statuts et règlements.	✓	✓
29	Proposition afin de modifier l'article 14 des statuts et règlements pour autoriser le conseil d'administration à prendre des décisions par consultation écrite.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,15 EUR par action ordinaire.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05	CA	POLITIQUE

Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration pour l'exercice financier précédent : Antoine Grosset-Grainville.



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée uniquement d'une rémunération fixe de 925 000 EUR. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Avis sur la rémunération du directeur général pour l'exercice financier précédent : Thomas Buberl



Proposeur : CA

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe de 1,65 million d'euros et d'une rémunération variable en actions liées à la performance évaluée à 1,75 million d'euros. Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du directeur général.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Les transactions traitées dans le rapport spécial respectent les critères de la politique. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Guillaume Faury



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Airbus SE et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ramon Fernandez	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur (cooptation): Ewout Steenbergen.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE

Proposition afin de renouveler le pouvoir donné aux administrateurs d'attribuer des actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix de rachat des actions pourrait dépasser 110 % de la valeur marchande. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission des actions n'est pas minimalement de 100 % de la valeur marchande de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offres au public.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission des actions n'est pas minimalement de 100 % de la valeur marchande de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 20	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par la voie d'offres au public en cas d'échange.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 21	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption en vue de rémunérer les contributions en nature.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 22	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption venant des filiales de la compagnie.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Le prix d'émission des actions n'est pas minimalement de 100 % de la valeur marchande de l'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 23

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption venant des filiales de la compagnie.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 24

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) La réduction sur le prix de l'action par rapport à la valeur marchande excède 20 %. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés outre-mer.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) La réduction sur le prix de l'action par rapport à la valeur marchande excède 20 %. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions liées à la performance.	✓	✓

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions liées à la performance dans le cadre du régime de rémunération incitatif à long terme.	✓	✓

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 28	CA	POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 29

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier l'article 14 des statuts et règlements pour autoriser le conseil d'administration à prendre des décisions par consultation écrite.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Eiffage SA (EPA:FGR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS France	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-16
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT F2924U106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	9813

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,70 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Et Associés en remplacement de KPMG Audit.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars.	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars pour le rapport de durabilité.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Carol Xueref.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Philippe Vidal.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du chef de direction et du président du conseil d'administration.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
13	Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Benoit de Ruffray	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
17	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

18	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
19	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par l'entremise d'un placement privé.	✓	✓
20	Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.	✓	✓
21	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption jusqu'à 10 % du capital social en vue de rémunérer les contributions en nature	✓	✓
22	Proposition afin de limiter les plafonds des délégations prévues aux propositions 18, 19 et 20.	✓	✓
23	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✗
24	Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions de performance.	✓	✓
25	Proposition afin de modifier l'article 23 des statuts et des règlements.	✓	✓
26	Proposition afin d'approuver l'article 29 des statuts et règlements concernant la diffusion de l'assemblée générale annuelle.	✓	✓
27	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✓

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers consolidés.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,70 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport spécial des vérificateurs sur les conventions et les engagements ciblés par l'article L. 225-38.



Proposeur : CA

Ce rapport spécial vient vérifier les relations entre parties liées et les conflits d'intérêts qui pourraient en découler. Cela est souhaitable afin de mieux gérer les risques et les atteintes à la réputation de l'entreprise. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation) Les transactions traitées dans le rapport spécial respectent les critères de la politique. (Introduction - 3e principe : la transparence) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Et Associés en remplacement de KPMG Audit.



Proposeur : CA

La firme Deloitte est appelée à remplacer KPMG à la fin de son mandat. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Forvis Mazars pour le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Carol Xueref.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Philippe Vidal.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 11			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération du chef de direction et du président du conseil d'administration.			✓	✓
Proposeur : CA				

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 12			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.			✓	✓
Proposeur : CA				

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 13			CA	POLITIQUE
Avis sur la rémunération du président du conseil d'administration : Benoit de Ruffray			✓	✓
Proposeur : CA				

Sa rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable en actions liées à la performance, ainsi que d'avantages en nature. (3.1 Rapport de rémunération) Cette rémunération répond à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 14			CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) La prime de rachat pourrait excéder 10 %, ce qui n'est pas conforme avec la politique. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption par l'entremise d'un placement privé.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le nombre d'actions autorisées.



Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec et sans droits de préemption, est inférieure à 20% des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption jusqu'à 10 % du capital social en vue de rémunérer les contributions en nature



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 22

CA POLITIQUE

Proposition afin de limiter les plafonds des délégations prévues aux propositions 18, 19 et 20.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des

actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 23	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en vue d'alimenter le régime d'épargne des employés.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La réduction sur le prix de l'action par rapport à la valeur marchande excède 20 %. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 24	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'octroi de droits à des actions de performance.	✓	✓
Proposeur : CA		

Le régime de rémunération par actions proposé répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 25	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier l'article 23 des statuts et des règlements.	✓	✓
Proposeur : CA		

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 26

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'article 29 des statuts et règlements concernant la diffusion de l'assemblée générale annuelle.



Proposeur : CA

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 27

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR West Fraser Timber Co. Ltd (WFT)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 952845105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	58025

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 12.	✓	✓
02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry H. (Hank) Ketcham	✓	✗
02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Doyle N. Beneby	✓	✗
02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric L. Butler	✓	✓
02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reid E. Carter	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John N. Floren	✓	✗
02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellis Ketcham Johnson	✓	✗
02.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Kenning	✓	✗
02.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marian Lawson	✓	✓
02.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean McLaren	✓	✓
02.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen M. McMorrow	✓	✓
02.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice G. Rennie	✓	✗
02.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gillian D. Winckler	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

CA

POLITIQUE

Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 12.



Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry H. (Hank) Ketcham



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Doyle N. Beneby



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Quanta Services, Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric L. Butler	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l’élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Reid E. Carter	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John N. Floren	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d’administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l’indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette

situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ellis Ketcham Johnson	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Kenning	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.08	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marian Lawson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sean McLaren



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen M. McMorrow



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice G. Rennie	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gillian D. Winckler	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sulzer AG (SWX:SUN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H83580284

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	2409

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,25 CHF par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06.01	Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de présidente du conseil d'administration, de l'administratrice : Suzanne Thoma	✓	✗
06.02.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexey Moskov	✓	✗
06.02.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Metzger	✓	✗
06.02.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Markus Kammüller	✓	✓
06.02.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Prisca Havranek-Kosicek	✓	✗
06.02.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hariolf Kottmann	✓	✓
06.02.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Per Utnegaard	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Alexey Moskov	✓	✗
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Markus Kammüller	✓	✓
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Hariolf Kottmann	✓	✓

08	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'élection de Proxy Voting Services GMBH en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
10	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	II	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. Sulzer a respecté les exigences légales, mais son rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe. L'entreprise s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de 30 % des émissions des portées 1 et 2, ainsi que de certaines émissions de portée 3 (activités liées aux combustibles, à l'énergie et aux voyages d'affaires), d'ici 2030. Elle n'a pas encore établi de cible pour les émissions de portée 3 liées à l'utilisation des produits vendus, qui représentent environ 99 % de son empreinte carbone totale, mais elle précise qu'elle est en train de définir des objectifs de réduction importants pour la portée 3, en mettant l'accent sur les émissions prédominantes de la phase d'utilisation des produits vendus. Il est à noter que les engagements de Sulzer ont été retirés de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sans mention de nouvelle soumission dans son rapport (<https://bit.ly/42sBEFy>). En outre, Sulzer publie ses émissions des portées 1 à 3 en suivant les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), mais ces informations ne sont pas vérifiées par des tiers indépendants. Enfin, malgré ses préoccupations concernant la gestion des déchets et des ressources naturelles, Sulzer ne dispose pas d'une politique formelle pour la protection de la biodiversité, bien que l'importance de cet enjeu ne cesse de croître. Sur le plan social, Sulzer a une politique sur les droits de la personne qu'elle déclare être fondée sur les normes internationales établies et fait référence aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), sans toutefois ancrer explicitement ses engagements dans ces dernières. L'entreprise a mis en place un processus de diligence raisonnable ciblant divers risques liés au travail, notamment les contrats, les heures supplémentaires, le repos, la rétention de documents d'identité, la sécurité des activités à haut risque et l'exposition aux produits chimiques dangereux. Cette diligence est cependant placée sous la seule responsabilité des présidents des entités juridiques de Sulzer, sans implication de parties externes indépendantes. D'autre part, sa politique fixe l'âge minimum d'emploi à 16 ans, avec des exceptions encadrées pour les 14-16 ans dans certaines conditions particulières, mais elle omet de traiter des pires formes de travail des enfants, qui requièrent un âge minimum plus élevé. Quant à la liberté d'association, Sulzer la respecte uniquement « dans les limites de la loi locale », sans proposer de solution pour les pays où ce droit est limité. Enfin, Sulzer affirme qu'une ligne d'assistance permettant les signalements anonymes est disponible, mais elle ne précise pas si elle est accessible à l'ensemble des parties prenantes. Après examen, nous constatons que la performance de Sulzer présente des faiblesses importantes, tant sur le plan environnemental que social. Le manque de crédibilité et de transparence témoigne d'engagements insuffisants, exposant l'entreprise à des risques stratégiques considérables. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 4,25 CHF par action ordinaire.

CA POLITIQUE



Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de présidente du conseil d'administration, de l'administratrice : Suzanne Thoma



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. Cette candidate est à la fois chef de la direction et présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexey Moskov



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Metzger



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Markus Kammüller



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Prisca Havranek-Kosicek



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est directrice financière de Jenoptik AG et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hariolf Kottmann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Per Utnegaard



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Alexey Moskov



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Markus Kammüller



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Hariolf Kottmann



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de Proxy Voting Services GMBH en tant que représentant indépendant de l'entreprise.



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Proxy Voting Services GMBH. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition afin de traiter toute autre affaire.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR TFI International Inc. (TSE:TFII)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 87241L109

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	35929

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie Abi-Karam	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bédard	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Bérard	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. England	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Giard	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra J. Kelly-Ennis	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sébastien Martel	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Pratt	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joey Saputo	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rosemary Turner	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Leslie Abi-Karam	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bédard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Bérard	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William T. England	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane Giard	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Debra J. Kelly-Ennis	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en

candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sébastien Martel	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Pratt	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joey Saputo	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rosemary Turner	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR ASML Holding NV (ASML)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-23 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N07059178

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	3560

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03.01	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
03.04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
08.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : B.M. Conix	✓	✓
08.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : C.E.G. Van Gennip	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.	✓	✓
10.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
10.02	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique.Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 6,40 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.



Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : B.M. Conix



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : C.E.G. Van Gennip



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'abolir les droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les

droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relatif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Koninklijke KPN NV (KPN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N4297B146

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	223907

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓
07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
09	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gerard van de Aast	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jolande Sap	✓	✗
14	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
17	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et le rapport annuel.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération par actions répond à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,17 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de le dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA

POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gerard van de Aast



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jolande Sap



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions a généralement un effet relutif, qui engendre une amélioration du bénéfice par action d'une société. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation viserait un maximum de 10 % du capital social de l'entreprise. L'annulation est justifiée par des raisons d'affaires adéquates. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.		

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Ferrari NV (BIT:RACE)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Italie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT ADPV32057

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

NOMBRE D'ACTIONS

831017

RRUQ - Munder Capital

2022

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02.03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
02.04	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
02.05	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,98 EUR par action ordinaire.	✓	✓
02.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann	✓	✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benedetto Vigna	✓	✗
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Piero Ferrari	✓	✗
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Arnault	✓	✗
03.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Francesca Belletini	✓	✗
03.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eduardo H. Cue	✓	✗
03.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio Duca	✓	✗
03.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Galantic	✓	✗
03.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Patrizia Grieco	✓	✗
03.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam Keswick	✓	✗
03.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michelangelo Volpi	✓	✓
03.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tommaso Ghidini	✓	✓
04.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

04.02	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Accountants B.V..	✓	✗
07	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 02.03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération variable pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,98 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Elkann



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de EXOR et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benedetto Vigna	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Piero Ferrari	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Delphine Arnault	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Francesca Belletini	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eduardo H. Cue	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sergio Duca



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Galantic



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Patrizia Grieco



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée

comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adam Keswick	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michelangelo Volpi	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tommaso Ghidini	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'abolir les droits de préemption.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte Accountants B.V..



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information

publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Aercap Holdings NV (FRA:R1D)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N00985106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	22440

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
03	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
06.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Aengus Kelly	✓	✓
06.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Paul Dacier	✓	✗
06.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James A. Lawrence	✓	✓
06.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael G. Walsh	✓	✗
06.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jennifer VanBelle	✓	✗
06.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Victoria Jarman	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection temporaire de Peter L. Juhas, directeur financier, en tant que responsable du comité de direction.	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
09.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✓
09.02	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
10.01	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
10.02	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions additionnelles.	✓	✗
11	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Aengus Kelly



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Paul Dacier	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James A. Lawrence	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael G. Walsh	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Jennifer VanBelle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Victoria Jarman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 07**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection temporaire de Peter L. Juhas, directeur financier, en tant que responsable du comité de direction.



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 08**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**ITEM 09.01**

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions additionelles.	✓	✗
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 11

Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Dynacor Group Inc (DNG)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-16 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-14
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Contestée	IDENTIFIANT 26780B106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	141705

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.		✗
02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert Leitz		✗

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9.		✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert Leitz		✗

Proposeur : Iolite Partners Ltd

Cette assemblée spéciale est convoquée par un des actionnaires, le fonds d'investissement suisse Iolite Capital, qui détient environ 10 % des actions de Dynacor. Ce fonds a acquis ces actifs en mai 2024, et ont jugé la performance financière de Dynacor insatisfaisante, en plus de considérer certaines pratiques de gouvernance médiocres. Ces pratiques incluent la discontinuation du programme de rachat d'actions, la dilution des actions, ainsi qu'une augmentation du capital-actions sans justification apparente. Les préoccupations de Iolite sont recevables; toutefois nous estimons qu'elles ne présentent pas un risque significatif pour les actionnaires qui justifierait la nomination de Robert Leitz, Associé chez Iolite, au conseil d'administration. De plus, étant le fondateur de Iolite, ce candidat serait considéré non-indépendant du fait qu'il représenterait un des actionnaires principaux au conseil d'administration s'il était élu. Nous considérons donc que cette proposition n'est pas une solution adéquate afin de répondre aux problèmes de gouvernance soulevés par Iolite. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Sandoz AG (SWX: SDZ)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-15 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-08
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H7140B103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	37411

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,60 CHF par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin de changer le siège social de la société de Risch à Bâle.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓
05.03	Proposition afin d'approuver la création d'un capital conditionnel pour les instruments financiers liés aux actions.	✓	✓
05.04	Proposition afin d'approuver de créer un capital conditionnel pour l'intéressement des employés.	✓	✓
05.05	Proposition afin de limiter les droits de souscription et les droits de souscription anticipés.	✓	✓
06.01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilbert Ghostine	✓	✓
06.01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen J. Huebscher	✓	✓
06.01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shamiram R. Feinglass	✓	✓
06.01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathai Mammen	✓	✓
06.01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Graeme Pitkethly	✓	✓
06.01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Rechsteiner	✓	✓
06.01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Urs Riedener	✓	✗
06.01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aarti Shah	✓	✓

06.01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ioannis Skoufalos	✓	✓
06.01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Varsellona	✓	✓
06.02.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Urs Riedeneras.	✓	✗
06.02.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Michael Rechsteiner.	✓	✓
06.02.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité ESG et sur le capital humain : Aarti Shah.	✓	✓
06.02.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Ioannis Skoufalos.	✓	✓
06.02.05	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité ESG et sur le capital humain : Maria Varsellona.	✓	✓
07.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07.03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection d'Advoro Zurich Ltd en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
10	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.



Proposeur : CA

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. Sandoz a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Bien que l'entreprise affiche un objectif de carboneutralité à l'horizon 2050, elle ne divulgue pas de cibles particulières de réduction des émissions de GES pour les portées 1, 2 et 3. Notons qu'en janvier 2024, elle a soumis une lettre d'engagement à l'initiative Science Based Targets (SBTi) s'alignant sur un scénario de réchauffement limité à 1,5 °C. La validation des cibles pour 2030 et 2035 est attendue avant janvier 2026. Sandoz divulgue l'ensemble de ses émissions absolues, vérifiées par des tiers indépendants, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Par ailleurs, l'entreprise n'a pas de politique formelle sur la biodiversité. Sur le plan social, Sandoz dispose d'une politique sur les droits de la personne qu'elle déclare être fondée sur les normes internationales établies par les Nations Unies, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'entreprise n'est cependant pas signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Elle exprime son engagement envers les droits de la personne grâce à une stratégie structurée reposant notamment sur la diligence raisonnable, permettant d'évaluer et de rapporter les impacts négatifs sur ces droits. Toutefois, ni ses fournisseurs ni Sandoz ne bénéficient de mécanismes de vérification externes pour évaluer la mise en œuvre de leurs engagements en matière de droits de la personne. Sandoz fait preuve d'une performance notable en matière de diversité sexuelle au sommet de sa hiérarchie et de gestion du capital humain, qui sont des enjeux importants. La représentation féminine est remarquable, avec 40 % de femmes au conseil d'administration et 50 % de femme dans les postes de direction. Bien que l'entreprise communique des données sur la diversité en fonction du sexe et de l'âge, sa divulgation demeure incomplète, en raison notamment de l'absence de données sur la diversité ethnique. Sandoz présente des faiblesses importantes, tant sur le plan environnemental que social. L'absence de crédibilité et le manque de transparence révèlent des engagements insuffisants. Ces carences l'exposent à des risques stratégiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,60 CHF par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration ou du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de changer le siège social de la société de Risch à Bâle.	✓	✓

Proposeur : CA

La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'augmentation du capital-actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'augmentation, avec et sans droits de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur

de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la création d'un capital conditionnel pour les instruments financiers liés aux actions.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver de créer un capital conditionnel pour l'intéressement des employés.	✓	✓
Proposeur : CA		

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre des régimes de rémunération par actions. (5.2.1 Augmentation du capital) Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la création d'une nouvelle catégorie d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'augmentation des actions en circulation qui résultera de cette opération est inférieure à 10 %. Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin de limiter les droits de souscription et les droits de souscription anticipés.	✓	✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander de limiter les droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilbert Ghostine	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen J. Huebscher	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shamiram R. Feinglass



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathai Mammen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Graeme Pitkethly



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Rechsteiner	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Urs Riedener	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'Emmi AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aarti Shah	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ioannis Skoufalos

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01.10

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maria Varsellona

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02.01

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Urs Riedeneras.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil

d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06.02.02	CA	POLITIQUE		
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Michael Rechsteiner.	✓	✓		

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06.02.03	CA	POLITIQUE		
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité ESG et sur le capital humain : Aarti Shah.	✓	✓		

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 06.02.04	CA	POLITIQUE		
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité ESG et sur le capital humain : Ioannis Skoufalos.	✓	✓		

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur

d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.02.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité ESG et sur le capital humain : Maria Varsellona.	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération est constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération incitative à court terme pourrait dépasser de 200 % le salaire de base du chef de la direction. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération incitative à court terme pourrait dépasser de 200 % le salaire de base du chef de la direction. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG AG.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition afin d'approuver l'élection d'Advoro Zurich Ltd en tant que représentant indépendant de l'entreprise.

CA POLITIQUE



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination d'Advoro Zurich Ltd. La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Proposition afin de traiter toute autre affaire.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Bank of Montreal (BMO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-11,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 063671101/063671762

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice M. Babiak	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig W. Broderick	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane L. Cooper	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Dent	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin S. Eichenbaum	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Harquail	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche	✓	✗
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian McManus	✓	✓
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Madhu Ranganathan	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darryl White	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗

05	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la société s'assure que ses activités de lobbying sont alignées sur l'Accord de Paris.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de cette entreprise dont la divulgation climatique est jugée insuffisante. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice M. Babiak	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Craig W. Broderick	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Hazel Claxton	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane L. Cooper



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Dent



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin S. Eichenbaum



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Harquail	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Metro Inc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Il est chef de la direction Metro inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian McManus	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Madhu Ranganathan	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.13	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darryl White



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.



Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration indique que l'entreprise respecte déjà les normes fiscales applicables et communique les informations fiscales nécessaires aux autorités. Il considère que la divulgation d'informations financières pays par pays ne serait pas pertinente pour les actionnaires en raison des différences avec les états financiers consolidés, qu'elle nécessiterait des données supplémentaires complexes concernant diverses entités juridiques et qu'elle n'est pas une pratique courante parmi les pairs du secteur des services financiers. Enfin, il estime que l'entreprise fait preuve de transparence en matière de rémunération et que les informations déjà publiées sont suffisantes pour les actionnaires. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, l'entreprise fournit des informations sur sa politique fiscale et indique qu'elle communique des rapports pays par pays aux autorités fiscales, le cas échéant. Toutefois, elle ne semble pas fournir d'informations sur le ratio de rémunération du chef de la direction par rapport à la médiane des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engage à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux

projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de

risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la Banque de Montréal (BMO) a élaboré des pratiques de gestion des risques liés à l'IA afin de répondre aux attentes en matière de surveillance humaine et d'utilisation équitable, sécuritaire, éthique et responsable de l'IA, y compris de l'IA générative. Malgré les efforts déployés par BMO et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.



Proposeur : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://bit.ly/4hvqh48>), souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale de combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution élevée dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. En parallèle, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique (<https://bit.ly/4kGskoR>). C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), la Banque CIBC, RBC, la Banque Scotia et TD ont offert un financement de 2,09 milliards de dollars pour des activités liées aux sables bitumineux. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent avec des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles (<https://bloom.bg/4hzvLLd>). Dans son rapport climatique 2024 (<https://shorturl.at/0CHii>), BMO réitère son objectif de faciliter 300 milliards de dollars de financement durable et vise la carboneutralité d'ici 2050. Le proposeur indique que Bloomberg fournit déjà des ratios d'approvisionnement en énergie standardisés (mais sans inclure les prêts non divulgués) et que d'autres grandes banques nord-américaines se sont engagées à révéler leur ratio, démontrant que ce ratio est devenu un indicateur-clé de la divulgation d'informations sur le climat. Il souligne ainsi que cette divulgation est non seulement possible, mais qu'elle constitue une pratique de marché de premier plan. Selon le conseil d'administration, BMO inclut déjà dans ses rapports sur la durabilité et le climat des informations sur les actifs liés au carbone et des données illustrant la décarbonation de son portefeuille dans le secteur pétrolier et gazier. Ces rapports présentent de façon claire et transparente la proportion des prêts accordés par BMO aux énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles. En outre, elle divulgue les émissions de carbone associées à ses activités de financement dans les domaines du pétrole, du gaz et de la production d'électricité. BMO a aussi des objectifs pour le secteur en amont du pétrole et du gaz, dont des cibles d'intensité pour les émissions des portées 1 et 2 de ses clients et un objectif de réduction en valeur absolue pour celles de

portée 3. Dans un rapport récent, Bloomberg estime que le ratio de financement de l'énergie dans le secteur bancaire mondial était de 0,89 pour 1 en 2023, soit moins d'un quart de ce qu'il devrait être pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C (<https://bit.ly/4iNQ4FO>). Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. La divulgation de ces ratios renforcerait la crédibilité des engagements de l'entreprise en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels elle est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société s'assure que ses activités de lobbying sont alignées sur l'Accord de Paris.



Proposeur : Investors for Paris Compliance, on behalf of Salal, Friends Fiduciary Corporation and Vancity Investment Management Ltd.

Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus l'importance d'assurer l'alignement entre leurs énoncés de valeurs et leurs dépenses de lobbying, y compris celles pour des associations professionnelles. Récemment, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur la façon dont elles s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs, notamment en matière de politique climatique. Bien que BMO se soit engagée à réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) des portées 1 et 2 sur la base des capitaux propres de 30 % d'ici 2030 et à atteindre des émissions nettes es pour ses activités d'ici 2050 (<https://shorturl.at/6NHV3>), la manière dont elle tient compte de ses associations commerciales ou d'autres formes d'influence politique n'est pas claire. BMO ne divulgue pas pleinement sa participation à des associations commerciales, ses adhésions à des organismes sans but lucratif ou à d'autres formes de lobbying. Néanmoins, BMO est le commanditaire exclusif de la conférence annuelle de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qu'InfluenceMap classe comme la cinquième association industrielle la plus « négative et influente » au monde en matière de climat. D'après InfluenceMap, qui sert de référence à la Climate Action 100+ pour les questions de lobbying, BMO maintient des adhésions au Conseil des entreprises du Canada et à la Chambre de commerce canadienne, qu'InfluenceMap identifie comme ayant « fait opposition aux politiques climatiques réelles dans l'économie canadienne et mondiale », mais la société ne divulgue pas ces adhésions ni n'explique comment elle résout cette contradiction. Malgré son propre engagement en matière de lobbying et ses attentes envers ses clients, la société elle-même ne dévoile des informations que sur quelques cas isolés de lobbying lié au climat, et ce, uniquement pour BMO Gestion mondiale d'actifs. Des concurrentes comme Truist et Barclays fournissent une divulgation plus complète sur le lobbying climatique. Étant donné l'influence des entreprises comme BMO sur la politique publique par le truchement de leurs adhésions à des associations professionnelles, il est crucial qu'elles exercent cette influence de manière transparente et responsable pour assurer leur durabilité à long terme. Lorsqu'une entreprise fait pression d'une façon qui semble contredire ses positions déclarées, cela peut entraîner une utilisation inefficace de ses ressources, confondre ses messages et l'exposer à des risques d'atteinte à la réputation importants. Nous soutenons donc la proposition qui exige un rapport permettant de garantir la transparence des objectifs politiques de BMO, d'atténuer les risques d'atteinte à la réputation et de rassurer les actionnaires sur l'usage approprié de leurs fonds en accord avec les objectifs de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.



Proposeur : Vancity Investment Management

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hwxUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques. Il souligne que l'accent mis par BMO sur le lien entre la culture d'entreprise et le rendement des employés, en tant que partie intégrante de la stratégie d'entreprise, montre qu'elle comprend la valeur de l'investissement dans son personnel pour renforcer le capital humain. De son côté, le conseil d'administration affirme qu'il n'existe pas de méthodologies standardisées pour calculer les ratios de rémunération, rendant les comparaisons potentiellement inexactes et trompeuses. Il souligne que l'entreprise démontre déjà sa transparence en matière de rémunération par les informations publiées dans sa circulaire de sollicitation de procurations, qui détaillent les performances et la composition des rémunérations des dirigeants. Il ajoute que, bien que des paramètres d'évaluation relatifs à la comparaison de la rémunération entre les cadres et les non-cadres soient pris en compte, ils ne constituent pas les facteurs déterminants de la rémunération des cadres. Bien que l'entreprise affirme examiner et évaluer ces ratios dans le cadre de son évaluation annuelle de la rémunération des dirigeants, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 11 %, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI) propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR AstraZeneca PLC (AZN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-11,
PAYS Royaume-Uni	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-19
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT G0593M107/046353108

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	25206

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,10 USD par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Pricewaterhousecoopers LLP.	✓	✓
04	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Demaré	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pascal Soriot	✓	✓
05.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aradhana Sarin	✓	✓
05.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip Broadley	✓	✗
05.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Euan Ashley	✓	✓
05.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgit Conix	✓	✓
05.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rene Haas	✓	✗
05.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Knudsen	✓	✓
05.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diana Layfield	✓	✓
05.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Manz	✓	✗
05.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sherilyn S. McCoy	✓	✓
05.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Mok	✓	✓
05.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nazneen Rahman	✓	✓

05.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcus Wallenberg	✓	✗
06	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
07	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre de fusions et investissements de capital spécifiés.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée de 14 jours.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01

Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,10 USD par action ordinaire.

CA

POLITIQUE

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : Pricewaterhousecoopers LLP.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Demaré



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pascal Soriot	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Aradhana Sarin	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est la directrice financière de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip Broadley	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Lancashire Holdings Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Euan Ashley	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgit Conix	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rene Haas



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'ARM Holdings PLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Knudsen



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diana Layfield



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Manz	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef des finances de Nestle et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sherilyn S. McCoy	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Mok	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nazneen Rahman	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcus Wallenberg	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de SAAB et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération incitative à court terme pourrait dépasser 200% du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Cette émission d'actions autorisées est supérieure à 50 % des actions. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de

préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d’actions autorisées, émission et rachat d’actions) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions sans droits de préemption dans le cadre de fusions et investissements de capital spécifiés.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Attention! Puisque les actionnaires ne bénéficieront pas de droits de préemption, ceux-ci subiront une dilution de leurs droits. (5.2 Nombre d’actions autorisées, émission et rachat d’actions) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée de 14 jours.	✓	✗

Proposeur : CA

Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (1.1 États financiers) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Royal Bank of Canada (RY)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-11
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 780087102

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	60000

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay	✓	✓
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton	✓	✓
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues dans le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.	✓	✗
05	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les indicateurs de rémunération internes utilisés pour fixer la rémunération cible des dirigeants.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
08	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
12	Proposition d'actionnaire demandant que la société rende compte des prêts qu'elle a accordés au cours des années précédentes en faveur d'une économie circulaire.	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, les réunions virtuelles étant ajoutées en complément.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mirko Bibic	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BCE Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew A. Chisholm	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est présidente du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toos N. Daruvala	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia Devine	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roberta Jamieson	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David I. McKay



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amanda Norton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry V. Perry



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryann Turcke	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thierry Vandal	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank Vettese	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffery W. Yabuki	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Sportradar Group AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhouse Coopers.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération des dirigeants a augmenté, alors que des mises à pied ont eu lieu. (3.3 Gel de la rémunération en cas de mises à pied massives) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues dans le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés.

✓

✗

Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.

✓

✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les indicateurs de rémunération internes utilisés pour fixer la rémunération cible des dirigeants.

✗

✓

Proposeur : Vancity Investment Management Ltd.

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hwxUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques, puisque dans son Cadre de la raison d'être 2023 de RBC, les inégalités croissantes représentent l'un des trois principaux défis sociétaux auxquels elle veut s'attaquer et sa direction s'efforce d'aligner ressources humaines et investissements sur les priorités organisationnelles. RBC avance que le processus décisionnel de rémunération tient compte de divers indicateurs financiers, non financiers et liés aux risques, ainsi que certains ratios de rémunération lorsque c'est pertinent. Le conseil estime que ces ratios présentent des limites inhérentes pour reconnaître les circonstances uniques des talents de l'entreprise et que les divulgations demandées risqueraient de donner une vision déformée des pratiques de rémunération. Il ajoute qu'en l'absence d'exigence réglementaire au Canada, la divulgation volontaire des paramètres internes de rémunération ne fournirait pas d'informations cohérentes, comparables ou fiables aux actionnaires. Bien que la société affirme considérer des paramètres de rémunération verticale dans ses décisions, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 11,4 %, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par RBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

	CA	POLITIQUE
ITEM 07		
Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu'un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d'administration rejette la proposition. Il souligne que RBC s'engage à respecter les droits de la personne, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il explique entre autres que sa politique d'entreprise sur les risques environnementaux et sociaux sert de fondement à son approche applicable au repérage et à la gestion des risques

environnementaux et sociaux découlant de ses activités et qu'elle est étayée par d'autres politiques et procédures relatives à la gestion de ces risques, dont l'obligation d'effectuer une évaluation de ces risques à l'égard de certains clients des marchés des capitaux et des services bancaires aux entreprises, qui comprend des questions précises sur l'implication passée ou actuelle, réelle, potentielle ou présumée, de l'emprunteur dans des violations des droits de la personne. Une vérification diligente supplémentaire est menée en fonction des conclusions de cette évaluation. Les risques liés aux pays dans lesquels un client exerce ses activités sont aussi évalués. De plus, pour certaines opérations liées au financement de projets, RBC gère les risques sociaux et environnementaux en conformité avec les Principes de l'Équateur, qui lui servent d'étalon pour la détermination, l'évaluation et la gestion des risques sociaux et environnementaux dans le cadre du financement de projets, et publie chaque année de l'information sur les projets dont les risques sociaux et environnementaux ont été évalués selon ces principes. Par ailleurs, RBC publie une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans sa déclaration, RBC détaille ses politiques et les mesures prises pour cerner, évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne associés à ses fournisseurs, clients et investissements, ce qui inclut donc ses activités de prêt. Elle y fait aussi état des mesures mises en place pour prévenir et remédier à ce problème. Elle évalue en outre l'efficacité de sa capacité à répondre aux risques liés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement et s'engage à améliorer ses efforts dans ce domaine. Nous constatons ainsi que l'entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l'esclavage moderne et fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l'adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).



Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, déclare que RBC reconnaît que l'IA doit être intégrée de manière éthique et responsable dans ses activités et qu'elle a déjà mis en place des outils et processus conformes à ses principes de l'IA responsable, axés sur la sécurité, la confidentialité, la transparence, la responsabilité et l'équité. Il assure que les applications basées sur l'IA sont soumises à des contrôles renforcés et que des rapports réguliers sur l'emploi de l'IA sont soumis au conseil et au comité des risques. Enfin, il soutient que la structure et les processus de gouvernance instaurés permettent

déjà une utilisation et une gestion responsables des systèmes d'IA. Malgré les efforts déployés par RBC et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Cela ne devrait pas présenter un grand défi, puisque selon le conseil d'administration, l'adhésion au Code volontaire « ne modifierait pas de manière significative les mesures déjà prises par RBC ». Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette

proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que RBC se conforme à toutes les obligations de déclaration dans les territoires où elle exerce ses activités. Il affirme que l'expansion volontaire de ses pratiques pour inclure ses rapports pays par pays pourrait révéler des informations commercialement sensibles, la désavantageant potentiellement sur le marché mondial. Il craint notamment que la divulgation publique de ces données puisse être mal interprétée en raison de la complexité de ses activités, un risque qui s'aggraverait si seules des portions du rapport étaient diffusées. Il ajoute qu'à partir de son exercice 2025, la société est tenue de se conformer au régime de l'impôt minimum mondial de 15 % du deuxième pilier de l'OCDE, qui a été adopté au Canada pour tous les pays dans lesquels elle exerce ses activités. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, notons que l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. De plus, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la société rende compte des prêts qu'elle a accordés au cours des années précédentes en faveur d'une économie circulaire.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'Office québécois de la langue française, l'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui optimise l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie des produits. Elle vise à réduire les impacts environnementaux et améliorer le bien-être collectif en bouclant les flux de matières. Contrairement à l'économie linéaire traditionnelle (extraire-fabriquer-jeter), ce modèle favorise le partage, la location, la réutilisation, la réparation et le recyclage des produits existants. Sa mise en œuvre devrait entraîner une réduction des déchets et des impacts environnementaux découlant de l'extraction et de l'utilisation de matières premières. Elle pourrait aussi contribuer à la lutte contre le changement climatique. Selon la Fondation Ellen MacArthur, des mesures de circularité dans 4 secteurs-clés pourraient réduire les émissions de 40 % d'ici 2050. Un rapport du comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC) publié en 2021 a aussi montré qu'au Canada, « seulement 6 % des matières entrant dans l'économie proviennent de produits recyclés, alors que près des trois quarts de ce que nous utilisons sont jetés ». Selon un rapport de mars 2023 de l'Institut canadien du climat, le Québec est actuellement considéré comme étant circulaire à 3,5 % sur la base des niveaux actuels de récupération et de recyclage des matériaux. Par conséquent, le CAC estime que « le pays gâche d'excellentes occasions d'exploiter ces déchets ». Il ajoute que si le Canada passait à l'économie circulaire, « la valeur qu'il tirerait des déchets pourrait lui permettre de rester économiquement concurrentiel, tout en respectant ses engagements de réduction des émissions de [... gaz à effet de serre] et en atteignant ses objectifs de développement durable ». Il existe déjà plusieurs initiatives canadiennes, y compris des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour favoriser l'émergence et la croissance de cette économie. On constate que ces initiatives ne font que prendre de l'importance et sont à encourager. Parce qu'elles financent les principaux projets créateurs de valeur, les institutions financières ont aussi un rôle important à jouer pour soutenir les activités d'économie circulaire. De nombreuses banques, dont Desjardins, la Banque CIBC, la Banque Nationale, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion, participent à des initiatives nationales et internationales en faveur de l'économie circulaire, notamment l'initiative Circular Economy Leadership Canada (CELC). En collaboration avec ces institutions financières, entre autres, le CELC a mené une étude afin de définir le financement circulaire au Canada. Ces travaux ont abouti, en février 2024, à la publication d'un document d'orientation destiné à guider les institutions financières dans la détermination des possibilités de prêt et d'investissement dans les solutions circulaires (<https://bit.ly/3XxlAjb>). Alors que plusieurs grandes banques canadiennes ont été épinglées sur la place publique en raison des prêts généreux qu'elles ont accordés au secteur des combustibles fossiles, et ce, en dépit de l'urgence climatique et de leurs engagements à lutter contre le changement climatique, nous considérons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires et de RBC que cette dernière divulgue des informations supplémentaires sur les prêts qu'elle a consentis dans les récentes années pour soutenir et encourager des activités d'économie circulaire qui peuvent contribuer à faire progresser des objectifs environnementaux cruciaux, comme la réduction des émissions de carbone et des déchets de plastique ou encore la protection de la biodiversité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise tienne ses assemblées annuelles en personne, les réunions virtuelles étant ajoutées en complément.



Proposeur : MÉDAC

Pour les sociétés comptant de nombreux actionnaires comme pour les petites sociétés, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de la société. D'après la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), « La participation aux assemblées des actionnaires est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter à leur sujet ». Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de leur popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé d'introduire des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle des actionnaires uniquement virtuelle une option permanente. Le proposeur, par sa proposition, fait part d'une inquiétude quant à cette tendance. Le proposeur, le MÉDAC, affirme que « les réunions virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les réunions en personne ». En effet, cette pratique présente des atouts non négligeables. Selon Broadridge, l'organisation de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le proposeur soutient que l'usage exclusif de réunions virtuelles risque de compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et aux conseils d'administration et de menacer leur droit à se faire entendre. Il cite le point de vue de l'OCDE, selon lequel « il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas la possibilité pour les actionnaires de s'engager et de poser des questions aux conseils d'administration et à la direction, en comparaison avec les réunions physiques ». Le conseil d'administration réaffirme les bénéfices liés aux assemblées à distance, ajoutant notamment que celles-ci permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur pour les actionnaires. Néanmoins, nous considérons que l'adoption de la proposition serait bénéfique pour les actionnaires. Celle-ci demande seulement au conseil de ne pas remplacer les réunions en personne par des rencontres virtuelles et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister aux réunions en personne, comme cela fut le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. Par ailleurs, le manque d'interactions entre actionnaires a été signalé comme une lacune des réunions virtuelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que des organisations comme la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. En outre, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars américains, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu des impacts négatifs que peuvent avoir les réunions virtuelles sur les droits des actionnaires, ainsi que dans un souci de protection de ces droits, nous croyons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que des réunions en personne ainsi que virtuelles leur soient proposées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Richelieu Hardware Ltd (RCH)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-06
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Mixte	IDENTIFIANT 76329W103

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	72864

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucie Chabot	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Lemay	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Martin	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Lord	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Poulin	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Gratton	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants, employés et consultants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lucie Chabot	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie Lemay	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Elle est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Pomerleau	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Martin	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Lord	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Poulin	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La présidente du conseil n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Gratton	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification et ses honoraires.	✓	✗
Proposeur : CA		

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants, employés et consultants.



Proposeur : CA

La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Toronto-Dominion Bank (TD)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 891160509

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ayman Antoun	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana Arsov	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherie L. Brant	✓	✗
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Chun	✓	✓
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Elio R. Luongo	✓	✓
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. Macgibbon	✓	✗
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John B. Macintyre	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : N. M. Palladitcheff	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ajay K. Virmani	✓	✓
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary A. Winston	✓	✓
01.14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul C. Wirth	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓

05	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire afin de demander à la Banque d'adopter une politique de vote consultatif annuel concernant ses objectifs environnementaux et climatiques ainsi que son plan d'action (vote sur le climat).	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
10	Propositions d'actionnaire demandant que M. Bharat Masrani soit immédiatement démis de ses fonctions de conseiller et qu'il lui soit interdit d'occuper tout autre poste au sein de la Banque TD et de ses filiales.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que les administrateurs ne puissent plus siéger au conseil une fois qu'ils atteignent l'âge de 65 ans et que leur mandat ne dépasse pas 7 ans, sans possibilité de renouvellement.	✗	✗
12	Proposition d'actionnaire demandant de réintégrer Raymond Chun à son ancien poste et de recruter un nouveau président extérieur à TD.	✗	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ayman Antoun	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ana Arsov



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cherie L. Brant



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Chun



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Elio R. Luongo	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. Macgibbon	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John B. Macintyre	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce

candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith G. Martell	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : N. M. Palladitcheff	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : S. Jane Rowe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nancy G. Tower



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ajay K. Virmani



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce

candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary A. Winston	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 01.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul C. Wirth	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.	✓	✗

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.

CA



POLITIQUE



Proposeur : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://bit.ly/4hvqh48>), souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale de combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution élevée dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. En parallèle, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique (<https://bit.ly/4kGskoR>). C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), la Banque CIBC, RBC, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion (TD) ont offert un financement de 2,09 milliards de dollars pour des activités liées aux sables bitumineux. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent avec des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles (<https://bloom.bg/4hzvLLd>). Dans son rapport climatique 2024 (<https://bit.ly/4iOp4X8>), TD réitère son objectif de faciliter 500 milliards de dollars de financement durable et vise la carboneutralité d'ici 2050. Le proposeur indique que Bloomberg fournit déjà des ratios d'approvisionnement en énergie standardisés

(mais sans inclure les prêts non divulgués) et que d'autres grandes banques nord-américaines se sont engagées à révéler leur ratio, démontrant que ce ratio est devenu un indicateur-clé de la divulgation d'informations sur le climat. Il souligne ainsi que cette divulgation est non seulement possible, mais qu'elle constitue une pratique de marché de premier plan. Selon le conseil d'administration, la banque adopte une approche prudente, privilégiant des mesures environnementales standardisées et comparables plutôt que des divulgations prématurées. Dans un rapport récent, Bloomberg estime que le ratio de financement de l'énergie dans le secteur bancaire mondial était de 0,89 pour 1 en 2023, soit moins d'un quart de ce qu'il devrait être pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C (<https://bit.ly/4iNQ4FO>). Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. La divulgation de ces ratios renforcerait la crédibilité des engagements de l'entreprise en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels elle est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu'un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d'administration rejette la proposition. Il souligne que la Banque Toronto-Dominion s'engage à soutenir et respecter les droits de la personne et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il ajoute que les questions soulevées par la proposition sont déjà abordées dans différents rapports, y compris son rapport sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, qui est publié en vertu des lois canadiennes et britanniques sur l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants et qui rend compte de ses processus de diligence raisonnable et des autres mesures prises pour lutter contre ces violations des droits de la personne au sein de ses chaînes d'approvisionnement et de ses activités, y compris ses services financiers. Après vérification, nous constatons en effet que l'édition 2024 de ce rapport présente les politiques et les mesures prises par la Banque pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement et ses activités, ce qui inclut aussi bien son personnel que les services offerts à sa clientèle, dont les services de prêt. Elle précise entre autres qu'« en ce qui concerne les prêts autres que de détail, la Banque adopte une approche mesurée, axée sur le client et fondée sur le risque social. Lorsqu'une évaluation indique un niveau de risque élevé, la Banque suit un processus de diligence raisonnable accrue qui peut comprendre l'utilisation d'outils comme les cotes de risque sectoriel, les questionnaires aux clients et leur participation, les recherches sur les secteurs d'activité et les analyses des médias, le cas échéant ». Elle fait aussi état des mesures mises en place pour prévenir et remédier à ce problème. Elle évalue en outre l'efficacité de son approche et indique qu'elle peut apporter des changements lorsque les indicateurs suggèrent un besoin d'amélioration. Nous remarquons ainsi que l'entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l'esclavage moderne, dont le travail forcé et le travail des enfants, aussi bien dans sa chaîne d'approvisionnement que dans ses activités, et qu'elle fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l'adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 06

	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaires demandant que la Banque adhère au Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative avancés (Code volontaire).	✗	✓

Proposeur : MÉDAC

L'IA générative offre de grands avantages, mais ses avancées soulèvent des craintes. Parmi les risques majeurs qui lui sont associés, nous retrouvons entre autres un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi ; la réduction de la qualité de l'emploi et de l'autonomie des travailleurs ; l'amplification du problème de la désinformation ; la perpétuation de la discrimination, voire son accentuation ; la surveillance et la manipulation de masse ; et la facilitation des cybercrimes. Depuis le lancement de ChatGPT-3.5 en 2022, des sommités du secteur de l'IA sonnent l'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité bénéficie des bienfaits de l'IA actuelle et se prémunisse contre ses dangers. Les Nations Unies ont repris cet appel et s'inquiètent pour les droits de la personne et les valeurs démocratiques. En 2024, l'Union européenne a d'ailleurs approuvé une loi pour réguler les systèmes d'IA, qui vise notamment à éviter la manipulation de l'opinion publique. Alors que la course à l'IA s'est encore accélérée avec l'arrivée du robot conversationnel chinois DeepSeek en 2025, Yoshua Bengio, l'un des plus grands experts en IA, a mis en garde contre les retombées « néfastes » de cette technologie. L'AFP a rapporté qu'à l'occasion du sommet sur l'IA à Paris, il a affirmé que si certains risques sont déjà bien établis, « les preuves de l'existence de risques supplémentaires comme les attaques biologiques ou les cyberattaques apparaissent progressivement ». Il a de nouveau appelé à une plus grande réglementation internationale et au développement de la recherche sur la sécurité de l'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition, qui demande que l'entreprise adhère au Code volontaire publié par le gouvernement canadien. Ce code décrit les mesures qui devraient être appliquées en attendant l'adoption de règlements en application de la Loi sur l'intelligence artificielle et met l'accent sur des principes comme la responsabilité, la transparence, la justice et l'équité, ainsi que la surveillance humaine. Le conseil d'administration, qui s'oppose à la proposition, affirme que la Banque Toronto-Dominion (TD) a mis en place les mesures appropriées pour faire face aux risques liés à l'IA et qu'elle continue d'améliorer ses capacités de gestion des risques. Il indique que TD soutient les objectifs du Code volontaire. Il précise qu'elle est membre de l'Artificial Intelligence Safety Institute Consortium du National Institute of Standards and Technology, qui vise à soutenir le développement et le déploiement d'une IA sûre, sécuritaire et fiable. Il ajoute que le respect du Code volontaire n'est ni requis ni une pratique standard du secteur. Malgré les efforts déployés par TD et sa divulgation de la façon dont elle gère, supervise et atténue les risques liés à son utilisation de l'IA, nous pensons que son adhésion au Code volontaire est dans l'intérêt des parties prenantes. Elle renforcerait la crédibilité de ses engagements et déclarations quant à sa gestion responsable des systèmes d'IA, de même que la confiance du public. En suivant ce cadre volontaire, elle pourrait aussi mieux anticiper les futures réglementations et s'y adapter, minimisant ainsi les risques juridiques et réglementaires. Notons enfin que la Banque CIBC a signé le Code volontaire en mars 2025, devenant ainsi la première grande banque canadienne à l'entériner. D'après son vice-président à la direction, infrastructure, architecture et modernisation, cité par La Presse Canadienne, la Banque CIBC renforce ainsi son engagement envers le développement et le déploiement responsables de l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

ITEM 07

	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓

Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition d'actionnaire afin de demander à la Banque d'adopter une politique de vote consultatif annuel concernant ses objectifs environnementaux et climatiques ainsi que son plan d'action (vote sur le climat).

CA

✗

POLITIQUE

✓

Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

CA

✗

POLITIQUE

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que TD se conforme à toutes les obligations de déclaration dans les territoires où elle exerce ses activités. Il juge la proposition trop prescriptive, contraignante et superflue compte tenu des informations déjà divulguées par TD, notamment le ratio de rémunération du chef de la direction et la « Démarche en matière de rémunération totale du personnel ». Il souligne que les récentes améliorations apportées à la divulgation du ratio de rémunération du chef de la direction démontrent l'engagement de TD envers des pratiques de rémunération transparentes qui s'alignent sur les intérêts des actionnaires tout en respectant les nouvelles exigences réglementaires. Il ajoute que 97 % des impôts payés par TD durant l'exercice financier 2024 l'ont été au Canada et aux États-Unis. Enfin, il affirme que TD se conformera à la Directive européenne sur la publication d'informations pays par pays après l'entrée en vigueur de la loi applicable dans les États membres de l'UE où elle exerce des activités, avec les premières divulgations requises pour l'exercice débutant le 1er novembre 2024, et respectera également les lois similaires dans les autres territoires où elle est présente, précisant que les ratios de rémunération du chef de la direction par rapport aux employés ne font actuellement pas partie des exigences de déclaration pays par pays et ne devraient pas figurer dans les informations divulguées par TD à cet égard. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, l'entreprise fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

Propositions d'actionnaire demandant que M. Bharat Masrani soit immédiatement démis de ses fonctions de conseiller et qu'il lui soit interdit d'occuper tout autre poste au sein de la Banque TD et de ses filiales.

CA	POLITIQUE
✗	✓

Proposeur : Jacques Paquet

Le proposeur soutient que TD ne devrait pas retenir M. Masrani, l'ancien chef de la direction de l'entreprise, à titre de conseiller ou à tout autre poste en raison de plusieurs facteurs graves, y compris le fait que la Banque a accepté de plaider coupable et de payer une amende record de 3,9 milliards de dollars américains pour blanchiment d'argent lié au trafic de fentanyl. Il évoque également les critiques sévères formulées tant par le procureur général américain que par la sénatrice Elizabeth Warren, ainsi que les dommages considérables causés à la réputation du Canada. Le proposeur met aussi en avant les nombreux litiges judiciaires auxquels TD fait face et sa sous-performance boursière manifeste durant les dix années de mandat de M. Masrani depuis 2014. Le conseil s'oppose à la proposition. Il souligne que M. Masrani a pris sa retraite le 1er février 2025 et n'agit désormais que comme conseiller temporaire jusqu'au 31 juillet 2025, apportant son expertise institutionnelle à M. Chun durant la transition et la mise en œuvre du programme anti-blanchiment. Le conseil juge la proposition trop prescriptive et potentiellement préjudiciable aux obligations réglementaires de TD. Face aux graves problèmes de réputation et de conformité liés au blanchiment de 653 millions de dollars qui ont suscité l'inquiétude des investisseurs, des régulateurs et des observateurs du secteur dans le monde entier, il est essentiel que TD assure une

succession réussie pour rétablir la confiance avec les régulateurs et les consommateurs. Bien que M. Chun soit expérimenté et non directement impliqué dans les controverses américaines, le maintien de M. Masrani comme conseiller pose un problème. Malgré sa retraite officielle, son influence perpétue une gouvernance qui a échoué à prévenir de graves manquements réglementaires. Pour restaurer la confiance et établir des contrôles anti-blanchiment efficaces, TD aurait tout intérêt à s'appuyer sur un conseiller externe et véritablement indépendant, plutôt que sur celui qui est considéré comme l'architecte même du système défaillant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant que les administrateurs ne puissent plus siéger au conseil une fois qu'ils atteignent l'âge de 65 ans et que leur mandat ne dépasse pas 7 ans, sans possibilité de renouvellement.	✗	✗
Proposeur : Jacques Paquet		

Le proposeur affirme que l'âge maximal actuel des administrateurs, qui est de 75 ans, est trop élevé et que la durée de leur mandat de 10 ans, renouvelable jusqu'à 15, puis 20 ans, est excessive. Il soutient que dans un monde où la technologie et la vie évoluent très rapidement, des personnes plus jeunes et au fait des dernières technologies sont nécessaires. Il affirme que les comités de vérification et des risques n'ont pas rempli leurs responsabilités principales entre 2014 et 2023, causant des pertes importantes aux actionnaires, et que ces échecs justifient une réduction de l'âge maximal et de la durée des mandats des administrateurs. Le conseil s'oppose à la proposition, rappelant que TD a réduit l'extension discrétionnaire du mandat des administrateurs de 5 à 2 ans au-delà de la limite de 10 ans, ce qui est à l'avant-garde comparativement aux normes de l'industrie, et qu'elle n'a pas de limites d'âge, car elle considère qu'une limite arbitraire réduirait sa flexibilité pour attirer et retenir des administrateurs de haut calibre représentant une diversité de compétences et d'expériences. TD souligne que ses candidats au conseil ont entre 47 et 69 ans, avec une ancienneté moyenne d'environ 2,2 ans, et que 79 % des membres sont dans leurs 3 premières années de service. Après analyse, bien qu'il soit essentiel de promouvoir, entre autres, une diversité d'âge au sein du conseil, nous estimons qu'imposer une limite d'âge arbitraire pour les administrateurs nuirait à la capacité de TD d'attirer et de retenir des administrateurs de haut calibre représentant une grande diversité de compétences, d'antécédents et d'expériences nécessaires pour assurer le leadership de la banque et de sa direction. Par ailleurs, réduire la durée du mandat limiterait leur apprentissage et leur efficacité. De plus, la politique restreint déjà l'ancienneté des administrateurs à 10 ans. Par conséquent, nous recommandons de ne pas soutenir cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition d'actionnaire demandant de réintégrer Raymond Chun à son ancien poste et de recruter un nouveau président extérieur à TD.	✗	✗
Proposeur : Jacques Paquet		

La proposition s'inscrit dans le contexte de la controverse de mai 2024, où TD a été impliquée dans une affaire de blanchiment d'argent lié au trafic de fentanyl. Cette controverse a entraîné une amende de 3 milliards de dollars, le départ forcé du chef de la direction Bharat Masrani et la nomination de M. Chun à la direction

de la société. Le proposeur s'oppose formellement à cette nomination. Il considère que M. Chun s'inscrit dans la continuité du style de gestion de M. Masrani, dont les dix années à la direction ont été marquées par diverses controverses. Sa principale recommandation est de recruter un dirigeant externe à l'organisation, suivant l'exemple de Wells Fargo à la suite de son propre scandale. Cette approche viserait à transformer radicalement la culture de direction, prévenir de futurs scandales, restaurer la confiance des parties prenantes et rompre avec les pratiques ayant conduit aux transgressions de lois et règlements. Le conseil s'oppose à la proposition, affirmant que la nomination du chef de la direction relève de sa responsabilité fondamentale, que le processus de succession qui a mené au choix de M. Chun a été rigoureux et compétitif et que des candidats tant internes qu'externes ont été évalués avec l'aide de consultants indépendants. Il précise que M. Chun a été sélectionné à l'unanimité en raison de son expérience de 32 ans au sein de TD dans divers segments, de sa connaissance approfondie de l'institution et de ses succès dans le développement d'équipes performantes. Face aux graves problèmes de réputation et de conformité liés au blanchiment de 653 millions de dollars, le choix du successeur se révèle crucial. Bien que M. Chun soit un dirigeant expérimenté chez TD depuis 1992 et qu'il ne soit pas directement impliqué dans les problèmes américains, l'analyste Meny Grauman de la Banque Scotia note qu'il n'est pas le candidat externe que beaucoup d'investisseurs espéraient. Pour surmonter efficacement ces défis réglementaires et culturels, une direction indépendante ayant l'expérience du système bancaire nord-américain pourrait sembler plus appropriée. Cela étant dit, la mise en place d'un processus de succession solide est une fonction de gouvernance essentielle qui relève de la responsabilité du conseil d'administration. La proposition pourrait usurper la responsabilité fondamentale du conseil et accroître les risques de nouvelles turbulences organisationnelles, portant ainsi préjudice aux intérêts de TD et de ses actionnaires. Il est crucial que le conseil puisse faire face aux changements et éviter les ruptures de leadership. Il convient de noter que les actionnaires insatisfaits peuvent voter contre la réélection des membres du comité des mises en candidature, mais le choix du chef de la direction ne leur appartient pas. Après examen, nous considérons que le proposeur n'a pas démontré comment sa proposition assurerait stabilité et continuité et il n'a pas offert d'option concrète et viable. Notre recommandation est donc de ne pas soutenir cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Converge Technology Solutions Corporation (TSE: CTS)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-10 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-10
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Spéciale	IDENTIFIANT 21250C106

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831075	RRUQ - 000831075	370473

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise.	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise.	✓	✓

Proposeur : CA

Le 5 février 2025, H.I.G. Capital a annoncé l'acquisition de Converge Technology Solutions Corp. La transaction, évaluée à environ 1,21 milliard de dollars canadiens, permettra à H.I.G. d'élargir son portefeuille dans le secteur technologique. Les investisseurs ont bien réagi, puisque le titre de Converge Technology Solutions a gagné 53 % le jour de l'annonce et plus de 55 % depuis. La transaction prévoit que les actionnaires de Converge Technology Solutions recevront 5,50 dollars canadiens pour chaque action détenue. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Canaccord Genuity Corp. et Origin Merchant Partners, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Philippe Côté, d'Eterna, qui a été contacté le 25 mars 2025, s'est prononcé pour la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Deutsche Telekom AG (DTLSF.PK)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-09 ,
PAYS Allemagne	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-04
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 251566105/D2035M136

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	107522

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 EUR par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte pour la vérification du rapport de durabilité.	✓	✓
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Stefan Ramge	✓	✓
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Rachel Empey	✓	✓
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Natalie Knight	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver la possibilité de tenir des assemblées d'actionnaires exclusivement en ligne jusqu'en 2027.	✓	✗
09	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'utilisation de produits financiers dérivés lors du rachat d'actions.	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
12	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
13	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,90 EUR par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte pour la vérification du rapport de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Stefan Ramge



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Rachel Empey



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'une membre du conseil de surveillance : Natalie Knight	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette nouvelle candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la possibilité de tenir des assemblées d'actionnaires exclusivement en ligne jusqu'en 2027.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est préférable de donner la possibilité aux actionnaires de se présenter en personne aux assemblées générales. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'utilisation de produits financiers dérivés lors du rachat d'actions.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit aux actions fictives est compris dans le régime. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.

✓

✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le droit aux actions fictives est compris dans le régime. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

Proposition afin de traiter toute autre affaire.

CA

POLITIQUE



Proposeur : CA

L'entreprise a reçu 7 propositions d'actionnaire contestant les propositions 2, 3 et 7 de l'ordre du jour proposé par l'entreprise. Elles touchent à plusieurs aspects de l'entreprise, autant le dividende que l'opposition à l'élection de certains administrateurs. Regrouper plusieurs propositions d'actionnaire dans la même proposition ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer adéquatement sur les enjeux de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Koninklijke Ahold Delhaize NV (AMS:AD)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-09 ,
PAYS Pays-Bas	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-12
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT N0074E105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	38872

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02.03	Proposition afin d'approuver les états financiers.		✓
02.04	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,17 EUR par action ordinaire.		✓
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.		✓
04.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.		✗
04.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.		✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Jan Zijderveld		✓
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Per Bank		✗
06.01	Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance.		✓
07.01	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.		✓
07.02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour la vérification du rapport de durabilité.		✓
08	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.		✓
09.01	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.		✓
09.02	Proposition afin d'abolir les droits de préemption.		✓
09.03	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.		✓
09.04	Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.		✓

ANALYSE

ITEM 02.03 CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02.04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 1,17 EUR par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au conseil de surveillance pour l'exercice financier précédent.		✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Jan Zijderveld		✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Per Bank		✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Loblaws et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance.		✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.		✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG pour la vérification du rapport de durabilité.		✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.		✓
Proposeur : CA		

La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'abolir les droits de préemption.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'abolition des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rachat d'actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions en circulation.		✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires.		✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Zurich Insurance Group Ltd (ZURN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-09 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H9870Y105

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	3786

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
01.03	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 28,00 CHF par action ordinaire.	✓	✓
03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
04.01.01	Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil : Michel M. Liès	✓	✓
04.01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Lordi C. Amble	✓	✗
04.01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine P. Bessant	✓	✓
04.01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christoph Franz	✓	✗
04.01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Halbherr	✓	✓
04.01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sabine Keller-Busse	✓	✓
04.01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kishore Mahbubani	✓	✗
04.01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Maurer	✓	✓
04.01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rafter	✓	✓
04.01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jasmin Staiblin	✓	✓
04.01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry Stowe	✓	✓
04.01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Jordan	✓	✓

04.02.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Michel M. Liès	✓	✓
04.02.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Catherine P. Bessant	✓	✓
04.02.03	Proposition afin d'approuver l'élection du président du comité de rémunération : Christoph Franz	✓	✗
04.02.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Sabine Keller-Busse	✓	✓
04.02.05	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Kishore Mahbubani	✓	✗
04.02.06	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Jasmin Staiblin	✓	✓
04.03	Proposition afin d'approuver l'élection de Keller AG AS en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
04.04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓
05.01	Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants (limite maximale).	✓	✓
06	Proposition afin de traiter toute autre affaire.	⊘	✗

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
Proposeur : CA		

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. La société a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Zurich Insurance s'engage à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour ses activités et ses investissements. Elle vise à réduire l'intensité des émissions de portées 1 et 2 de 55 % et celle des émissions liées aux investissements immobiliers de 45 % d'ici 2030, par rapport à 2019. Pour ses activités d'assurance, elle prévoit une baisse de 20 % de l'intensité des émissions. D'ici 2029, l'objectif est de diminuer de 70 % les émissions absolues liées à l'exploitation, avec une réduction de 80 % pour le parc automobile et le chauffage, et de 67 % les émissions de portée 3. L'entreprise a développé une stratégie d'élimination progressive des produits et services liés aux projets de combustibles fossiles non alignés sur une trajectoire visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, bien que tous les combustibles fossiles ne soient pas couverts. Notons que ces objectifs n'ont pas été certifiés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). En outre, bien que les émissions de portées 1 et 2 soient déclarées comme somme totale, des valeurs séparées pour chaque catégorie seraient nécessaires pour se conformer aux normes internationales. La société dispose également d'une politique sur la biodiversité, anticipant d'éventuelles exigences réglementaires à venir. Sur le plan social, Zurich Insurance est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2011. Elle a aussi une déclaration de politique générale sur les droits de la personne, mais ses processus pour déceler les risques et les impacts dans l'ensemble de ses activités, y compris ses activités de financement, sont jugés insuffisants. Par ailleurs, la société ne divulgue pas sa méthodologie pour déterminer un salaire décent dans ses régions d'activité. Il est aussi recommandé que l'assurance ou la vérification par des tiers des rapports d'objectifs soit divulguée. De plus, elle ne fournit qu'une liste partielle des associations professionnelles dont elle est membre. Enfin, l'entreprise devrait déterminer les risques sociaux associés à la fourniture de ses produits, services et capitaux dans le cadre de la transition vers la carboneutralité et fournir des exemples d'actions entreprises concernant les problèmes saillants relatifs aux droits de la personne relevés lors des évaluations des trois dernières années. Malgré une conformité à la loi suisse, l'entreprise présente des lacunes majeures telles qu'un manque de précision et de crédibilité, sur les plans environnemental et social. Ces faiblesses

l'exposent à des risques considérables à long terme. Il est recommandé de ne pas soutenir cette proposition afin de favoriser l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 28,00 CHF par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration ou du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection du président du conseil : Michel M. Liès	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance

des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joan Lordi C. Amble	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine P. Bessant	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christoph Franz	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Halbherr	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sabine Keller-Busse	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kishore Mahbubani	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01.08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Maurer

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01.09

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Rafter

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01.10

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jasmin Staiblin



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry Stowe



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Jordan



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Michel M. Liès	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Catherine P. Bessant	✓	✓

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection du président du comité de rémunération : Christoph Franz	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.04

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Sabine Keller-Busse

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.05

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Kishore Mahbubani

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04.02.06

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Jasmin Staiblin

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de Keller AG AS en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓

Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Keller AG AS. La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.	✓	✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants (limite maximale).	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin de traiter toute autre affaire.	⊘	×
Proposeur : CA		

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR PSP Swiss Property AG (SWX: PSPN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-03 ,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 001829415

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	6319

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓
03	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,90 CHF par action ordinaire.	✓	✓
04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
05.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luciano Gabriel	✓	✗
05.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henrik Saxbor	✓	✗
05.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Abramson	✓	✓
05.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Corinne Denzler	✓	✗
05.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Dudle	✓	✗
05.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharina Lichtner	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Luciano Gabriel à titre de président du conseil.	✓	✗
07.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Henrik Saxborn	✓	✗
07.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Corinne Denzler	✓	✗
07.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Adrian Dudle	✓	✗
08	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs de 900 000 francs suisses.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver la rémunération totale des dirigeants.	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst and Young.	✓	✓

11	Proposition afin d'approuver l'élection de GMBH en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
12.01	Proposition afin de voter conformément aux recommandations du conseil d'administration si une proposition était ajoutée au moment de l'assemblée.	✗	✗
12.02	Proposition afin de voter conformément aux recommandations du conseil d'administration si une proposition d'actionnaire était ajoutée au moment de l'assemblée.	✗	

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 3,90 CHF par action ordinaire.	✓	✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.01

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luciano Gabriel



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.02

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henrik Saxbor



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Abramson	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Corinne Denzler	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Dudle	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharina Lichtner	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Luciano Gabriel à titre de président du conseil.	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Henrik Saxborn	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Corinne Denzler	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Adrian Dudle	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs de 900 000 francs suisses.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération totale des dirigeants.	✓	✓
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst and Young.	✓	✓
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification

a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de GMBH en tant que représentant indépendant de l'entreprise.



Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de GMBH. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.01

CA POLITIQUE

Proposition afin de voter conformément aux recommandations du conseil d'administration si une proposition était ajoutée au moment de l'assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Vote enregistré

ITEM 12.02

CA POLITIQUE

Proposition afin de voter conformément aux recommandations du conseil d'administration si une proposition d'actionnaire était ajoutée au moment de l'assemblée.



Proposeur : CA

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Canadian Imperial Bank of Commerce (CM)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-03 ,
PAYS Canada	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-02-03
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle et extraordinaire	IDENTIFIANT 136069101

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
000831074	RRUQ - Actions canadiennes Letko Brosseau 000831074	1

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗
01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell	✓	✗
01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins	✓	✓
01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig	✓	✗
01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly	✓	✗
01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen	✓	✓
01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✗
01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✗
01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓
01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier	✓	✗
01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson	✓	✗
01.12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte	✓	✗
01.13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow	✓	✗
02	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
04	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.	✗	✗
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.	✗	✗
11	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des mesures de notation propres au secteur pour les clients classés dans les catégories de notation du risque lié au carbone, ainsi que des plans de transition de clients propres au secteur, accompagnés de procédures visant à s'assurer que ces plans de transition sont conformes aux cibles provisoires de réduction des émissions financées de la Banque CIBC d'ici 2030.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.	✗	✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ammar Al-Joundi	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Agnico Eagle Mines Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nanci E. Caldwell



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle L. Collins



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine E. Larsen	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Lou Maher	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William F. Morneau	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark W. Podlasly	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.10	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François L. Poirier



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de TC Energy Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.11

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.12

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow		
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young.		
Proposeur : CA		

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03	CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la

direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA POLITIQUE

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.



Proposeur : CA

Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer chaque année son ratio de financement relatif à l'approvisionnement en énergie propre.



Proposeur : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR vous avise qu'il a une relation d'affaires avec le proposeur, mais qu'elle ne porte pas atteinte à son jugement et à sa capacité à appliquer les critères de la politique. Nous restons disponibles pour toute question. L'importance de l'enjeu du changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne la nécessité pressante de réduire l'utilisation mondiale de combustibles fossiles pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins d'ici 2050, avec une diminution élevée dès 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5 °C. En parallèle, l'Agence

internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur énergétique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » du Rainforest Action Network, CIBC, RBC, la Banque Scotia et TD ont offert un financement de 2,09 milliards de dollars pour des activités liées aux sables bitumineux. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont fait plus d'argent avec des projets d'énergie propre qu'elles n'en gagnent avec les sociétés de combustibles fossiles. Dans son rapport climatique 2024, CIBC réitère son objectif de faciliter 300 milliards de dollars de financement durable d'ici 2030 et vise la carboneutralité d'ici 2050. En 2021, elle s'est fixé pour cible de tripler les prêts aux énergies renouvelables et d'accroître les prêts aux énergies à faible teneur en carbone pour promouvoir la finance verte. Elle s'est aussi engagée à investir 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite axées sur les technologies climatiques et la transition énergétique et a déjà alloué près de la moitié de cette somme pour soutenir des partenaires de l'écosystème des technologies climatiques dans divers secteurs, dont les technologies du carbone, les carburants à faibles émissions de carbone et le stockage d'énergie. Le conseil d'administration affirme que CIBC intègre déjà de nouvelles informations sur ses engagements de financement de production d'énergie sans émission dans son rapport climatique. Il affirme que le calcul et la présentation du ratio demandé présentent des défis, dont l'absence d'une méthodologie standardisée, ce qui diminue la valeur comparative de cette donnée. Toutefois, le proposeur indique que Bloomberg fournit déjà des ratios d'approvisionnement en énergie standardisés (mais sans inclure les prêts non divulgués) et que d'autres grandes banques nord-américaines se sont engagées à révéler leur ratio, démontrant que ce ratio est devenu un indicateur-clé de la divulgation d'informations sur le climat. Il souligne ainsi que cette divulgation est non seulement possible, mais qu'elle constitue une pratique de marché de premier plan. Dans un rapport récent, Bloomberg estime que le ratio de financement de l'énergie dans le secteur bancaire mondial était de 0,89 pour 1 en 2023, soit moins d'un quart de ce qu'il devrait être pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Les ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. Après analyse, il est évident qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le souligne l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs de zéro émission nette. Leur divulgation renforcerait la crédibilité des engagements de l'entreprise en matière d'énergies propres, atténuerait les risques auxquels elle est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque publie un rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que des prêts soient consentis à des entreprises faisant appel au travail forcé et au travail des enfants.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur rappelle que La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur en 2023 au Canada, obligeant certaines entreprises à rendre compte de leurs efforts pour lutter contre ces violations des droits de la personne. Il propose que la Banque se montre proactive et fasse de même pour son portefeuille de prêts, estimant qu'un tel rapport pourrait rassurer les parties prenantes quant à sa volonté de réduire son appui financier à des entreprises qui forcent les enfants à travailler. Le conseil d'administration rejette la proposition. Il souligne que la Banque CIBC s'engage à protéger et respecter les droits de la personne et dispose de politiques, procédures et pratiques visant à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne, incluant notamment le travail forcé et le travail des enfants. Il assure qu'elle mène des vérifications diligentes pour réduire le risque de faire affaire avec des clients dont les activités peuvent nuire aux droits de la personne, et ce, avant de conclure toute relation d'affaires, y compris des prêts commerciaux, du financement et de la gestion d'actifs. Il précise que cela comprend des efforts pour déceler et évaluer les risques pour les droits de la personne au sein des effectifs et des chaînes d'approvisionnement du client. Il ajoute que la Banque s'abstient de financer des activités avec un client dont les activités présentent des preuves de violations des droits de la personne au sein de son effectif. Si de telles preuves ont été trouvées au sein de la chaîne d'approvisionnement d'un client, la Banque s'abstiendra aussi

de financer ses activités, à moins qu'il soumette un plan et un calendrier acceptables pour vérifier et éliminer ces risques. Par ailleurs, la Banque CIBC publie chaque année un énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes, qui englobe le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes, en accord avec les lois canadiennes, britanniques et australiennes. Dans cet énoncé, elle détaille ses politiques et les mesures prises pour cerner, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne associés à ses activités commerciales, ses chaînes d'approvisionnement et ses activités auprès de ses clients. Elle indique aussi qu'elle évalue l'efficacité de ses mesures, en collaboration avec les parties intéressées internes et externes, et qu'elle évalue annuellement son énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes par rapport aux pratiques exemplaires et aux recommandations des parties intéressées. Nous constatons ainsi que l'entreprise a pris des mesures pour répondre au problème de l'esclavage moderne, aussi bien dans sa chaîne d'approvisionnement que dans ses activités, et qu'elle fait preuve de transparence à ce sujet. Par conséquent, nous ne pensons pas que l'adoption de la proposition apporterait des informations supplémentaires utiles aux actionnaires par rapport à ce qui est déjà divulgué par l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue les compétences linguistiques des employés.



Proposeur : MÉDAC

Bien que la divulgation demandée n'apporte pas une meilleure compréhension des enjeux de responsabilité sociétale auxquels l'entreprise fait face, l'information demandée est facile à obtenir et à rendre publique. De plus, cela apporte un autre angle à la diversité des employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.



Proposeur : MÉDAC

Selon l'édition 2024 du rapport « Banking on Climate Chaos » de Rainforest Action Network (<https://bit.ly/4bOctAu>), RBC, la Banque TD, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque CIBC ont fourni plus de 103 milliards de dollars américains aux sociétés de combustibles fossiles au cours de 2023. Le rapport indique que depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, celles-ci ont prêté ou souscrit près de 911 milliards de dollars américains à ce secteur. Les banques canadiennes représentaient 14,71 % des fonds alloués aux combustibles fossiles par les 60 plus grandes banques du monde, contre 13,8 % en 2016, et elles figuraient ainsi parmi les 21 plus grands bailleurs de fonds. En janvier 2025, un rapport d'Investors for Paris Compliance (<https://bit.ly/4huTwE3>) a soulevé des questions sur leurs engagements en matière de financement durable, puisque tout en étant signataires de l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA) et de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, qui les engagent à aligner leur financement sur des émissions nettes es d'ici 2050, elles continuent de financer de nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles (notons que les banques ont depuis quitté la NZBA, suivant l'exemple de leurs pairs états-uniens). L'écart considérable

entre leurs engagements et l'augmentation élevée du financement des énergies fossiles compromet leur capacité à atteindre leurs objectifs climatiques. Cette proposition présente donc une occasion pour les actionnaires de juger les objectifs et le plan d'action de l'entreprise en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique, ainsi que d'évaluer ses progrès, puisque ce vote consultatif serait annuel. De plus, étant donné l'importance des nombreux risques liés au changement climatique auxquels les entreprises sont exposées, dont des risques financiers, juridiques, réglementaires, d'exploitation et d'atteinte à la réputation, il serait bénéfique d'engager les parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans le dialogue concernant la politique environnementale et climatique de la société. Par conséquent, nous pensons qu'il serait justifié d'appuyer la proposition et que celle-ci est bien dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement l'information non confidentielle relative à sa déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

✗

✗

Proposeur : MÉDAC

Le proposeur est préoccupé par le fait que l'entreprise n'a pas communiqué son ratio de rémunération. Il demande donc qu'elle publie chaque année des informations détaillées concernant sa divulgation par pays, permettant ainsi un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire comme cela est pratiqué dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne en particulier que cette action constituerait un exercice de transparence, démontrant ainsi la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, il affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal, les « paradis fiscaux » et autres « législations de complaisance ». Le conseil d'administration considère que la Banque CIBC se conforme à toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsqu'elles sont requises dans des pays particuliers. Il indique que les pratiques de l'entreprise sont alignées sur les normes réglementaires et de déclaration d'informations prescrites par chaque territoire où elle exerce ses activités. Il ajoute qu'à partir de son exercice 2025, la société est tenue de se conformer au régime de l'impôt minimum mondial de 15 % prévu par le Pilier II de l'OCDE, lequel a été édicté au Canada à l'égard de tous les pays dans lesquels elle exerce des activités. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale constituent des aspects essentiels des enjeux de gouvernance, le proposeur n'a pas réussi à mettre en évidence le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble et non spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, l'entreprise communique de l'information sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux directives de l'OCDE en matière de déclaration pays par pays. Elle fournit aussi des informations sur ses ratios de rémunération, bien que cela ne comprenne pas précisément le ratio entre le salaire du chef de la direction et le salaire médian des employés. Soulignons qu'une proposition d'actionnaire concernant cette question et portant directement sur la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que le proposeur n'a pas réussi à expliquer comment la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise divulgue des mesures de notation propres au secteur pour les clients classés dans les catégories de notation du risque lié au carbone, ainsi que des plans de transition de clients propres au secteur, accompagnés de procédures visant à s'assurer que ces plans de transition sont conformes aux cibles provisoires de réduction des émissions financées de la Banque CIBC d'ici 2030.



Proposeur : VANCITY

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec le proposeur. En aucun cas, nous ne croyons que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question par rapport à cette déclaration. Dans le contexte de la crise climatique, les institutions financières sont de plus en plus interpellées sur leur rôle dans la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actionnaires exigent désormais une transparence accrue et des stratégies concrètes pour accompagner cette transformation. Le proposeur souligne que le changement climatique constitue une crise mondiale urgente où limiter le réchauffement à 1,5 °C pourrait faire économiser 20 milliards de dollars d'ici 2100, tandis que dépasser les 2 °C entraînerait des dommages considérables. Selon le proposeur, l'entreprise reconnaît que le dérèglement climatique constitue un risque stratégique et affirme que le secteur financier peut induire un changement positif. Bien qu'elle ait publié des données d'émissions pour plusieurs secteurs et défini des objectifs intérimaires pour 2030, les actionnaires restent dans l'incertitude quant à sa stratégie pour atteindre ces cibles, notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation, les calendriers pour d'autres secteurs, ainsi que la communication des attentes aux clients. Le proposeur affirme que ce manque de transparence expose l'entreprise à des risques financiers importants liés aux actifs échoués, à la détérioration du crédit et à des atteintes à la réputation. Les divulgations demandées aideront à garantir aux actionnaires que l'entreprise dispose de plans de transition pour les clients rigoureux et responsables, alignés sur les objectifs de réduction des émissions de 2030. Le conseil d'administration souligne que la Banque CIBC poursuit son intégration des enjeux climatiques dans sa stratégie commerciale et sa gestion des risques. En 2024, elle a développé un cadre d'évaluation et d'engagement en matière de planification de la transition, conçu pour ses portefeuilles de pétrole, de gaz et de production d'électricité, avec pour objectif de soutenir ses cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030. Son rapport climatique 2024 présente une méthodologie de notation des risques liés au carbone applicable à tous ses clients commerciaux et entreprises, permettant d'évaluer leur profil global de risque lié au carbone. Cette approche s'inscrit dans une démarche complète afin de cerner, évaluer et gérer les risques climatiques. De plus, la Banque CIBC prévoit de divulguer ses engagements de financement en matière de production d'électricité à émissions globales, soulignant ainsi l'alignement entre l'allocation de son capital et ses objectifs de décarbonation, tout en s'adaptant à l'évolution du paysage réglementaire. Malgré les efforts de transparence déployés par l'entreprise, nous considérons qu'elle peut encore grandement améliorer sa divulgation d'informations. Le Financial System Benchmark 2025 de la World Benchmark Alliance souligne ainsi que, bien que la Banque CIBC communique sur divers sujets de durabilité, il serait pertinent qu'elle détaille ses processus et explique comment des critères objectifs et des preuves vérifiables ont été pris en compte pour la détection et la priorisation des impacts dans son analyse des impacts stratégiques. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12

CA

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération de la haute direction par rapport à l'ensemble de l'effectif et communique publiquement tous les ans le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.



Proposeur : VANCITY

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le proposeur rappelle qu'au cours des dernières décennies, l'écart entre la rémunération des dirigeants et celle de l'employé moyen s'est considérablement creusé, posant des risques pour la stabilité économique, la cohésion sociale et l'équité, tout en nuisant potentiellement à la satisfaction, la productivité et la rétention des employés. Un rapport publié le 2 janvier 2025 par le Centre canadien de politiques alternatives, un groupe de réflexion basé à Ottawa se concentrant sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé qu'en moyenne, les 100 PDG les mieux payés au Canada ont reçu un salaire 210 fois supérieur à celui du travailleur moyen en 2023, ce qui représente un record par rapport aux 2 années précédentes, où il était plus de 240 fois supérieur (<https://bit.ly/4hwxUmz>). Ce ratio est le quatrième plus élevé depuis que le groupe recense les rémunérations des PDG. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. Le proposeur souligne qu'en tant qu'institution financière majeure, la société reconnaît que sa croissance et sa création de valeur dépendent d'une gestion efficace de ces risques, comme en témoignent l'accent qu'elle met sur la notion d'« ouvrir des possibilités » et sa valorisation du capital humain. La Banque CIBC avance que ses politiques salariales sont déjà équitables et transparentes, avec des augmentations progressives du salaire minimum, une structure cohérente à tous les niveaux, ainsi qu'un système de primes basé sur des formules plutôt que sur un pouvoir discrétionnaire. Elle affirme que le comité de rémunération analyse régulièrement les ratios de rémunération entre le chef de la direction et les employés et privilégie d'investir davantage dans les employés, garantissant ainsi des possibilités de rémunération juste et concurrentielle pour tous. Bien que la société affirme tenir compte de paramètres de rémunération verticale dans ses décisions, le proposeur considère qu'une transparence accrue sur ces indicateurs est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer l'alignement entre les structures de rémunération et la stratégie centrée sur les employés, tout en se préparant aux exigences réglementaires émergentes. Notons qu'une proposition similaire a également été déposée en 2024 et a obtenu un taux d'approbation de 10 %, ce qui témoigne de l'intérêt des actionnaires pour cette information. Enfin, il convient de noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la Banque CIBC, propose une méthode de calcul reconnue. Soulignons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet en outre de faire une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenues dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Banco Santander Brasil SA (BSBR)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-03 ,
PAYS Brésil	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-28
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 05967A107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D' ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	449955

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01.01	Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.		✗
01.02	Proposition afin d'approuver le rapport annuel de durabilité.		✗
01.03	Proposition afin d'approuver d'autres rapports.		✗
02	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,10 EUR par action ordinaire.		✓
03.01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 15.		✗
03.02	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Luis Isasi Fernández de Bobadilla		✗
03.03	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Héctor Blas Grisi Checa		✗
03.04	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Glenn Hogan Hutchins		✗
03.05	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Pamela Ann Walkden		✓
03.06	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ana Botín-Sanz de Sautuolay O'Shea		✗
04	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.		✗
05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour vérifier les rapports de durabilité.		✗
06.01	Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.		✓
06.02	Proposition afin d'approuver une réduction supplémentaire du capital en annulant des actions rachetées.		✓
07.01	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.		✗
07.02	Proposition afin d'approuver la rémunération maximale attribuable aux administrateurs.		✓
07.03	Proposition afin d'approuver la politique sur le ratio maximal accepté entre la rémunération fixe et la rémunération variable des dirigeants.		✓

07.04	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.		×
07.05	Proposition afin d'approuver la politique sur les primes à la signature.		×
07.06	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.		×
08	Proposition afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires aux administrateurs pour l'exécution des décisions de l'assemblée.		✓

ANALYSE

ITEM 01.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés.		×

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport annuel de durabilité.		×

Proposeur : CA

En décembre 2018, l'Espagne a intégré dans ses lois une directive de l'Union européenne sur la divulgation annuelle d'informations non financières et sur la diversité. Les grandes sociétés espagnoles doivent désormais soumettre un rapport sur ces informations lors de leur assemblée générale annuelle. En décembre 2021, un décret royal précisant les modalités a été approuvé par le conseil des ministres espagnol, mettant l'accent sur l'inclusion d'informations environnementales, sociales et sur la lutte anticorruption, ainsi que des détails particuliers sur l'entreprise. Le conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver ce rapport. Banco Santander a réalisé une analyse complète des aspects exigés par la législation, validée par un audit indépendant. Selon le Financial Benchmark 2025 de la World Benchmarking Alliance, la banque surpasse ses concurrents et se positionne dans le top 20% des institutions financières dans trois domaines clés : gouvernance et stratégie, respect des frontières planétaires et adhésion aux conventions sociétales. En tant que membre de la Glasgow Financial

Alliance for Net Zero (GFANZ) et de Climate Action 100+, la banque vise à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La banque a établi un objectif ambitieux de financement de solutions climatiques à hauteur de 220 milliards d'euros d'ici 2030, avec un suivi régulier des progrès réalisés. Toutefois, selon la WBA, elle ne divulgue pas d'objectifs intermédiaires de réduction d'émissions au niveau du groupe et n'identifie pas clairement les secteurs ou entreprises prioritaires pour l'engagement climatique, notamment concernant l'alignement avec l'Accord de Paris. De plus, bien que Santander utilise des méthodologies internes inspirées des recommandations de l'initiative Science Based Targets (SBTi), ses objectifs n'ont pas été vérifiés par cette dernière. Santander publie ses émissions de portées 1, 2 et 3, vérifiées par des tiers indépendants, en valeurs absolues et relatives. Elle suit également les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Santander priorise les impacts liés à la nature et à la biodiversité dans ses engagements auprès des entreprises financées et a établi des objectifs spécifiques pour contribuer à des solutions favorisant la préservation de la biodiversité. Dans le domaine social, d'après la WBA, l'entreprise présente un bilan nuancé. Banco Santander a publié des déclarations de politique générale l'engageant à respecter les droits de la personne ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs. La banque fait preuve de transparence en publiant la proportion de sa main-d'œuvre couverte par des conventions collectives ainsi qu'une stratégie fiscale mondiale supervisée par un organe exécutif. En matière de diversité, l'institution partage des données démographiques de son personnel par âge et genre pour chaque catégorie d'employés. Elle communique également sur ses financements destinés aux groupes traditionnellement exclus et aux PME. Cependant, des lacunes subsistent. La banque ne détaille pas son processus d'identification des risques liés aux droits humains dans ses activités de financement. Elle pourrait également améliorer son système de réclamation afin qu'il soit accessible à tous les travailleurs et aux parties externes concernées. Sur le plan de l'égalité des genres, Banco Santander a l'opportunité de renforcer la représentation féminine dans les postes de direction (objectif d'au moins 40%) et d'élaborer une stratégie pour réduire les écarts de rémunération entre hommes et femmes. Bien que l'entreprise présente des engagements ambitieux, elle manque de crédibilité et ses pratiques sont inadéquates, surtout sur le plan social. Par conséquent, nous recommandons aux actionnaires de ne pas soutenir cette proposition afin d'encourager l'amélioration de ces pratiques. Un vote contre la proposition a été enregistré. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 01.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver d'autres rapports.		✗

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,10 EUR par action ordinaire.		✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 03.01	CA	POLITIQUE		
Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 15.				✗

Proposeur : CA

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 03.02	CA	POLITIQUE		
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Luis Isasi Fernández de Bobadilla				✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

			Vote enregistré	
ITEM 03.03	CA	POLITIQUE		
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Héctor Blas Grisi Checa				✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Glenn Hogan Hutchins		✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le président du conseil n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont ni dans le meilleur intérêt de la société ni dans celui de ses actionnaires. Le comité des mises en candidature est responsable de la gouvernance du conseil, y compris de la présidence de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons voté contre les membres du comité des candidatures. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Pamela Ann Walkden		✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 03.06	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ana Botín-Sanz de Sautuolay O'Shea



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers pour vérifier les rapports de durabilité.



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la réduction du capital en annulant des actions rachetées.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver une réduction supplémentaire du capital en annulant des actions rachetées.		✓
Proposeur : CA		

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.3 Annulation de capital) L'annulation d'actions rachetées engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. (5.2.3 Annulation de capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.		✗
Proposeur : CA		

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement

être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a procédé à des rachats d'actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération maximale attribuable aux administrateurs.		✓

Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur le ratio maximal accepté entre la rémunération fixe et la rémunération variable des dirigeants.		✓

Proposeur : CA

La rémunération variable ne doit pas dépasser 200 % de la rémunération fixe. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 07.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.		✗

Proposeur : CA

Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a procédé à des rachats d'actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.



Il est demandé d'approuver les potentielles primes à la signature que pourraient recevoir de nouveaux dirigeants afin de compenser les primes non-perçues dans leur précédent emploi. Ces primes peuvent atteindre 40 millions EUR. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.



Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a procédé à des rachats d'actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.



Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Rio Tinto Ltd (ASX:RIO)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-03 ,
PAYS Australie	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-04-01
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT Q81437107

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	1007

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et d'autres rapports.	✓	✓
02	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants anglais.	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants australiens.	✓	✗
04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon Thorne	✓	✓
05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominic Barton	✓	✓
06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Cunningham	✓	✓
07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dean Valle	✓	✓
08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Henry	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Lloyd-Hurwitz	✓	✓
10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Merz	✓	✓
11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Nason	✓	✓
12	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joc O'Rourke	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jakob Stausholm	✓	✓
14	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ngairé Woods	✓	✓
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Wyatt	✓	✓
16	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP	✓	✓
17	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.	✓	✓

18	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver le rapport d'action climatique	✓	✗
20	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.	✓	✗
21	Proposition d'actionnaire afin d'améliorer la qualité de l'information disponible ou divulguée : Autoriser la société à réaliser un examen indépendant, exhaustif et transparent sur la possibilité de fusionner la structure à double cotation (« dlc ») de rio tinto en une seule société holding domiciliée en australie	✓	✓

ANALYSE

ITEM 01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et d'autres rapports.	✓	✓

Proposeur : CA

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La firme de vérification qui les a examinés est indépendante. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants anglais.	✓	✗

Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise la rentabilité totale pour l'actionnaire (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. La TSR peut facilement être augmentée en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions dans la proposition 22. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants australiens.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise la rentabilité totale pour l'actionnaire (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. La TSR peut facilement être augmentée en rachetant des actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions dans la proposition 22. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sharon Thorne



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominic Barton



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Cunningham

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le directeur financier de l'entreprise (CFO). (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 07

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dean Valle

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 08

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Henry

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique.

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Lloyd-Hurwitz	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Merz	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennifer Nason	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joc O'Rourke	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jakob Stausholm	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ngairé Woods	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Wyatt

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification : KPMG LLP

CA



POLITIQUE



Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18

CA

POLITIQUE

Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.



Proposeur : CA

Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 19

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport d'action climatique



Proposeur : CA

La proposition a pour objectif de faire approuver, à titre consultatif, l'approche de la société en matière de changement climatique. Reconnaissant que ce dernier présente des risques et occasions d'affaires, Rio Tinto PLC affirme qu'elle vise continuellement à s'aligner sur les initiatives reconnues et rassembleuses et elle s'est dotée de cibles pour atténuer son empreinte carbone. Le groupe veut atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ses objectifs comprennent une baisse de 15 % des émissions de portées 1 et 2 d'ici 2025, puis de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2018. La transition repose sur plusieurs leviers stratégiques : passage aux énergies renouvelables, transformation des contrats d'électricité, réduction des émissions de chaleur dans les raffineries d'alumine et investissement massif dans la décarbonisation. Pour compléter sa démarche, l'entreprise prévoit l'utilisation de crédits de carbone de haute qualité issus de solutions basées sur la nature, limités à 10 % de ses émissions de référence de 2018. Dans sa chaîne de valeur, elle maintient également des objectifs ambitieux de réduction des émissions de portée 3, visant une diminution de 50 % des émissions des minerais de haute qualité d'ici 2035 par rapport à 2022. Pour le transport maritime, elle vise une réduction de l'intensité des émissions de 40 % d'ici 2025, de 50 % d'ici 2030, ainsi que l'atteinte de la carboneutralité maritime à l'horizon 2050 pour l'ensemble de son empreinte

logistique. Ces engagements n'ont toutefois pas été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), au même titre que son concurrent BHP Group Limited. Rio Tinto affirme que cette situation résulte du fait que la SBTi n'a pas encore développé de méthodologie pour évaluer le secteur minier diversifié. Or, la SBTi fournit des normes, des outils et des conseils aux entreprises, y compris celles de l'industrie minière, pour fixer des objectifs scientifiques de réduction des émissions de carbone, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Même si l'entreprise indique que son objectif en matière d'émissions des portées 1 et 2 est aligné sur une trajectoire de 1,5 °C selon une vérification externe réalisée par une tierce partie, il ne s'agit pas d'un objectif approuvé fondé sur des données scientifiques. En outre, bien que l'entreprise réduise ses émissions de portée 3 et déclare s'engager avec ses acheteurs de minerai de fer et de bauxite pour couvrir plus de 50 % de ses émissions de portée 3, aucune preuve d'un objectif de réduction de ses émissions de portée 3 assorti d'un calendrier n'a été trouvée dans le domaine public. Qui plus est, l'entreprise ne fixe pas d'objectif de réduction des émissions de portée 3 aligné sur une trajectoire de 1,5 °C. Pour ce qui est de la divulgation climatique, Rio Tinto publie annuellement l'ensemble de ses émissions absolues, vérifiées par des tiers indépendants, et suit les recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Enfin, nous remarquons que de manière générale, sa divulgation climatique est comparable à celle de ses pairs, comme BHP Group Limited, bien que cette dernière soit légèrement en avance par rapport à l'entreprise, puisqu'elle semble avoir une approche plus globale et ambitieuse, avec des objectifs plus larges couvrant l'ensemble de sa chaîne de valeur pour les émissions de portée 3. À la lumière de ces informations, nous estimons que le plan climatique de l'entreprise comporte des lacunes importantes, y compris en matière de crédibilité de ses engagements. Nous recommandons de ne pas soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

✓ ✗

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. (5.2.2 Rachat d'actions) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (RTA) comme mesure du rendement des membres de la haute direction dans ses régimes de rémunération incitative. Le RTA peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait artificiellement gonfler le RTA de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 21

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin d'améliorer la qualité de l'information disponible ou divulguée : Autoriser la société à réaliser un examen indépendant, exhaustif et transparent sur la possibilité de fusionner la structure à double cotation (« dlc ») de rio tinto en une seule société holding domiciliée en australie

✓ ✓

Proposeur : Palliser Capital

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR tient à vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne croyons en aucun cas que cette relation porte atteinte à notre jugement et à notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute question en regard à cette déclaration. Le gestionnaire de fonds Palliser Capital (UK) Limited propose à Rio Tinto d'adopter une structure unifiée, exclusivement cotée à la Bourse d'Australie (ASX). Selon le proposeur, cela simplifierait sa structure et réduirait les pertes liées à son organisation actuelle, qui implique des cotations séparées en Australie et au Royaume-Uni dans le cadre d'une structure à double cotation. Il soutient qu'une structure unifiée créerait une structure de capital plus efficace, permettant l'émission d'options d'achat d'actions pour les fusions et les acquisitions et une meilleure utilisation des crédits de franchise, ce qui est dans l'intérêt des actionnaires. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, invoquant la destruction de valeur potentielle en raison de nouveaux coûts fiscaux et de la perte de valeur liée au transfert des actions entre les marchés britannique et australien, où elles sont cotées à des prix différents. Malgré l'apparence prescriptive de la proposition et son apparente similitude avec des pratiques de microgestion, le proposeur invite simplement le conseil à mener une étude indépendante et complète pour déterminer si l'unification de la structure des sociétés à double cotation de la société et de Rio Tinto Limited en une seule société holding domiciliée en Australie est dans l'intérêt des actionnaires. Après analyse, nous constatons qu'il serait bénéfique pour les actionnaires que le conseil explore une trajectoire qui pourrait leur apporter une valeur supplémentaire à long terme, comme cela a été observé chez les concurrentes de l'entreprise, y compris celle la plus proche de Rio Tinto, le groupe BHP, qui l'ont mise en place avec succès. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Volvo AB (VOLVF)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-02,
PAYS Suède	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-25
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT 928856301

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	40617

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'élire le président d'assemblée.	✓	✓
04	Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.	✓	✓
06	Proposition afin de convenir que l'assemblée a été correctement convoquée.	✓	✓
09	Proposition afin d'approuver les états financiers.	✓	✗
10	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 10,50 SEK par action ordinaire.	✓	✓
11.01	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Matti Alahuhta pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Bo Annvik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.03	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Par Boman pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.04	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jan Carlson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.05	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Erik Elzvik pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.06	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martha Finn Brooks pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.07	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Kurt Jofs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.08	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Martin Lundstedt pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.09	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Kathryn V. Marinello pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.10	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martina Merz pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.11	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Helena Stjernholm pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.12	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Carl-Henric Svanberg pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

11.13	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Lars Ask pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.14	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Mari Larsson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.15	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Urban Spannar pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.16	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Therese Koggdal pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.17	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Danny Bilger pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.18	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Camilla Johansson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.19	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Erik Svensson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
11.20	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au chef de la direction Martin Lundstedt pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
12.01	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.	✓	✗
12.02	Proposition afin de ne pas nommer d'administrateur suppléant.	✓	✓
13	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
14.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matti Alahuhta	✓	✗
14.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bo Annvik	✓	✗
14.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pär Boman	✓	✗
14.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Carlson	✓	✗
14.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric A. Elzvik	✓	✗
14.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha Finn Brooks	✓	✗
14.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kurt Jofs	✓	✓

14.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Lundstedt	✓	✗
14.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn V. Marinello	✓	✗
14.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Merz	✓	✗
14.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helena Stjernholm	✓	✗
15	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Pär Boman à titre de président du conseil d'administration.	✓	✗
16	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.	✓	✗
17	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte AB.	✓	✗
18.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Fredrik Persson	✓	✗
18.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Anders Oscarsson	✓	✗
18.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Carina Silberg	✓	✗
18.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Anders Algotsson	✓	✗
18.05	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Pär Boman	✓	✗
19	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
20	Proposition d'actionnaire afin de développer des chargeurs standardisés à faible consommation d'énergie pour les autobus et les camions électriques.	⊘	✗

ANALYSE

ITEM 02

Proposition afin d'élire le président d'assemblée.

Proposeur : CA

CA

POLITIQUE

✓

✓

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 04

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'ordre du jour.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 06

CA POLITIQUE

Proposition afin de convenir que l'assemblée a été correctement convoquée.



Proposeur : CA

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 09

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les états financiers.



Proposeur : CA

On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 10

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 10,50 SEK par action ordinaire.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Matti Alahuhta pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Bo Annvik pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Par Boman pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Jan Carlson pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Erik Elzvik pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martha Finn Brooks pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Kurt Jofs pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Martin Lundstedt pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Kathryn V. Marinello pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Martina Merz pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administratrice Helena Stjernholm pour l'exercice financier précédent.		
Proposeur : CA		

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration

pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.12	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à l'administrateur Carl-Henric Svanberg pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.13	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Lars Ask pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.14	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Mari Larsson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.15	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Urban Spannar pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.16	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Therese Koggdal pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.17	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Danny Bilger pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.18	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité à la représentante Camilla Johansson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.19	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au représentant Erik Svensson pour l'exercice financier précédent.	✓	✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 11.20	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité au chef de la direction Martin Lundstedt pour l'exercice financier précédent.



Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil de surveillance et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.



Proposeur : CA

Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Une plus grande diversité au conseil est dans l'intérêt des actionnaires. (2.5 Composition) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 12.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin de ne pas nommer d'administrateur suppléant.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil de déterminer le nombre de suppléants. La proposition ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 13

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.



Proposeur : CA

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Matti Alahuhta	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bo Annvik	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'une autre entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.03	CA	POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pär Boman



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Il représente AB Industrivärden, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Carlson



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric A. Elzvik



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha Finn Brooks	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kurt Jofs	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 14.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Lundstedt	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas

indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14.09	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathryn V. Marinello	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14.10	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martina Merz	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré		
ITEM 14.11	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helena Stjernholm	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente AB Industrivärden, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Elle est présidente du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 15

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur Pär Boman à titre de président du conseil d'administration.



Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Il représente AB Industrivärden, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 16

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification.



Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 17

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte AB.



Proposeur : CA

Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Fredrik Persson



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente AB Industrivärden, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Anders Oscarsson



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente AMF and AMF Funds, actionnaires de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18.03

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité des mises en candidature : Carina Silberg



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle représente Alecta, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18.04

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Anders Algotsson



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente AFA Insurance, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

ITEM 18.05

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité des mises en candidature : Pär Boman



Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Il représente AB Industrivärden, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

ITEM 19

CA POLITIQUE

Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



Proposeur : CA

On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Cette société utilise le rendement total pour les actionnaires (TSR) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses régimes incitatifs. Le TSR peut facilement être augmenté en rachetant des actions. L'entreprise a procédé à un rachat d'actions en 2024. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

ITEM 20

CA POLITIQUE

Proposition d'actionnaire afin de développer des chargeurs standardisés à faible consommation d'énergie pour les autobus et les camions électriques.



Proposeur : Carl Axel Bruno

Selon le proposeur, l'introduction de chargeurs à faible puissance standardisés pourrait être utile pour charger les véhicules à partir de prises de sol normalisées. La proposition relève d'une décision stratégique et opérationnelle. Elle n'a donc pas sa place à l'assemblée générale des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.

SOMMAIRE

ÉMETTEUR Clariant AG (VTX:CLN)	DATE D'ASSEMBLÉE 2025-04-01,
PAYS Suisse	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES 2025-03-26
LIEU DE L'ASSEMBLÉE	
TYPE D'ASSEMBLÉE Annuelle	IDENTIFIANT H14843165

POLITIQUE: Politique RR Université du Québec

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	NOMBRE D'ACTIONS
831017	RRUQ - Munder Capital	62132

ITEM	PROPOSITION	CA	POLITIQUE
02	Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.	✓	✗
03.01	Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.	✓	✓
03.02	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à distribuer des actions en guise de dividende.	✓	✓
04.01.01	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ahmed Mohamed Alumar	✓	✗
04.01.02	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Van Beurden	✓	✓
04.01.03	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roberto César Gualdoni	✓	✗
04.01.04	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jens Lohmann	✓	✗
04.01.05	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thilo Mannhardt	✓	✓
04.01.06	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffery E. Merszei	✓	✗
04.01.07	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eveline Saupper	✓	✓
04.01.08	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Steiner	✓	✗
04.01.09	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Süssmuth Dyckerhoff	✓	✓
04.01.10	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susanne Wamsler	✓	✗
04.01.11	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Konstantin Winterstein	✓	✗
04.02	Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil d'administration, de l'administrateur : Ben Van Beurden	✓	✓
04.03.01	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Jens Lohmann	✓	✗
04.03.02	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Eveline Saupper	✓	✓

04.03.03	Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Claudia Süssmuth Dyckerhoff	✓	✓
04.03.04	Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Konstantin Winterstein	✓	✗
04.04	Proposition afin d'approuver l'élection de Balthasar Settelen, Attorney, Basel en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓
04.05	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓
05.01	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
05.02	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
06.01	Proposition du conseil d'administration afin de traiter toute autre affaire.	⊘	✗
06.02	Proposition afin de traiter toute autre affaire provenant des actionnaires.	⊘	
1.01	Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.	✓	✓
1.02	Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.	✓	✗
1.03	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE

ITEM 02

Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent.

CA

POLITIQUE

✓

✗

Proposeur : CA

Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. (1.3 Décharge de responsabilité des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 03.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver la politique de distribution du bénéfice.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 03.02

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à distribuer des actions en guise de dividende.

✓

✓

Proposeur : CA

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.01.01

CA

POLITIQUE

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ahmed Mohamed Alumar

✓

✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Saudi Basic Industries Corporation, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	
ITEM 04.01.02			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ben Van Beurden			✓	✓
Proposeur : CA				

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	
ITEM 04.01.03			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Roberto César Gualdoni			✓	✗
Proposeur : CA				

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Saudi Basic Industries Corporation, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	

ITEM 04.01.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jens Lohmann	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Saudi Basic Industries Corporation, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.01.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thilo Mannhardt	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.01.06	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffery E. Merszei	✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Saudi Basic Industries Corporation, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions		
vendues avant le vote		
ITEM 04.01.07	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eveline Saupper	✓	✓
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions		
vendues avant le vote		
ITEM 04.01.08	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Steiner	✓	✗
Proposeur : CA		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'une autre entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	
ITEM 04.01.09			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claudia Süßmuth Dyckerhoff			✓	✓
Proposeur : CA				

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	
ITEM 04.01.10			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susanne Wamsler			✓	✗
Proposeur : CA				

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

vendues avant le vote			Vote non enregistré - Actions	
ITEM 04.01.11			CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Konstantin Winterstein			✓	✗

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection, à titre de président du conseil d'administration, de l'administrateur : Ben Van Beurden	✓	✓

Proposeur : CA

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.03.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Jens Lohmann	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il représente Saudi Basic Industries Corporation, actionnaire de l'entreprise, au conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.03.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Eveline Saupper	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.03.03	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Claudia Süssmuth Dyckerhoff	✓	✓
Proposeur : CA		

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.03.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Konstantin Winterstein	✓	✗

Proposeur : CA

L'élection des membres du comité est de la responsabilité du conseil. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.04	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver l'élection de Balthasar Settelen, Attorney, Basel en tant que représentant indépendant de l'entreprise.	✓	✓

Proposeur : CA

En raison d'une modification à la législation, depuis le 1er janvier 2014, la loi demande que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Balthasar Settelen. La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 04.05	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.	✓	✓

Proposeur : CA

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification respecte le critère de la politique de vote. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 05.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.	✓	✓
Proposeur : CA		

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 05.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.	✓	✗
Proposeur : CA		

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération incitative variable pourrait dépasser 200 % du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote non enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 06.01	CA	POLITIQUE
Proposition du conseil d'administration afin de traiter toute autre affaire.	⊘	✗
Proposeur : CA		

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 06.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin de traiter toute autre affaire provenant des actionnaires.		
Proposeur : CA		

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. (4.7 Autres affaires) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 1.01	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs et les états financiers consolidés.		
Proposeur : CA		

On constate que plus des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) La proposition est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote non
enregistré - Actions

vendues avant le vote

ITEM 1.02	CA	POLITIQUE
Proposition afin d'approuver le rapport de durabilité.		
Proposeur : CA		

En vertu du code suisse des obligations, les entreprises doivent présenter un rapport sur les questions non financières lors de leur assemblée générale annuelle, abordant des aspects comme l'environnement, les questions sociales, les droits de la personne et la lutte contre la corruption, en mettant notamment l'accent sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il doit fournir des informations complètes permettant d'évaluer la performance de l'entreprise et les effets de ses activités sur ces questions. Clariant a mené une analyse complète des exigences légales et son rapport a été validé par des vérificateurs externes. Clariant vise la carboneutralité d'ici 2050 pour ses émissions de portées 1 et 2, sans toutefois inclure celles de portée 3 qui représentent pourtant la majorité des émissions du secteur. En 2021, l'entreprise s'était engagée à réduire de 40 % ses émissions de portées 1 et 2 et de 14 % celles de portée 3 liées aux biens et services achetés d'ici 2030 par rapport à 2019, avec une transition vers 100 % d'électricité renouvelable. À la suite d'un recalcul complet de ses émissions en 2024, Clariant a soumis à l'initiative Science Based Targets (SBTi) des objectifs renforcés incluant une réduction de 46,9 % des émissions de portées 1 et 2 et de 27,5 % des émissions de portée 3 pour les catégories de biens et services achetés et de traitement en fin de vie des produits vendus d'ici 2030. Ces catégories ciblées couvrent collectivement plus des deux tiers des émissions totales de portée 3. Ces nouveaux engagements, plus ambitieux que ceux validés en 2021, attendent leur validation par la SBTi. Clariant divulgue ses émissions absolues de portées 1 à 3, vérifiées par des tiers indépendants, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Clariant met en œuvre des politiques d'atténuation de la perte de biodiversité et étudie le cadre du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD) pour déterminer les éléments-clés qui pourraient guider ses actions futures concernant ses dépendances liées à la nature. Sur le plan social, Clariant dispose d'une politique sur les droits de la personne qu'elle déclare être fondée sur les normes internationales établies par les Nations Unies, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'entreprise est aussi signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Elle a un processus de diligence raisonnable, mais elle ne précise pas s'il a été vérifié par des tiers indépendants. De plus, bien qu'elle assure respecter strictement les lois et les réglementations applicables concernant les travailleurs de moins de 18 ans, elle ne mentionne aucune solution pour les cas où les lois locales ne reconnaîtraient pas les droits contre le travail des enfants. En 2024, l'entreprise a cerné neuf risques liés aux droits de la personne, dont six ont été traités et clôturés, tandis que trois plans d'actions correctives sont toujours en cours et prévus pour 2025, mais elle ne détaille pas ces processus ou actions. Par ailleurs, Clariant divulgue le pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives, mais n'explique pas comment elle met en œuvre ce droit ou encourage ses parties prenantes à le faire. Enfin, elle fournit des données sur la diversité basée sur le sexe et l'âge, mais elle n'inclut pas d'informations sur la race ou l'origine ethnique. Après examen, nous observons que Clariant affiche un bilan mitigé. Ses engagements nécessitent une mise en œuvre plus concrète et crédible, surtout sur le plan social. Un vote contre la proposition a été enregistré.

		Vote non enregistré - Actions	
vendues avant le vote			
ITEM 1.03		CA	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.			
Proposeur : CA			

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le plafond de rémunération incitative variable pourrait dépasser 200 % du salaire de base, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

vendues avant le vote

Mise en garde : Les analyses contenue dans ce document sont produites en conformité avec la politique de vote requise par le Client du Groupe investissement responsable inc. et ne représente en aucun cas l'opinion de ce dernier. Les analyses sont basées sur l'information publique ainsi que sur l'information acquise auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, sans l'autorisation préalable du Groupe investissement responsable inc.